

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
HUMAN, SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR HUMAN AND SOCIAL
SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**RELATIONS BILATÉRALES TCHAD-SOUDAN
ET LEUR IMPACT POLITIQUE AU TCHAD
(1960-2010)**

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Histoire

Spécialisation :

Histoire des Relations Internationales

Par :

Laplace Kouralaye Bakoussa

Titulaire d'une Licence en Histoire

Devant un jury composé de :

Président : Achille Elvice Bella (MC)

Examineur : Cassimir Tchudjing (CC)

Rapporteur : Japhet Antoine Anafak Lemofak (MC)

Juillet 2022

À la mémoire de mon feu père Édouard Bakoussa ;

À ma mère Suzanne Tingndalla pour son amour précieux.

Sommaire

<i>Dédicace</i>	<i>i</i>
<i>Sommaire</i>	<i>ii</i>
<i>Remerciements</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des sigles, acronymes et abréviations</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des illustrations</i>	<i>vii</i>
<i>Résumé</i>	<i>viii</i>
<i>Abstract</i>	<i>ix</i>
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : CONTEXTE DES RELATIONS TCHADO-SOUDANAISES	26
I- RELATIONS VUES DANS UN CADRE GÉNÉRAL	27
II- COOPÉRATION BILATÉRALE TCHAD-SOUDAN	37
CHAPITRE II : LES GRANDS ACTEURS DES RELATIONS TCHADO-SOUDANAISES	48
I- LES GRANDS ACTEURS TCHADIENS DES RELATIONS AVEC LE SOUDAN	49
II- LES GRANDS ACTEURS SOUDANAIS DES RELATIONS AVEC LE TCHAD	58
CHAPITRE III : INFLUENCE DES RELATIONS TCHADO-SOUDANAISES SUR LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU TCHAD	64
I- ANALYSE POLITIQUE DES RÉGIMES DE 1960 À 1979	65
II- ANALYSE POLITIQUE DES RÉGIMES DE 1979 À 2009	73
III- RÉPERCUSSIONS DES CRISES SOUDANAISES AU TCHAD.....	80
CHAPITRE IV : LE RAPPROCHEMENT TCHAD-SOUDAN ET LA FIN DE LA GUERRE PAR PROCURATION	88
I- LES APPROCHES INTERNATIONALES DE CONCILIATION	89
II- LES APPROCHES RÉGIONALES DE CONCILIATION	97
III- LES APPROCHES BILATÉRALES ET LA FIN DE LA GUERRE PAR PROCURATION	101
CONCLUSION GÉNÉRALE	105
ANNEXES	x
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	110
TABLE DES MATIÈRES	126

Remerciements

Au terme de ce travail, loin de nous la prétention de l'avoir réalisé par nos propres efforts, qu'il nous soit permis d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont soutenu et contribué à son élaboration.

Nos vifs et sincères remerciements sont adressés d'abord au professeur Japhet Antoine Anafak Lemofak, pour avoir répondu positivement à notre demande de direction, objet de la présente rédaction. Sa disponibilité constante, ses encouragements et sa rigueur scientifique nous ont été d'un grand apport.

Nos remerciements s'étendent ensuite à tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, et particulièrement à l'ensemble des enseignants du master, qui nous ont fait profiter de leur savoir et de leurs compétences.

Notre sincère reconnaissance aux personnels diligents et souvent disponible des lieux de documentation que nous avons le plus assidûment fréquentés, pour avoir mis à notre disposition les éléments nécessaires pour l'élaboration de ce travail.

Toute notre gratitude à l'endroit de nos informateurs, pour avoir accepté de nous livrer leurs opinions et sentiments sur de nombreuses questions que nous leurs avons posées. Nous pensons à M. Mukhtar Bilal Abdelsalam, Béchir Annour Béchir, Djakna Moksia, Kourma Abakar Kourma, Mahamat Aly El-Hadj etc.

Que tous les membres de notre famille reçoivent ici, nos sincères remerciements pour tous les encouragements et les soutiens à notre égard. Une mention spéciale à nos frères Bienvenue Soungso et Victor Djenbegué, à la sœur Diane Abrigué, aux oncles Henri Dogsal et Pascal Assanamou, sans oublier la tante Esther Goïmi bien entendu.

Nous adressons enfin nos chaleureux remerciements à l'endroit de nos camarades, amis ainsi qu'à tous ceux qui nous ont soutenu moralement dans la construction de ce mémoire. Il s'agit de : Ali Mahamat Sossal, Élie Bakrembi Noyombina, Dafogo Ekessou Tchombi, Marie Christelle Mbato Matiké, Badawé Bindandi, Pehoussi Ngouagna Idris, Loïce Kortayanouba, Djengda Guirma, Arsène Doukam, et tous ceux dont les noms demeurent dans l'anonymat ne se sentent pas oubliés.

Liste des sigles, acronymes et abréviations

A/MLS	:	Armée / Mouvement pour la Libération du Soudan
ABN	:	Autorité du Bassin du Niger
AEF	:	Afrique Équatoriale Française
AEF-C	:	Afrique Équatoriale Française – Cameroun
AFP	:	Agence Française de Presse
ALS	:	Armée de Libération du Soudan
AMC	:	Archives du Ministère du Commerce
AMEN	:	Archives du Ministère de l'Éducation Nationale
AMES	:	Archives du Ministère de l'Enseignement Supérieur
AMT	:	Archives du Ministère des Transports
ANT	:	Archives Nationales du Tchad
ANT	:	Armée Nationale Tchadienne
BEPC	:	Brevet d'Étude du Premier Cycle
BET	:	Borkou Ennedi Tibesti
BNFT	:	Bureau National de Fret terrestre du Tchad
CAMES	:	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CBLT	:	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCFAN	:	Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord
CEEAC	:	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEFOD	:	Centre d'Étude et de Formation pour le Développement
CEMAC	:	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN- SAD	:	Communauté Économique des États Sahélo-Saharien
CEP	:	Certificat d'Étude Primaire
CIA	:	<i>Central Intelligence Agency</i>
CIEDEL	:	Centre International d'Études pour le Développement Local
CILSS	:	Comité Inter-permanent de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMT	:	Conseil Militaire de Transition
CNAR	:	Centre National d'Appui à la Recherche
CPA	:	Centrale Pharmaceutique d'Achat
CSAI	:	Conseil Supérieur des Affaires Islamiques
CSM	:	Conseil Supérieur Militaire

DDS	:	Direction de la Documentation et de la Sécurité
DESSD	:	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en Démographie
DGSSIE	:	Direction Générale des Services de Sécurité des Institutions de l'État
ENA	:	École Nationale d'Administration
EUFOR	:	Force de l'Union Européenne
FALSH	:	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FAN	:	Forces Armées du Nord
FANT	:	Forces Armées Nationales du Tchad
FAP	:	Forces Armées Populaires
FAT	:	Forces Armées Tchadiennes
FIN	:	Front Islamique National
FLT	:	Front de Libération du Tchad
FMTS	:	Force Mixte Tchad-Soudan
FROLINAT	:	Front de Libération Nationale du Tchad
FUC	:	Front Uni pour le Changement
GN	:	Gendarmerie Nationale
GUNT	:	Gouvernement d'Union Nationale de Transition
HRW	:	<i>Human Rights Watch</i>
IFORD	:	Institut de Formation et de Recherche Démographique
LMD	:	Licence Master Doctorat
MAEIATE	:	Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Étranger
MESRI	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINUAD	:	Mission des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour
MINURCAT	:	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
MINUS	:	Mission des Nations Unies au Soudan
MJE	:	Mouvement pour la Justice et l'Égalité
MLS	:	Mouvement de la Libération du Soudan
MNLT	:	Mouvement National pour la Libération du Tchad
MNRD	:	Mouvement National pour la Réforme et le Développement
MOSANAT	:	Mouvement du Salut National du Tchad
MPLS	:	Mouvement Populaire pour la Libération du Soudan
MPS	:	Mouvement Patriotique du Salut

MRC	:	Mouvement pour la Renaissance et le Changement
MRP	:	Mouvement Révolutionnaire Populaire
MUAS	:	Mission de l'Union Africaine au Soudan
OCDE	:	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
OCI	:	Organisation de la Conférence Islamique
ONF	:	Office National des Forêts
ONU	:	Organisation des Nations-Unies
PCN	:	Parti du Congrès National
PPT	:	Parti Progressiste Tchadien
PPT/ RDA	:	Parti Progressiste Tchadien/Rassemblement Démocratique Africain
RCA	:	République Centrafricaine
RDC	:	République Démocratique du Congo
RDL	:	Rassemblement pour la Démocratie et la Liberté
RFC	:	Rassemblement des Forces pour le Changement
RFD	:	Rassemblement des Forces Démocratiques
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCUD	:	Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie
SMB	:	Service de Matériel et du Bâtiment
SOGEFI	:	Société de Géomantique et d'Expertise Foncières à l'International
SPLM	:	<i>Sudan People's Liberation Movement</i> (Mouvement de Libération du Sud-Soudan)
UA	:	Union Africaine
UE	:	Union Européenne
UFDD	:	Union des Forces pour la Démocratie et le Développement
UFDD-F	:	Union des Forces pour la Démocratie et le Développement – Fondamental
UFR	:	Union des Forces de la Résistance
UNABA	:	Université Adam Barka d'Abéché
UNIR	:	Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution
UNT	:	Union Nationale du Tchad
USA	:	<i>United State of America</i> (États-Unis d'Amérique)
USAT	:	Union des Syndicalistes Autonome du Tchad

Liste des illustrations

Cartes :

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude 1 : Tchad	7
Carte 2 : Localisation de la zone d'étude 2 : Soudan	10
Carte 3 : Zone transfrontalière Tchad-Soudan	30
Carte 4 : Les guerres sous Idriss Déby Itno	80

Photos :

Photo 1 : La gomme arabique du Salamat (Tchad)	44
Photo 2 : Président Ngarta Tombalbaye	50
Photo 3 : Président Félix Malloum	52
Photo 4 : Président Goukouni Weddeye	53
Photo 5 : Président Hissein Habré	55
Photo 6 : Président Idriss Déby Itno	56
Photo 7 : Président Ibrahim Abboud	58
Photo 8 : Président Ga afar El-Nimeiry	59
Photo 9 : Président Abdourahaman Siwar Al-Dahab	60
Photo 10 : Président Sadek El-Mahdi	61
Photo 11 : Président Omar Hassan El-Béchar	62
Photo 12 : Président Felix Malloum et le Premier Ministre Jacques Chirac (1976 À N'Djaména)	72
Photo 13 : Hissein Habré à gauche et Goukouni Weddeye à droite pour la bataille de N'Djaména 1979-80	72
Photo 14 : Emblème de l'EUFOR Tchad-RCA	92
Photo 15 : Emblème de la MINURCAT	96
Photo 16 : Général El hadj Mouhamadou Kandji chef mission au Tchad, passe en revue les troupes de la MINURCAT en 2009.	97
Photo 17 : Oumar Hassan El-Béchar à (gauche) et Idriss Déby Itno à (droite) Dakar 2008	99
Photo 18 : Moussa Faki Mahamat à (gauche) et Al Tijani Saleh Fidail à (droite) Doha 200..	100
Photo 19 : Emblème de la Force Mixte Tchad-Soudan	103

Résumé

Ce mémoire porte sur les relations bilatérales Tchad-Soudan et leur impact politique au Tchad de 1960-2010. Pour y parvenir, il était question sur le plan méthodologique d'une documentation plurielle constituée notamment des sources orales, écrites, électroniques et iconographiques. L'approche hypothético-déductive a été privilégiée pour rendre compte de la dimension factuelle du sujet. La question principale sur laquelle repose cette étude est la suivante : quels sont les facteurs qui sous-tendent les conflits tchadiens ? Pour mieux asseoir les contours de ce travail, trois théories ont été mobilisées à savoir : le réalisme, le conflictualisme et le développementalisme politique. Le travail est subdivisé en quatre chapitres dont le premier chapitre est intitulé contexte des relations tchado-soudanaises. Le deuxième chapitre a pour titre les grands acteurs des relations tchado-soudanaises. Le troisième chapitre s'intitule influence des relations tchado-soudanaises sur la politique intérieure du Tchad. Le quatrième chapitre est titré le rapprochement Tchad-Soudan et la fin de la guerre par procuration. Historiquement, les relations entre le Tchad et le Soudan ne datent pas d'aujourd'hui. Leur point de départ remonte au 13^e siècle dans l'ancien soudan occidental ou Darfour aujourd'hui appelé Soudan. Marquées du sceau de conflits, les relations entre le Tchad et le Soudan ne sont que rarement au beau fixe. Nonobstant les faits politiques, la coopération dans le domaine socioculturel et économique a apporté un développement indéniable. Cependant, les dirigeants tchadiens tout comme soudanais ont eu chacun à son passif quelques dérives. Le Tchad en particulier, a connu d'énormes conséquences, surtout au plan politique. De 1965 à 2009, le Tchad est vu comme un cas d'école de conflits factionnels et de cycles de violences. De MNLT au FLT en passant par le FROLINAT, sans oublier les régimes d'Hissein Habré et d'Idriss Déby Itno, l'ingérence soudanaise dans les affaires tchadiennes est réelle et répétitive. Hormis le Soudan, plusieurs pays enveniment les conflits tchadiens. Le cas de la France, des États-Unis d'Amérique, de l'Arabie Saoudite, de la Libye et de l'Égypte est probant. Malgré la récurrence des conflits, un accord de paix a été signé le 15 janvier 2010 entre le Tchad et le Soudan. Suite à l'accord, le Tchad et le Soudan s'engagent à organiser des patrouilles militaires conjointes aux frontières. C'est ainsi qu'une force mixte Tchad-Soudan a été créée.

Mots clés : coopération bilatérale, rébellion, Darfour, guerre civile, réfugiés, conciliation.

Abstract

This dissertation focuses on the bilateral Chad-Sudan relations and their political impact in Chad from 1960-2010. In order to achieve this, the methodological approach was to use a variety of documentation, including oral, written, electronic and iconographic sources. The hypothetical-deductive approach was favoured to account for the factual dimension of the subject. The main question on which this study is based is the following: what are the factors underlying the Chadian conflicts? In order to better establish the contours of this work, three theories were mobilised, namely: realism, conflictualism and political developmentalism. The work is subdivided into four chapters, the first of which is entitled Context of Chad-Sudan Relations. The second chapter is entitled the major players in Chad-Sudan relations. The third chapter is entitled influence of Chadian-Sudanese relations on the internal politics of Chad. The fourth chapter deals with the Chad-Sudan rapprochement and the end of the proxy war. Historically, relations between Chad and Sudan are not new. It began in the 13th century in the former Western Sudan or Darfur, now called Sudan. The relationship between Chad and Sudan has been marked by conflict and is rarely smooth. Notwithstanding the political facts, cooperation in the socio-cultural and economic fields has brought undeniable development. However, both Chadian and Sudanese leaders have had their share of problems. Chad, in particular, has experienced enormous consequences, especially at the political level. From 1965 to 2009, Chad is seen as a textbook case of factional conflicts and cycles of violence. From the MNLT to the FLT via the FROLINAT, not to mention the regimes of Hissein Habré and Idriss Déby Itno, Sudanese interference in Chadian affairs is real and repeated. Apart from Sudan, several countries are aggravating Chadian conflicts. The case of France, the United States of America, Saudi Arabia, Libya and Egypt is conclusive. Despite the recurrence of conflicts, a peace agreement was signed on 15 January 2010 between Chad and Sudan. Following the agreement, Chad and Sudan have committed themselves to organising joint military patrols on the borders. Thus, a joint force.

Key words: bilateral cooperation, rebellion, Darfur, civil war, refugees, conciliation

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- PRÉSENTATION DU SUJET

Les relations bilatérales entre les États ont été nouées selon les intérêts communs, qui se caractérisent par les intérêts socio-économiques, militaires, sécuritaires, politiques, etc. Certes, le cadre de ces relations s'étend et inclut les aspects des relations entre les communautés de populations et toute la composante de la communauté internationale¹. Cela dit, le débat sur les relations entre le Tchad et le Soudan ne peut se tenir sans évoquer les relations historiques qui lient les anciens empires du Darfour et celui du Ouaddaï depuis des siècles. La convergence entre deux États voisins à travers leurs frontières ne donne pas un sentiment de différence ethnique, culturelle et sociale apparente. Il existe une très forte similitude entre le Tchad et le Soudan, tant dans le contexte historique et politique, qu'à la répartition ethnique et culturelle².

Devenue République autonome en 1958, le Tchad accède à l'indépendance le 11 août 1960. Les années qui ont suivi son indépendance ont été marquées par des crises, l'émergence des mouvements armés et des guerres civiles. Ces guerres présentaient de dimensions à la fois internes et externes. Le Tchad a une longue histoire de coups d'État par lesquels, des groupes rebelles armés ont attaqué et, dans certains cas réussis à renverser les régimes en place. Les insurrections et les rébellions tchadiennes impliquaient des groupes armés briguant le pouvoir. Les causes internes des conflits tchadiens ont beaucoup à voir avec la lutte pour le pouvoir politique. La présence de nombreuses factions rebelles dans le paysage politique tchadien a donc abouti à des changements de configurations et d'allégeances politiques. Les différentes parties en conflit sont souvent soutenues par des acteurs externes étatiques ou non³.

En tout état de cause et en vertu de sa position géographique, le Soudan favorise la naissance de plusieurs mouvements armés chez lui⁴. La période allant de 2005 à 2009 a été au contraire marquée par une violente guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan, en soutenant matériellement et militairement les oppositions armées⁵. Il faut noter que cette guerre est un moyen pour les États de rester engagés dans des guerres sans fin, qui se déroulent

¹ Archives du Ministère des Affaires Etrangères (AMAE), Les forces mixtes Tchad-Soudan : rôle dans la sécurisation des frontières entre les deux pays, 2018, p.2.

² Ibid.,

³ Les conflits, l'insécurité et leurs répercussions sur le développement au Tchad, <https://repository.uneca.org/handle/10855/24348>, consulté le 12 avril 2021.

⁴ M. H., Ibrahim, "Évolution des relations tchado-soudanaises de 1960 à 2018", *Annales de l'Université de Moundou*, vol 7(1), 2020, pp. 1-19.

⁵ J., Tubiana, *La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad : Mythes et réalité*, Genève, Small Arms Survey, 2008, p.7.

dans une zone grise entre la guerre et la paix. Elle implique d'externaliser et de déléguer les opérations armées au marché : sociétés militaires et de sécurité privées, groupes rebelles et milices, acteurs non étatiques⁶.

II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Le choix de ce sujet ne relève pas du hasard, ni de l'arbitraire. Il a été motivé par un certain nombre de raisons. Elles sont d'ordre scientifique, académique, politique et personnel.

Conçu dans le cadre de la recherche scientifique, ce travail est une contribution à la connaissance historique, et plus largement à l'histoire des relations internationales. Ceci n'exclut en revanche pas les États, c'est la raison pour laquelle notre thème porte sur les « relations bilatérales Tchad-Soudan et leur impact politique au Tchad de 1960 à 2010 ».

Ensuite, les raisons académiques s'expliquent à travers la réforme pédagogique du système Licence Master Doctorat (LMD), qui stipule qu'à la fin des études de master, l'étudiant doit fondamentalement s'initier à la recherche, en se spécialisant dans un domaine précis d'où la nécessité de soutenir le mémoire. C'est ainsi que nous sommes tenus à élaborer le présent travail en vue de matérialiser et de concrétiser notre cycle de formation universitaire en tant qu'étudiant.

En plus, les raisons politiques qui s'expliquent par le fait que la guerre est au centre des problèmes qui touchent la vie du monde contemporain en générale, et celle du Tchad en particulier. Et comme le souligne le professeur Mulamba Mbuyi Benjamin : « Depuis que les hommes habitent la planète terre, il y a toujours eu des guerres et il y aura toujours des guerres : guerre entre les peuples et guerre entre les États »⁷. La nécessité de faire une analyse de leur cause et de leur mode de règlement nous paraît nécessaire. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons choisi comme sujet : les relations bilatérales Tchad-Soudan et leur impact politique au Tchad.

Enfin, les raisons personnelles qui se justifient par notre volonté et passion ou du moins par l'engouement que nous avons pour étudier les relations tchado-soudanaises. Notons que le Tchad apparaît comme une référence d'instabilité politique permanente, de nombreux

⁶ La guerre par procuration, <https://www.polytechnique-insights.com/dossiers/geopolitique/les-nouvelles-stratégies-de-la-guerre-asymétrique/la-guerre-par-procuration-a-lage-des-technologies>, consulté le 15 mai 2022.

⁷ B.,M, Mulamba, *Cours de droit international humanitaire dispensé en première année de licence*, Syllabus, Inédit, Faculté de Droit de Goma, 2002, p. 2.

auteurs n'ont cessé d'aborder l'épineux problème. Ils sont entre autres : Roland Marchal⁸, Adraman Koulamallah⁹, Bichara Idriss Haggat¹⁰, etc. De notre côté, nous avons voulu comprendre les facteurs qui sous-tendent ces conflits, qui engendrent des conséquences incalculables sur le plan politique. Sur ce, les auteurs précédemment cités nous ont servi d'inspirations.

III- INTÉRÊT DU SUJET

Cette étude présente un certain nombre d'intérêts d'ordre scientifique, politique, pratique et didactique.

Tout d'abord sur le plan scientifique, ce sujet revêt une spécificité particulière face aux autres travaux portant sur le même sujet. Ce travail est l'approfondissement de la connaissance sur les relations tchado-soudanaises, et plus particulièrement une contribution à l'histoire des relations internationales avec des lignes de lectures appropriées et très spécifiques, différentes des analyses faites par nos prédécesseurs. La valeur ajoutée de cette étude consiste à apporter un éclaircissement à la connaissance scientifique de ces relations à travers l'évaluation de son impact politique au Tchad. Ce travail se veut à la fois descriptif et analytique car, il permettra de démystifier la facette cachée de cette crise récurrente dont le Tchad est en proie et les stratégies de sa résolution.

Ensuite sur le plan politique, cette étude nous interpelle à une prise de conscience et à la motivation dans la recherche des solutions. En tout état de cause, l'analyse de cette préoccupation apparaît d'une importance indéniable non seulement en ce qu'elle permet d'apporter une contribution à la refondation de la paix et de la sécurité, mais interpelle également l'Afrique et le monde entier dans le cadre de la gestion efficace des crises et conflits, et de leurs effets d'extension. Ce travail qui est une prémices, vise à proposer une meilleure mise en œuvre de l'assistance aux victimes de la guerre, aux réfugiés, aux déplacés et la coordination accrue de l'assistance aux personnes vulnérables. Le phénomène des relations tchado-soudanaises et ses répercussions au Tchad fait l'objet de questionnement et d'analyse afin de permettre une lisibilité d'un conflit généralisé.

⁸ R., Marchal, "Le Tchad entre deux guerre ? Remarque d'un résumé complot", *Politique Africaine*, n°130, 2013, p.213-223.

⁹ K., Adraman, *La bataille de N'Djaména 2 février 2008*, Paris, L'Harmattan, 2014.

¹⁰ H. I., Bichara, *Tchad : les partis politiques et les mouvements d'oppositions armés de 1990 à 2012*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Enfin sur le plan pratique et didactique, notons que depuis un certain temps, le gouvernement camerounais prône une politique selon laquelle les travaux universitaires doivent apporter un plus à la dynamique du développement de l’Afrique et à la promotion de la paix. C’est dans ce cadre que nous nous inscrivons.

IV- CADRE GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN

Tout travail scientifique pour qu’il soit faisable, doit satisfaire aux exigences de la délimitation du champ d’analyse. En d’autres termes, toute recherche qui se veut scientifique ne peut trouver que sa pleine validité si elle se situe dans un cadre spatial précis. Vu l’importance et la nécessité en ce qui concerne l’aspect spatial, la présente étude s’étend sur un intervalle d’espace allant du Tchad jusqu’au Soudan.

Du point de vue géographique, le Tchad est situé au centre du continent africain. Il est placé entre le septième et le vingt quatrième degré de la latitude Nord et entre le treizième et le vingt quatrième de la longitude Est. C’est un pays enclavé qui s’étend sur 1500 km du Nord au Sud et sur 1000 km de l’Est à Ouest¹¹. Il renferme une superficie de 1284.000 km² et partage ses frontières avec six pays dont la Libye au Nord, le Soudan à l’Est, le Niger, le Nigéria, le Cameroun à l’Ouest et la République Centrafricaine (RCA) au Sud¹². C’est le cinquième pays le plus vaste de l’Afrique après l’Algérie, la République Démocratique du Congo (RDC), le Soudan et la Libye¹³. Le Tchad forme donc un large carrefour de civilisation entre l’Afrique septentrionale et l’Afrique subsaharienne. Trois régions climatiques semblent se juxtaposer : le Sahara, le Sahel et la région soudanienne. Ces trois régions naturelles couvrent aussi des réalités culturelles et socioéconomiques différentes.

La zone saharienne ou désertique couvre à elle seule la moitié de la superficie du pays avec plus de 600.000 km². On la décrit comme offrant un visage géographique et humain assez homogène. C’est une zone aride, sans couverture végétale et sans pluie. Cependant l’uniformité du désert est rompue par les oasis de Faya, de Bardai et de Fada où, par un système d’irrigation traditionnelle, on pratique la culture des dattes et des cultures maraichères. Les principaux peuples de cette région sont les Toubous, les Goranes et les Zaghawas. Pour

¹¹ A., Banyo et Y. M., Adoum, Évolution des infrastructures de transport au Tchad au cours des 20 dernières années, Niger, CLRT, 2017, p. 2.

¹² Ibid.,

¹³ H. N., Ronelyambaye, “ Déterminants des disparités régionales en matière de scolarisation des enfants au Tchad ”, Mémoire de DESSD, IFORD, Université de Yaoundé II, 2005, p.6.

l'essentiel, ces peuples sont des nomades dont l'élevage des chameaux reste l'activité principale.

La zone sahélienne est au cœur du pays tchadien. C'est une zone faiblement arrosée par la pluie, mais dont le sol prête à des cultures diverses telles que le mil, sorgho ou l'arachide. Ainsi, la faiblesse de la pluie et son irrégularité font peser sur elle une constante menace de famine et de sécheresse. Le Sahel tchadien est habité par une mosaïque de peuples aux langues et cultures différentes parmi lesquels il y a les Arabes, les Kanembous, les Hadjarais, les Ouaddaiens, etc.

Enfin, la région soudanienne du Tchad est la plus arrosée du pays. Une zone de savane arborée et de forêt. Elle est aussi traversée par les deux grands fleuves du pays : le Logone et Chari, qui se jettent après dans le Lac Tchad. C'est une région habitée par des populations sédentaires dont l'activité principale est l'agriculture. À côté des cultures vivrières, le coton tient une place à part entière, comme la seule culture d'exploitation. En dehors des Arabes du Salamat, le groupe Sara domine le reste des peuples de cette région parmi lesquels on peut citer les Moundang et les Massas. Depuis l'époque coloniale, l'introduction de la culture du coton a permis une économie monétaire qui a significativement développé cette région par rapport aux autres¹⁴.

Trois recensements de la population et de l'habitat ont été réalisés dans l'histoire du Tchad. Avant les indépendances en 1950, un recensement de l'administration coloniale française avait dénombré 2.238.000 habitants. En 1993, 6.280.700 habitants ont été recensés selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH1)¹⁵. En 2009, 11.039.873 habitants selon deuxième RGPH¹⁶. Selon ce recensement, les femmes sont majoritaires et représentent 52% de la population générale. La population rurale représente (78,1%) et population urbaine représente (21,9%). La capitale N'Djaména compte 993.000 habitants. Les autres villes telles que Moundou (164.000 habitants), Sarh (134.000 habitants) et Abéché (124.000 habitants). La répartition de cette population est très inégale dans les régions du fait que près de la moitié du territoire est désertique. L'espérance de vie à la

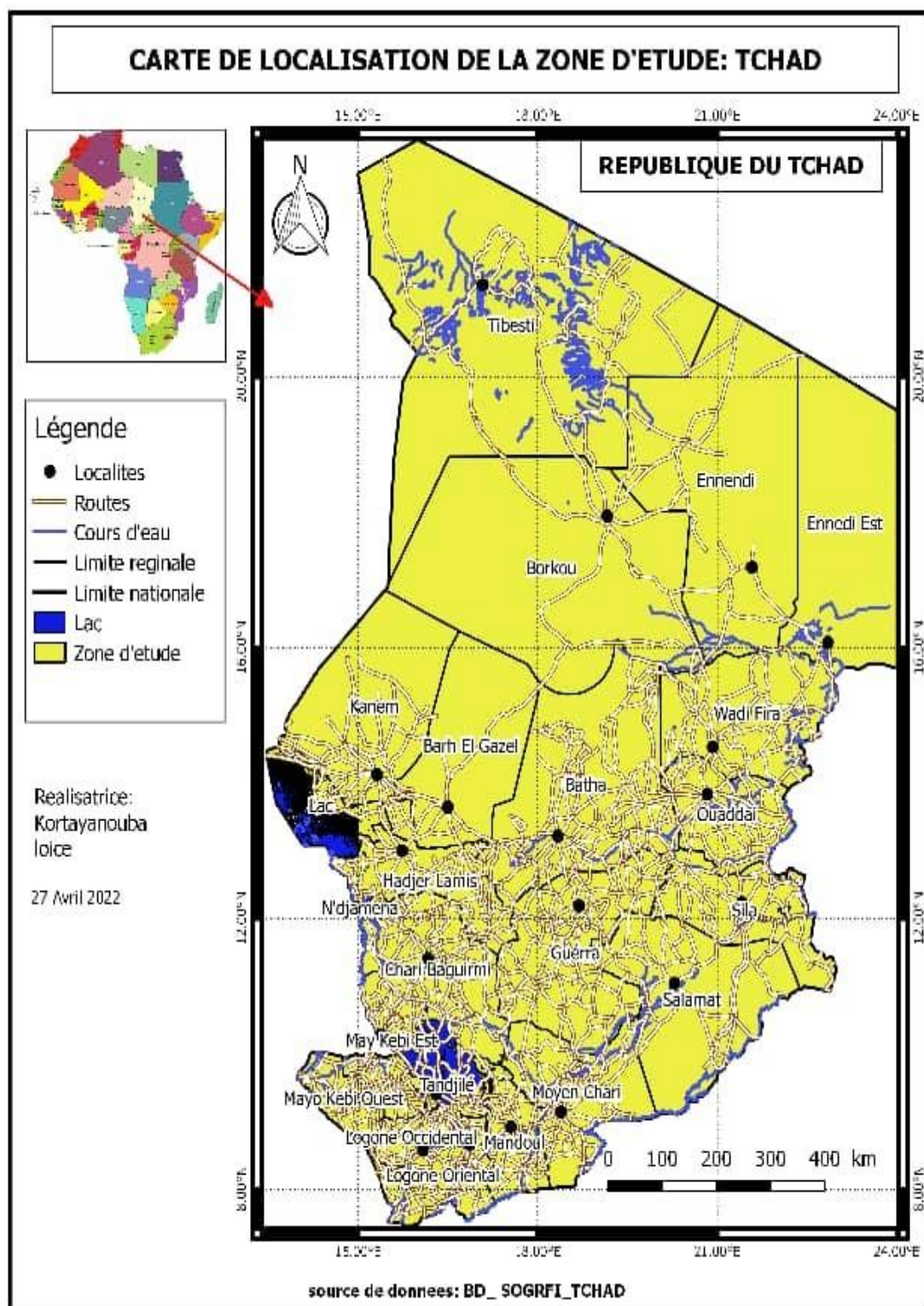
¹⁴ A., Ramadji, " L'opposition partisane dans le système politique tchadien 1993 – 2011 ", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux, 2015, p. 17.

¹⁵ *Atlas du Tchad*, Paris, les éditions du Jaguar, p. 76.

¹⁶ *Ibid.*, p. 94.

naissance est de 51 ans et la population âgée de moins de 18 ans représentait une part de 57,5% en 2009¹⁷.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude 1 : Tchad



Source : Base de données _SOGEFI_TCHAD

¹⁷<https://www.inseed.td/index.php/thematique/statistique-demographie/population>, consulté le 14 avril 2021.

Le Soudan quant à lui est situé au Nord-est du continent africain, à la charnière des mondes arabo-musulman et africain. Étendu sur 2.505.813 km², le Soudan est l'un des pays le plus vaste du continent. Il se situe à la jonction de plusieurs ensembles géographiques : le désert du Sahara au Nord, Mer rouge au Nord-est, avec la péninsule arabique, qui lui fait face, massif éthiopien à l'Est, Afrique des grands lacs, des hauts plateaux et des volcans de la Rift Valley au Sud, plateau ferrallitique de la dorsale du Nil-Congo au Sud-ouest, enfin le bassin du Lac-Tchad à l'Ouest¹⁸.

Cet immense territoire de 2.145 km² dans sa plus grande longueur frôle le tropique du cancer au Nord de l'Équateur et au Sud sur 1.815 km dans sa plus grande largeur. Le Soudan s'inscrit dans des frontières naturelles à l'Est et au Sud. En revanche, il est largement ouvert à l'Ouest et au Nord sur la steppe du Sahel et le désert saharien dont il reproduit les paysages physiques et humains¹⁹.

De la rive Ouest du Nil aux confins tchadiens, s'étend une succession de collines peu élevées et d'inselbergs granitiques isolés, dont la base est le bouclier ferrallitique qui se relève doucement vers le Sud-ouest²⁰. La population du Soudan est estimée à son indépendance en 1956 à 6.641.367 avec un taux de croissance de 2.78%. En 1966, la population est passée de 6.641.367 habitants à 8.910.090 habitants avec un taux de croissance de 3.15%. En 1980 à 14.256.264 habitants avec un taux de croissance de 3.62% et enfin 2009 à 33.425.282 habitants avec un taux de croissance de 2.18%.

L'espérance de vie moyenne à la naissance (deux sexes) au Soudan est de 55.4 ans. C'est en dessous de l'espérance de vie moyenne dans le monde, qui est d'environ 71 ans (selon la division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations-Unies. L'espérance de vie moyenne des hommes à la naissance est de 54.2 ans, l'espérance de vie moyenne des femmes à la naissance 56.7 ans²¹.

Port Soudan, 200.000 habitants, seul port important du pays sur d'environ 30 millions. Le climat est désertique au Nord et sur la cote, tandis qu'il devient semi-désertique ou semi-aride dans le Sud, qui est affecté par la mousson d'été.

¹⁸ Quel avenir pour le Soudan, <https://www.senat.fr/ga/ga-023/0231.html>, consulté le 15 avril 2021.

¹⁹ M., Lavergne, *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala, 1989, p.17.

²⁰ Ibid., p.20.

²¹ Soudan population, <https://countrymeters.info/fr/Soudan>, consulté le 17 avril 2021.

Le long de la côte de la Mer Rouge pendant l'hiver est chaud, avec des maximales autour de 27/28 degrés, tandis que l'été est très chaud et humide. Les pluies sont rares, principalement entre octobre et janvier parce que les courants du Nord-est domine en automne et en hivers, déposent un peu d'humidité sur la cote après le passage sur la mer²².

Au port il tombe 110 millimètres de pluie par an avec un maximum de 50 mm en novembre. Tandis qu'à Suakin, plus au Sud, les précipitations atteignent 120 mm donc nous sommes encore au niveau désertique. Dans le Nord, coupé par une bande du Sahara dont la partie à l'Est du Nil est appelée « désert de Nubie » et celle de l'Ouest « désert libyen ». Le climat est désertique, en particulier dans la zone plus au Nord vers la frontière avec l'Égypte.

À quelques centaines de kilomètres plus au Sud et au centre du pays, on trouve la Capitale Khartoum à près de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer où le Nil blanc et le Nil bleu se rencontrent. Avec une température moyenne annuelle de 30,5 degrés, Khartoum est l'une des capitales la plus chaude dans le monde. Les précipitations sont rares, et totalisent 120 millimètres par an, dont 50 mm en aout.

Dans la région du Darfour-Occidental on trouve le Djebel Marra, une chaîne de montagnes avec des cratères volcaniques remplis des lacs tels que la Deriba Caldera, d'environ 3000 mètres de haut. Ici le climat est doux en raison de l'altitude, et le paysage est plus vert que les zones environnantes parce que la précipitation est abondante au niveau des régions plus méridionales. Il s'agit d'un système dit « Fédéral » composé de 26 États depuis 1994 au lieu de 9 précédemment²³.

²² Climat Soudan, <https://www.climatsetvoyages.com/climat/soudan>, consulté le 17 avril 2021.

²³ Entretien avec Mahamat Nour Moustapha, 75 ans, homme politique, N'Djaména, le 22 juillet 2021.

Carte 2 : Localisation de la zone d'étude 2 : Soudan



Source : <http://www.carte-du-monde.net/pays-2158-carte-soudan.html>, consulté le 15 juillet 2021.

V- CADRE CHRONOLOGIQUE

L'historien Joseph Ki-zerbo affirmait que : « l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste sans borne kilométrique ». Ce travail n'a pas dérogé à la règle, car les bornes utilisées : 1960 et 2010, indiquent des événements concrets²⁴.

²⁴ J., Ki-zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978, p. 16.

L'année 1960 choisie comme borne en aval, est en effet celui de l'indépendance du Tchad sous l'administration française, et de la maturation de l'État tchadien avec une organisation politique bien établie. Au-delà de tout, c'est l'année qui marque le début des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan. Commencées officiellement en 1960, les relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan se sont consolidées par l'envoi d'agents diplomatiques notamment les ambassadeurs.

L'année 2010 choisie comme borne en amont, marque le début de la paix entre le Tchad et le Soudan. Les présidents tchadiens et soudanais se sont mis d'accord pour mettre fin aux hostilités entre leurs pays par un accord de paix. Cet accord est appelé communément accord de N'Djaména. Il a été signé le 15 janvier 2010, entre le ministre tchadien des relations extérieures Moussa Faki Mahamat et le Dr Ghazi Salahaddine Atabani, conseiller spécial du président Omar El-Béchar en charge du dossier darfourien.

VI- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Ce travail renferme quelques concepts qui méritent d'être adaptés à l'usage, selon le contexte à travers la conceptualisation, afin d'avoir une compréhension harmonieuse. Sur ce, pour éviter les interprétations erronées, il est donc nécessaire de définir les concepts clés liés au sujet. Il s'agit de : relation bilatérale, impact politique.

Relation, un mot emprunté du latin : *relatio* qui signifie « action de rapporter un fait, un témoignage »²⁵. Elle désigne les rapports de dépendances, relation de cause à effet ; lien de dépendance ou d'influence réciproque (entre personnes, groupes Etats) ; fait de se fréquenter, être, se mettre, rester en relation. Avoir des relations : connaître des gens influents²⁶.

Du point de vue philosophique, elle désigne les rapports entre deux personnes ou entre deux choses, considérées respectivement l'une à l'autre en parlant de relation du père au fils et du fils au père²⁷. En psychologie sociale, ce concept met l'accent sur la nature dynamique des phénomènes sociaux en tant qu'ils sont des processus : l'idée de processus désignant la dimension rationnelle inhérente à l'expression même de la vie sociale²⁸. Dans le cadre de ce

²⁵ Relation, <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9R1460>, consulté le 18 avril 2021.

²⁶ *Dictionnaire le Robert*, 2005, p.384.

²⁷ Définition relation, <https://www.dicocitations.com/definition.littre/24975/relation.php>, consulté le 18 avril 2021.

²⁸ G.N., Fischer, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2020, pp.300- 378.

travail, elle désigne les rapports officiels qu'entretiennent les États en parlant des relations tchado-soudanaises.

L'adjectif bilatéral quant à lui dérive du latin, *lateris* qui signifie qui à deux côtés, se rapporte aux deux cotés ou aux deux faces d'une chose²⁹. Le bilatéralisme est le type des relations qui engagent deux sujets du droit international. D'autres auteurs vont plus loin pour affirmer que la coopération bilatérale peut désigner les échanges entre les pays de l'hémisphère Nord et ceux de l'hémisphère Sud autrement qualifiés de relation au développement ou considéré comme une relation verticale. Selon la deuxième hypothèse, elle désigne le type des échanges entre les pays appartenant à une même sphère : l'hémisphère Nord-Nord ou Sud-Sud et ces pays se localisent plus ou moins à un même niveau de développement, relation qualifiée d'horizontale³⁰.

Notons que les relations bilatérales des États ne gardent plus leurs habituelles configurations. Ces relations sortent aujourd'hui de leur cadre traditionnel pour prendre les nouvelles orientations dictées par les besoins et nouveaux intérêts. Les relations bilatérales constituent l'élément fondateur des relations internationales, ou, comme le suggère Thomas Gomart, « la forme élémentaire du jeu diplomatique » (Gomart, 2002,65). La centralité des relations bilatérales peut être constatée sur le plan historique, stratégique et politique. Outre, la conduite des relations diplomatiques entre deux Etats par le biais des missions officielles commence au 17^e siècle entre les monarchies européennes, et équivaut à ce que l'on qualifie de « Diplomatie traditionnelle » ou de « vieille diplomatie ». Le congrès de Westphalie en 1648 reconnaît un statut égal à tous les Etats souverains dont la reconnaissance mutuelle passe par l'accueil d'agent consulaires étrangers. Cette relation bilatérale, principalement européenne, qui a prévalu jusqu'à la première guerre mondiale, était caractérisé par le rôle central des ambassades, et le tissage de liens par les mariages entre les grandes familles gouvernantes, qui accompagnaient les rapprochements politiques. Les empires coloniaux puis la décolonisation a ensuite entraîné le développement d'une multitude de relation bilatérale sous d'autres formes, entre l'Europe et le reste du monde. La centralité de la relation bilatérale dans la diplomatie peut ensuite être abordée à travers son rôle stratégique, en ce qu'elle permet de promouvoir l'intérêt national et structure les négociations internationales³¹.

²⁹ *Dictionnaire le Petit Larousse illustré*, 1998, p. 135.

³⁰ A. L., Labana, *Coopération internationale, évolution et approches théoriques*, Kinshasa, Sirus, 2006, p. 14.

³¹ Les relations bilatérales, <https://www.cairn.info/manuel-de-diplomatie-9782724622904-page-23.htm>, consulté le 20 avril 2021.

L'impact est le fait pour un corps, un projectile de venir en frapper un autre choc, l'impact a été très violent, pan d'impact : endroit où on a frappé un projectile. C'est un effet produit par quelque chose, influence par exemple qui en résulte. Une influence exercée pour quelqu'un, par ses idées par exemple l'impact d'un écrivain³².

Le dictionnaire économique le définit comme une conséquence ou effet induit d'une décision ou d'une activité économique sur les agents et les structures économiques³³. Selon Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDEL 2010), l'impact est situation issue de l'ensemble des changements significatifs et durables, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes et pour lesquels un lien de causalité direct ou indirect peut-être établi avec le projet ou programme³⁴.

Dans notre cas précis, nous allons l'appréhender dans sa conception des conséquences pour parler des déploiements politiques du Soudan au Tchad.

La politique quant à elle, désigne l'ensemble des opinions prises collectivement ou individuellement par le gouvernement d'un État ou d'une société dans les domaines relevant précis. Elle est aussi comprise comme une science ou une étude du pouvoir, ou encore des pouvoirs à l'œuvre au sein d'une société, qui se veut conformer aux canaux de la rigueur scientifique telles qui sont établies par la connaissance des faits sociaux. Le terme politique, a priori, est un corps de doctrine ou champ de recherche unifié des sciences sociales³⁵.

Du point de vue anthropologique, la politique est comprise selon Georges Balandier comme étant une action qui tend à fonder une science politique, envisageant l'homme sous la forme de l'homo politicus recherchant les propriétés communes à toutes les organisations politiques ou structures reconnues dans leur diversité historique et géographique qui mènent une vie purement politique dans nos sociétés³⁶. Pour Moses Finley, la politique est l'une des activités les moins répandues dans le monde prémoderne. Il s'agit en effet, d'une invention grecque, ou, pour être plus précis, et/ou les Romains, qui prend le sens d'une gestion de leur cité différemment³⁷.

³² *Dictionnaire le Petit Larousse illustré*, 1999, p. 535.

³³ *Lexique d'économie*, 11^e édition, Dalloz, 2010, p. 10.

³⁴ Approche systématique de l'évaluation des impacts d'une innovation : application à la mise en place d'un infirmier de liaison au Centre Hospitalier de Luxembourg, <https://www.cairn.info/revue-projectique-2022-HS-page-107.htm>, consulté le 22 février 2022.

³⁵ *Dictionnaire de politique, le présent en question*, Paris, Larousse, pp.245-246.

³⁶ G., Balandier, *Sens et politique*, Paris, PUF, 1971, pp. 204-228.

³⁷ M., Finley, *L'invention de la politique*, Paris, Flammarion, 1985, p. 244.

Sur le plan sociologique, elle est perçue comme l'art de gérer une société. Quant à la sociologie politique, la politique est définie comme irrationalité de la société, c'est-à-dire un lien de conflits, des contingences et des affrontements perpétuels entre les postulants au pouvoir³⁸. Selon cette discipline, elle s'étend comme l'ensemble des activités essentiellement à caractère politique concourant à la gestion d'une organisation ou d'une société. Elle est une science dans la Grèce antique qui cherche à imaginer ou inventer un régime idéal. Mais dans le Moyen âge, la politique est réservée qu'au prince qui laissera la place aujourd'hui avec l'évolution des partis politiques et la démocratie de justifier ses modèles et valeurs de gestion de pouvoirs³⁹.

Dans le cadre de cette étude, ce terme fait référence à la politique d'un pays sur un autre en parlant des impacts politiques des relations tchado-soudanaises.

VII- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Réaliser tout travail scientifique, nécessite une prise en compte des travaux déjà effectués. Le nôtre n'a pas enfreint à cette règle, et la réalisation de ce travail a été possible grâce à la convocation des sources orales, écrites, webographies et iconographiques. En effet, plusieurs travaux de recherche ont eu à présenter les relations tchado-soudanaises. Pendant nos recherches, nous avons constaté que ces travaux ont pour la plupart de cas, mis en scène une série de crises. Cette étude n'est pas pionnière puisqu'avant elle, les chercheurs se sont attelés à mettre au jour les relations entre le Tchad et le Soudan. Dès lors, notre étude s'inscrit dans la continuité des travaux effectués par nos prédécesseurs, et cela constitue un complément pour les travaux antérieurs.

En d'autres termes, nous allons faire le bilan de la littérature écrite sur ce travail. Il nous permettra de montrer ce qui a été dit sur les deux afin de ressortir l'originalité du présent travail et par conséquent lui donner une nouvelle orientation scientifique.

Al Hadj Garondé Djarma⁴⁰, témoigne des évènements politiques qui ont secoué le Tchad à la fin de la période coloniale jusqu'aux années 92 à travers sa participation au sein du Front de Libération Nationale du Tchad (FROLINAT). Il ajoute que ce mouvement créé le 22

³⁸ R.G., Schwartzberg, *Sociologie politique*, 5^e édition, Montchrestien, 1998, p. 119.

³⁹ J., Charlot, *Les partis politiques*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1971, p. 227.

⁴⁰ D. G., Al Hadj, *Témoignage d'un militant de FROLINAT*, Paris, L'Harmattan, 2003.

juin 1966 au Soudan et accède au pouvoir en 1979 par une lutte armée. Il retrace les différents combats menés par ces derniers jusqu'en 1992.

Gali Ngothé Gatta⁴¹ donne un éclairage historique visant à expliquer la décomposition de l'État et la guerre civile au Tchad. Il concentre en effet tant d'éléments d'ordre historique, structurel, géopolitique ou économique qui permettent d'illustrer ce « mal africain » dont le diagnostic a été, maintes fois dressé. Il pense que le Tchad est l'épicentre de crises multiples : opposition ethnique et religieuse, Nord-Sud, multiplicité des tendances politiques rendant la construction d'un État fort malaisée. Il souligne enfin que l'intervention soudanaise au Tchad s'inscrit dans le cadre de la politique du panarabisme menée par le président égyptien Gamal Abdel Nasser.

Issaka Ramat Alhamdou⁴² fait un état de lieu de l'histoire politique du Tchad et les événements qui ont bouleversés ce pays depuis trente ans. Il estime que le Tchad a ouvert ses frontières à des interventions extérieures. Pour lui, sa position géographique entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire suscite des convoitises dont la France tient à conserver son influence historique et les États-Unis veulent régler leur compte avec le colonel Kadhafi. Il aborde également les événements de 12 février qui ont divisé les tchadiens en Nord-Sud.

Robert Buijtenhuis⁴³ fait le point sur les dix premières années d'un conflit qui n'est pas résolu. Il expose ses motivations et fait état de son parti pris pour le FROLINAT. Il remarque d'ailleurs avec beaucoup d'attention que les deux parties sont engagées dans un combat sans merci. Robert analyse aussi les causes de la situation de dépendance actuelle du Tchad et des intérêts stratégiques dont il est l'enjeu. Après cette mise en place, l'auteur aborde les causes lointaines du conflit (antagonismes précoloniaux). Puis il décrit la politique coloniale française au Tchad en montrant comment le Nord et le Sud du Tchad sont traités différemment. Il jette un regard sur la situation du pays après l'indépendance. Il analyse aussi le discours du FROLINAT et distingue quatre thèmes principaux qui sont : (anti-impérialiste, réformiste, arabo-musulman et antisioniste). Il se penche sur le lien entre l'Islam et la rébellion, entre la rébellion et les différentes couches sociales de la population.

⁴¹G. N., Gali, *Tchad : guerre civile et désagrégation de l'État*, Paris, Présence Africaine, 1985.

⁴²A. R., Issaka, *Ma Vérité sur le Tchad*, (s.d), Bruxelles, 2009.

⁴³R., Buijtenhuis, *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad : 1965-1976*, Paris, Mouton, 1978.

Mohamed Tétémedi Bangoura⁴⁴ quant à lui, analyse les violences politiques en s'attardant sur le rôle des différentes rebellions depuis l'indépendance. Pour cet auteur, les rébellions apparaissent comme un des facteurs aggravant de la violence politique au Tchad.

Yves Rabier⁴⁵ analyse la question des rebellions tchadiennes en mettant en exergue leurs différentes liaisons avec les puissances étrangères.

Jean Baptiste Bouzard⁴⁶ relate la vie politique soudanaise en l'espace de cinquante-cinq ans. Il souligne que le Soudan depuis son indépendance le 1^{er} janvier 1956, n'a pas été un pays stable en raison des récurrents conflits. Pour Bouzard, c'est les récents événements de Darfour qui ont focalisé le regard de la communauté internationale sur ce pays. Il conclut que le Sud de ce pays est également source de tensions entre le gouvernement et la rébellion notamment le mouvement populaire de libération du Soudan.

Ibrahim Hassane Mahamat⁴⁷ revisite les liens historiques et l'évolution des relations tchado-soudanaises de 1960 à 2018. Il souligne que ces relations ont connu une alternance de situations répétitives et cela a joué un grand rôle dans l'évolution mitigée de ces pays sur presque tous les plans. Il pense que l'islam et la langue arabe sont un facteur de rapprochement de ces derniers.

Pour Amani Byenda⁴⁸ la crise du Darfour s'explique par plusieurs causes : nationales, régionales et internationales. Dans sa genèse, le conflit du Darfour s'inspire fortement des idéologies islamistes, religieuses, ethniques, frontalières entre le Nord et le Sud et d'ici récemment des ressources pétrolières devenues le malheur du peuple soudanais. L'auteur pense que les ambitions personnelles, les motivations idéologiques, les calculs géographiques, les retombées du conflit israélo-arabes, les visées pétrolières devenues et hydrauliques, contribue à envenimer le conflit ou la multiplication des acteurs. Pour lui, toutes les tentatives effectuées depuis le début de la crise pour faire cesser les combats sont demeurées vaines et les conséquences ne font que s'accroître du jour le jour. L'auteur termine en faisant le bilan largement négatif des actions de l'Union Africaine (UA) tout en proposant certaines innovations de l'organisation.

⁴⁴ B. T., Mohamed, *Violence politique et conflit en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2006.

⁴⁵ Y., Rabier, "Politique internationale du conflit tchadien 1960-1990 : guerre civile et mondiale", *Journal des Africanistes*, 1994, vol 64 n°1.

⁴⁶ J. B., Bouzard, *Les conflits soudanais à l'horizon 2011 : scénarios*, Bruxelles, 2009.

⁴⁷ Ibrahim, "Évolution des relations...", pp. 1-19.

⁴⁸ B., Amani, *L'Union Africaine et sa contribution dans le maintien de la paix au Darfour*, Bukavu, UOB, TFC, 2008, p. 26.

Ali Waidou après avoir analysé la crise du Darfour⁴⁹ s'attarde sur les conséquences de celle-ci au Tchad. Pour lui, le Darfour est la cause majeure de l'instabilité politique du Tchad. L'auteur souligne que la première rébellion y est née là-bas et successivement deux régimes à savoir, celui d'Hissein Habré et d'Idriss Déby sont partis de là. Et aujourd'hui les différentes tentatives de renversement du régime de Déby partent du Darfour.

Jérôme Tubiana⁵⁰ fournit des clés de la compréhension du conflit Tchad-Soudan en cours, de ses composantes ethniques complexes ainsi que l'histoire des factions rebelles tchadiennes. Pour lui l'affirmation selon laquelle le conflit du Darfour « exporte » à l'Est du Tchad par l'entremise des milices Janjawids est largement répandu. Il s'agit pourtant là d'une simple de la dynamique ethnique et politique de la religion d'autant plus dangereuse qu'elle néglige l'importance de la crise politique qui sévit au Tchad. Il estime que Khartoum et N'Djaména se livrent une bataille par intermittence et par des mouvements rebelles interposés depuis le début du conflit au Darfour en 2003 et plus intensément depuis 2005. C'est dans cette optique-là que Khartoum a tenté à de nombreuses fois de fédérer les groupes rebelles tchadiens afin de déstabiliser voire renverser le régime du président Idriss Deby Itno. Ce dernier a non seulement survécu à deux attaques sur sa capitale mais a également réussi à se maintenir au pouvoir à coups de répression ou de récompenses pour ceux qui se rallient à sa cause. Il conclut que les efforts internationaux de maintien de la paix actuellement engagé ne pourront être couronnés de succès qu'avec l'aide d'une impulsion diplomatique susceptible d'amener l'opposition tchadienne non seulement, l'opposition légale mais également l'opposition armée et le régime de Deby à la table des négociations.

Se situant dans la logique de la crise du Darfour, Turibe Corneille Zomo⁵¹ souligne que tout a commencé par une manifestation qui a abouti à la rébellion puis un conflit armé. Zomo souligne aussi que, c'est pendant l'hiver 2002-2003 que l'opposition au président Omar El-Béchi a fait entendre sa voix. S'en est suivi des attaques antigouvernementales en janvier et sont revendiquées par la rébellion du Sud. L'armée populaire de libération du Soudan basé au Sud du Soudan s'oppose au gouvernement central basé au Nord c'est pourquoi Khartoum laisse agir les milices arabes (les Janjawids dirigés par Choukratalla, ancien officier de l'armée soudanaise) dans tout le Darfour. Ces milices progouvernementales bombardent les villes et

⁴⁹ W., Ali, “ L’empreinte du Darfour sur la crise tchadienne : de 1966 à 2008 ”, Mémoire de DEA en Philosophie, Université de Ngaoundéré, 2008.

⁵⁰ Tubiana, *La guerre par procuration...*, pp. 1-45.

⁵¹ C. T., Zomo, “ La crise humanitaire au Darfour (Soudan) ”, Mémoire de Master en Action humanitaire et Développement, Université de Bangui, 2015.

villages du Darfour et cette guerre s'étend ensuite au Tchad voisin. Cette guerre a causé une crise humanitaire dont la population du Darfour est contrainte à se réfugier au Tchad. Il ajoute que, de par sa position géographique avec le Tchad, le Darfour constitue un sanctuaire pour les opposants aux régimes tchadiens mais aussi constitue l'une des causes de cette guerre.

Toutefois, il ressort de cette revue de la littérature au demeurant non exhaustive que, l'étude sur laquelle on s'appesantit n'a guère fait l'objet d'attention spécifique. Loin de sous-estimer ce qui a été fait par nos prédécesseurs, nous partons des manquements constatés pour étudier la problématique de la crise tchadienne en établissant un rapport avec le Soudan selon une problématique précise.

VIII- PROBLÉMATIQUE

La problématique permet de faire démarrer toute recherche scientifique en ce qu'elle pose les repères (relais) qui soutiendront les idées scientifiques du chercheur. De ce fait, Pinto et Grawitz la définissent comme le champ des connaissances théoriques dans lequel on pose le problème du lien exact, de sa proposition et des concepts requis pour les poser⁵².

Quant à Michel Beaud, la problématique est l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses et des lignes qui permettront de traiter le sujet choisi. Somme toute, nous la saisissons comme l'art d'élaborer clairement les problèmes et de les résoudre rigoureusement en suivant leur transformation, ou soit un ensemble de questions qu'une science peut valablement poser, en fonction de ses moyens et de son objet d'étude précis⁵³.

Aujourd'hui, certains pays africains, conscients de leur retard par rapport au développement et soucieux de relever ce défi, ne ménagent aucun effort en optant pour la paix. Tout ceci dans l'optique d'améliorer les conditions de vie de leurs nations.

Il convient tout de même de préciser qu'aujourd'hui, plusieurs États du monde et spécialement africains, après avoir obtenu leur indépendance des puissances colonisatrices, sont entrés dans un cycle infernal de conflits : c'est le cas notamment du Tchad. La problématique de ce pays a fait couler beaucoup d'encre et de salives. Devant cet état de choses, nous nous sommes posé la question suivante : quels sont les facteurs qui sous-tendent les conflits tchadiens ? À la suite de la question principale, découlent les questions secondaires. Ainsi, quelle est le contexte historique des relations tchado-soudanaises ? Quels sont les

⁵² R., Pinto et M., Grawitz, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1971, p.289.

⁵³ M., Beaud, *L'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 1986, p.32.

grands acteurs des relations tchado-soudanaises ? Les relations tchado-soudanaises ont-elles eu un impact sur la politique intérieure du Tchad ? Quels sont les facteurs ayant contribué à la normalisation de ces relations ?

IX- CADRE THÉORIQUE

De prime abord, rappelons que la notion de théorie s'entend comme un ensemble des données, des énoncés, des paradigmes, combinés et cohérents qui servent à expliquer un phénomène ou une situation⁵⁴. Toute théorie part du postulat selon lequel, un événement social ou un phénomène social peut être expliqué nécessairement à travers un certain nombre de règles, de lois et de principes propres et spécifiques à un domaine qu'il faut au préalable en tenir compte et pouvant servir comme modèle d'explication afin d'analyser, de comprendre et d'interpréter un événement historique observé et observable⁵⁵.

Trois théories sont principalement convoquées afin de donner une explication théorique au sujet qui fait l'objet de cette étude. Il s'agit de la théorie réaliste, celle du conflictualisme et du développementalisme politique.

Le réalisme est une approche traditionnelle des relations internationales qui postule que les phénomènes internationaux se fondent sur la réalité telle qu'elle existe et non pas telle qu'elle devrait être. Reprise par Hans Morgenthau dans son ouvrage intitulé *Politics Among Nations : The struggle for power and peace*⁵⁶. Dans cet ouvrage, il définit la théorie réaliste ainsi qu'il suit : le réalisme croit que le monde tout imparfait qu'il est d'un point de vue rationnel, est le résultat de forces inhérentes à la nature humaine. Pour rendre le monde meilleur, on doit agir avec ses forces et non contre elles. Ce monde étant par inhérence un monde d'intérêts opposés, et de conflits entre ceux-ci, les principes moraux ne peuvent jamais entièrement être réalisés mais doivent au mieux-être rapprochés à travers l'équilibrage toujours provisoire des intérêts et le règlement toujours précaire des conflits.

Selon Morgenthau, il faut considérer l'humain et les rapports sociaux notamment les rapports politiques tels qu'ils sont et non tels que l'on voudrait qu'ils soient au nom de quelques idéaux. Les réalistes s'opposent donc à une projection idéalisée de l'homme et veulent le voir tel qu'il est réellement. L'homme selon Hobbes « Est un loup pour l'homme ».

⁵⁴ *Lexique de Sociologie*, 4^e édition, Paris, Dalloz, 2013, p.378.

⁵⁵ Ibid.,

⁵⁶ M. Hans, *Politics among nations, the struggle for power and peace*, Alfred. A. Knoff, New York, Fourth Edition, 1948, p. 56.

L'homme est par nature égoïste, dès lors, les relations entre les hommes ne peuvent être qu'antagoniques et les relations entre les États dirigés par les hommes ne peuvent être qu'antagonistes. Chacun voulant toujours la part du lion. Les États sont selon les réalistes, toujours en quête de puissance, et cette quête effrénée de la puissance est l'expression même de la volonté de la sauvegarde de l'intérêt national. Au niveau individuel ou inter personnel chacun cherche à prendre avantage sur l'autre. Dans l'intérêt national, les États se voient contraints de faire usage de la force ceci pour assurer leur sécurité. Dans la perspective réaliste, les États fonctionnent sur la base de quatre principes :

Les États sont les seuls ou les principaux acteurs internationaux ; l'État est par nature unitaire ; l'État est rationnel et vise constamment à maximiser son intérêt national, ce qui implique le recours périodique à la force ; la sécurité et les questions politiques constituent l'unique ou la principale finalité de la politique étrangère.

Selon les réalistes, les relations internationales sont dominées par l'anarchie et la prédominance des intérêts sur les considérations morales. L'instauration d'une paix définitive est donc une illusion en raison de la souveraineté, des ambitions, des inégalités et de la méfiance mutuelle.

En Afrique, l'appréciation de la théorie réaliste s'observe par la prégnance des États voisins que sont le Tchad et le Soudan sur des questions politiques. Mais cette théorie reste limitée dans l'explication des facteurs qui nourrissent les conflits d'où la théorie conflictualiste.

Le conflictualisme ou théories du conflit politique, envisage la révolution à partir du conflit entre des mouvements et différents groupes organisés qui luttent pour le pouvoir. Cette perspective est notamment défendue par Charles Tilly dans ses ouvrages tels que *From Mobilization to Revolution European revolution*. Pour lui le degré de mécontentement et de conflit dans une société donnée est plutôt constant. Il estime donc plus utile de savoir comment un mouvement se forme plutôt que de connaître les raisons de son émergence⁵⁷. Il définit la révolution elle-même comme un changement soudain, de grande portée et impulsé par l'action populaire dans le gouvernement d'un pays. Elle n'est qu'un cas particulier d'action collective où divers acteurs se disputent la souveraineté ultime sur une population, et où des groupes prétendants parviennent à remplacer, au moins partiellement, les tenants du pouvoir. Pour cette

⁵⁷ J., Alix, " Les approches théoriques classiques de la révolution et une approche religieuse de la révolution sandiniste au Nicaragua ", Mémoire Es Science en anthropologie, Université de Montréal, 2013, p. 40.

raison, l'analyse de la révolution de Tilly nous amène à porter notre attention sur le long terme, aux tendances sociétales et aux transferts de ressources des groupes sociaux à d'autres groupes sociaux, et à moyen terme, aux conditions d'émergence et de prolifération d'idéologies révolutionnaires ou à la montée des mécontentements populaires favorables à la prise de pouvoir d'un mouvement révolutionnaire et des causes de son soutien populaire. La révolution est une cession forcée du pouvoir d'État, « au cours de laquelle au moins deux blocs rivaux distincts avancent des prétentions incompatibles à le contrôler et une importante fraction de la population soumise à la juridiction de cet État, s'est ralliée aux prétentions de chaque bloc. Les deux blocs peuvent être constitués d'un seul groupe social, comme la classe des grands propriétaires fonciers, mais il s'agit souvent de coalitions entre des dirigeants, des membres prétendants au pouvoir. Voilà pourquoi la conception de Tilly demande une analyse des mécanismes de fonctionnement de routine et de transformation des États, entre autres, leur usage de la force en fonction des contextes sociaux⁵⁸.

L'auteur distingue deux moments dans une révolution : la situation révolutionnaire et l'issue révolutionnaire. La situation révolutionnaire recoupe un ensemble d'événements, guérillas, guerres civiles, crises sociales, révoltes. Elle représente en outre ce moment typique de conflit entre diverses factions sociales revendiquant chacune légitimité et pouvoir. Tilly parle d'issue révolutionnaire pour désigner la révolution comme telle. Des issues révolutionnaires peuvent, quoique rarement, survenir sans situations révolutionnaires. De grands transferts de pouvoir peuvent se produire au terme de longues luttes sociales qui épuisent les autorités, de la conquête d'un État par un autre, de traités de guerre, d'une intervention de forces extérieures dans la politique nationale, d'une réorganisation soudaine, délibérée et profonde du pouvoir par un gouvernement ou une alliance de classes dominantes pour retirer son soutien à l'État. Cette théorie permet de comprendre le déploiement des acteurs étatiques. Elle ne pourra expliquer seule, tous les paramètres indispensables à la compréhension du théâtre tchadien. Elle sera complétée par le développementalisme politique.

Ces dix dernières années, les discussions internationales portant sur les sujets de sécurité et de développement ont accordé une place majeure à la question des États dits « fragiles », « faillis » (failed) ou « défaillants » (failing). Développé par Carment, Prest et Samy⁵⁹, la théorie du développementalisme politique renvoie de façon extensive, à tous les pays affaiblis par les guerres, les crises institutionnelles répétées où la pauvreté extrême dans

⁵⁸ Alix, « les approches théoriques... », p. 41.

⁵⁹ <http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2013-1-page-139.htm>, consulté le 23 avril 2021.

lesquelles les institutions de gouvernements ne sont plus capable de maintenir des conditions de stabilité politique et développement suffisant pour garantir la sécurité et le bien-être des populations.

Cet intérêt soudain pour la faiblesse des institutions de gouvernement dans les pays du Sud peut s'expliquer par deux principaux facteurs. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, la Maison Blanche et plusieurs agences de sécurité américaine ont fait le choix axé sur la stratégie de sécurité nationale autour d'une idée relativement simple : les pays affaiblis par la guerre ou l'extrême pauvreté constituent des foyers d'instabilités à partir desquels peuvent se développer de nouvelles « menaces pour la paix » en particulier pour la sécurité des États et de leurs alliés occidentaux. Pour de nombreux analystes, il importait ainsi de repenser les questions de sécurité en s'intéressant tout particulièrement aux pays dans lesquels les institutions publiques se révèlent manifestement incapables d'assurer les fonctions traditionnellement assignées à l'État, notamment le contrôle du territoire national, la production des services de base (eau, éducation, santé, etc.) et la protection vis-à-vis des ingérences extérieures. Cette théorie est appliquée en vue d'expliquer l'extrême instabilité dans laquelle sont confrontés un certain nombre d'États du Sud en l'occurrence le Tchad et le Soudan.

Ces diverses théories convoquées ici, sont plus complémentaires qu'irréductiblement opposées, en ce sens qu'elles montrent les diverses facettes d'une seule réalité.

X- HYPOTHÈSES

Les hypothèses sont de suppositions que l'on se fait pour un problème, lesquelles peuvent être vérifiées pour être approuvées ou rejetées voire désapprouvées après enquête et analyse des informations ou des données. D'après Madeleine Grawitz, l'hypothèse est « une proposition de réponse à la question posée, elle tend à formuler une relation entre des faits significatifs »⁶⁰.

Comme une tentative de réponse à notre problématique, nous pensons que

Les causes des conflits tchadiens seraient liées à la fois aux facteurs internes et externes.

Les relations Tchad-Soudan ne dateraient pas d'aujourd'hui et auraient connues des moments de rupture et de périodes de paix avec plusieurs accords de coopération.

⁶⁰ M., Grawitz, *Méthode des sciences sociales*, 10^{ème} édition, Paris, Dalloz, 1996, p.317.

Plusieurs acteurs politiques auraient influencé le cours de ces relations tant au Tchad qu'à l'échelle du Soudan.

Les conséquences politiques des relations tchado-soudanaises seraient énormes surtout au Tchad.

Le rapprochement Tchad-Soudan et la fin de la guerre par procuration a été possible grâce à la conjugaison de plusieurs approches.

XI- MÉTHODOLOGIE

Se référant aux travaux de Gaston Bachelard⁶¹, une connaissance n'est scientifique lorsqu'elle a un objectif d'étude et une méthode de travail bien définis. Ainsi, il est un principe épistémologique classique qui sous-tend qu'une connaissance n'est scientifique que si elle est rationnelle, méthodologique et pertinente. Dans cette perspective, la méthode serait au centre de tout travail scientifique.

En tout état de cause, il n'y a pas de science sans méthode et la méthode est un impératif pour toute discipline scientifique.

Pour comprendre notre sujet de travail, vérifier les hypothèses émises et aboutir aux objectifs ci-dessus, nous avons adopté la démarche hypothético-déductive. Nous partons ainsi d'une analyse générale (à l'échelle des deux pays) du problème au cas particulier (du Tchad). Notre méthodologie s'articule en trois phases distinctes : la phase exploratoire, la phase d'enquête et la phase d'analyse des informations.

La phase exploratoire a été l'une des phases importantes de notre recherche, car elle nous a permis de faire des lectures bibliographiques et avoir les premiers contacts avec le terrain. Pendant la recherche bibliographique nous avons :

- Consulter les ouvrages dans les bibliothèques ;
- Sélectionner les textes des ouvrages se rapportant au champ théorique de notre sujet ;
- Résumer ces ouvrages ;
- Comparer les textes entre eux pour nous situer par rapport à notre problématique.

⁶¹ G., Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*, 12^{ème} édition, Paris, PUF, 1993.

Ces recherches ont concerné les ouvrages généraux et les ouvrages spécifiques comme les thèses, les mémoires, les articles scientifiques et les revues qui traitent des thèmes semblables. Nous avons effectué la recherche dans les bibliothèques suivantes : le Cercle Histoire-Géographie de la FALSH de l'Université de Yaoundé I, CEFOD de N'Djaména, ENA de N'Djaména. Dans les services publics tels le CNAR de N'Djaména, le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Étranger (MAEIATE), le Ministère de la Défense Nationale (MDN), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), l'Ambassade du Soudan en République du Tchad, Ministère des Transports. Tout ceci pour avoir les accords, les décrets, les ouvrages, les rapports, les cartes... pour illustrer notre travail.

Dans la phase des enquêtes orales, nous avons eu les premiers contacts avec le terrain d'étude. Cela nous a permis : d'identifier les personnes-cibles, de préparer à l'entretien en testant notre questionnaire auprès de quelques personnes, de rencontrer les experts, témoins et autres personnes concernées en adoptant une attitude d'écoute et d'ouverture afin de fixer les jours d'entretien.

Pendant cette deuxième phase, nous avons procédé aux enquêtes de terrain par questionnaire auprès des autorités civiles, militaires, politiques, dans les universités et les établissements d'enseignement secondaire.

L'analyse des données a permis le traitement des données, nous avons utilisé la méthode d'analyse quantitative. Cette méthode nous a permis de mesurer les variables en ressortant leur proportion et leurs corrélations. Mais au préalable, nous avons procédé au dépouillement des données recueillies sur le terrain à la synthèse de nos différentes lectures à la bibliothèque et à la comparaison des résultats attendus.

XII- OBJECTIFS

Ce travail renferme un certain nombre d'objectifs qu'évoque cette problématique. Nous avons l'objectif général et les objectifs spécifiques. L'objectif général de cette étude est d'analyser les différents facteurs qui sous-tendent les conflits tchadiens.

Et les objectifs spécifiques consistent à présenter d'abord le contexte historique des relations tchado-soudanaises, ensuite recenser et décrire les grands acteurs de ces relations, analyser leur influence sur la politique intérieure du Tchad et enfin explorer le processus de normalisation de ces relations.

XIII- PLAN DU TRAVAIL

Dans l'optique d'apporter des éléments de réponse à la problématique soulevée plus haut, nous subdivisons ce travail en quatre chapitres.

Le premier chapitre s'intitule contexte des relations tchado-soudanaises. Reparti en deux grandes articulations, ce chapitre aborde les relations tchado-soudanaises de la période précoloniale à la période post indépendance. La première articulation présente les relations tchado-soudanaises dans un cadre général. La deuxième articulation quant à elle analyse la coopération bilatérale Tchad-Soudan.

Le deuxième chapitre quant à lui, a pour titre les grands acteurs des relations tchado-soudanaises, en faisant le portrait de chacun. Il est scindé en deux grandes sections dont la première présente les grands acteurs tchadiens des relations avec le Soudan. La deuxième section est consacrée aux grands acteurs soudanais des relations avec le Tchad.

Le troisième chapitre est intitulé influence des relations tchado-soudanaises sur la politique intérieure du Tchad. Subdivisé en trois grandes parties, ce chapitre analyse les impacts politiques de ces relations au Tchad, en présentant les différents régimes qui se sont succédé. La première partie analyse les régimes de Ngarta Tombalbaye et de Félix Malloum. La deuxième partie analyse les régimes de Goukouni Weddeye, d'Hissein Habré et d'Idriss Déby Itno. La troisième partie examine les répercussions des crises soudanaises au Tchad parmi lesquelles la chute du président Nimeiry et la crise du Darfour.

Le quatrième chapitre est titré le rapprochement Tchad-Soudan et la fin de la guerre par procuration. Il est subdivisé en trois grandes parties, en explorant le processus de normalisation des relations tchado-soudanaises. La première partie présente les approches internationales de conciliation. La deuxième partie est consacrée aux approches régionales de conciliation. La troisième partie se penche sur les approches bilatérales et la fin de la guerre par procuration.

**CHAPITRE I : CONTEXTE DES RELATIONS TCHADO-
SOUDANAISES**

De 1939 à 1945, le monde était ébranlé par un conflit que les historiens qualifient de « guerre totale ». Ce conflit a pris fin en septembre 1945, par la victoire des démocraties sur des régimes fascistes⁶². Ce conflit dans lequel l’Afrique a joué un grand rôle dans la victoire des alliés, ouvre de nouveaux horizons au continent. Au lendemain de cette guerre, émergent sur la scène internationale, de nouveaux pays issus d’anciens empires. Dans la foulée des indépendances, le Tchad et le Soudan ne sont restés indifférents. Juste après leur indépendance, ils nouent des relations faites d’échanges et de visites⁶³.

Au plan géographique, le Tchad et le Soudan sont liés par une frontière conventionnelle, commune et longue de 1360 km. Cette frontière a été négociée entre Paris et Londres depuis les années 1922. Il s’agissait en principe, qu’aux termes de la déclaration franco-britannique du 21 mars 1899, d’établir sur le terrain une ligne séparant le royaume du Ouaddaï et celui du Darfour telles qu’ils existaient en 1822. Lorsqu’on découvre que ces deux entités n’avaient pas de frontière commune et, qu’entre elles, se trouvaient de petits royaumes, l’établissement d’une ligne de démarcation s’ouvrait à la controverse. Comme le tracé de toutes les frontières coloniales, celui-ci est arbitraire et tranche une partie de la population⁶⁴.

Toutefois, le courant d’échanges qui existait entre El-Fasher (capitale du Darfour) et le Ouaddaï et les liens entre les tribus de même origine, notamment les Zaghawas, Massalit, Dadjos...n’ont pas disparu⁶⁵. L’objectif de ce chapitre n’est pas de proposer une description exhaustive de l’histoire des relations tchado-soudanaises. Au contraire, deux objectifs plus modestes sont poursuivis dans ce travail. Dans un premier temps, présenter le cadre général des relations tchado-soudanaises. Dans un deuxième temps, faire un état de lieu de la coopération bilatérale Tchad-Soudan.

I- RELATIONS VUES DANS UN CADRE GÉNÉRAL

Pour conduire cette réflexion sur le cadre politique des relations tchado-soudanaises d’aujourd’hui, il nous semble opportun de faire tout d’abord un aperçu des affinités transfrontalières entre les deux États, de l’évolution de leurs relations par la suite.

⁶² G., Richard, *La deuxième guerre mondiale : 1939-1945*, Paris, Collection histoire contemporaine, 1987, p.167.

⁶³ Ibrahim, “Évolution des relations...”, pp. 1-16.

⁶⁴ A., Gérard, “Nimeiry face aux crises tchadiennes”, in *Politique Africaine*, n°16, 1989, pp. 1-19.

⁶⁵ Entretien avec Sabre Ibet, 57 ans, bibliothécaire, N’Djaména, le 3 septembre 2021.

1- Affinités transfrontalières entre le Tchad et le Soudan

Vers le 13^e siècle, le Darfour était divisé entre plusieurs royaumes païens dont les principaux royaumes étaient au Nord, celui des Zaghawas, et au Sud celui Dadjos ou Dajus. Les Zaghawas sont un peuple nomade de langue nilo-saharienne, très nombreux et très anciennement installés dans cette région, tant au Tchad qu'au Soudan. Leur territoire plus étendu encore auparavant, est amputé de larges portions à l'Ouest par son voisin, le sultanat du Kanem. La migration de nombreuses tribus arabes depuis l'Égypte et plus précisément à partir de la fin du 14^e siècle a emporté cet empire⁶⁶.

Les Dadjos quant à eux, étaient centrés sur la région du Gèbel Marra, au Sud du Darfour, mais l'on ignore à quelle date ce royaume a été fondé. En clair, les Dadjos sont une ethnie de langue nilo-saharienne et aujourd'hui dispersée depuis le Tchad jusqu'à l'Est des Monts Nouba au Kordofan (Soudan)⁶⁷. À une époque indéterminée, mais sans doute avant la fin du 14^e siècle, les souverains dadjos étaient vaincus par un nouveau peuple appelé les Toundjours ou Tougours, qui s'emparent du royaume voisin du Ouaddaï, dans l'actuel République du Tchad⁶⁸.

Les Toundjours sont aujourd'hui musulmans et arabophones. Ces derniers font remonter leur origine à Tunis (Tunisie). Mais il semble bien qu'ils provenaient plutôt de Dongola, comme le rapportent les traditions alternatives, et le nom nubien de la capitale de Makouria, Tungul, est la meilleure étymologie pour leur nom que Tunis⁶⁹. Le premier roi Toundjour du Darfour aurait été Ahmed Ma'agur, « Ahmed aux jarrets coupés », dont le second élément semble être une déformation du nom de Makouria, alors que le premier est une réfection anachronique. L'islam est sans doute apparu que plus tard dans la région⁷⁰.

Ainsi, de très nombreux emprunts au nubien du Nil dans les langues de la région montrent sans ambiguïté la présence à un moment donné d'une importante entité politique de langue nubienne, qui ne peut être autre que le royaume Toundjour. La découverte des céramiques à motifs chrétiens dans ce qui semble être les ruines d'un monastère à Ain Farrah, siège du dernier roi Toundjour du Darfour, Shaw Dorshid, montre que le christianisme était la religion de l'élite, même si les traditions orales ultérieures ont occulté ce point pour d'évidentes raisons

⁶⁶ J. C., Zeltner, « Les pays dans la tourmente (1880-1903) », *Outre-Mer. Revue d'histoire*, 1990, pp. 209-210.

⁶⁷ Ibid.,

⁶⁸ Zomo, « La crise humanitaire... », p.40-59.

⁶⁹ Document inédit : Remarques sur l'Islam au Tchad et en Afrique Occidentale.

⁷⁰ Entretien avec Saleh Abakar Djarma, 59 ans, enseignant, N'Djaména, le 29 juillet 2021.

politiques. Les sultans du Darfour ont en effet, revendiqué l'héritage des Toundjours tout en se présentant comme les champions de l'islam⁷¹.

Vers le milieu du 16^e siècle, les Toundjours du Darfour ont été renversés par une nouvelle dynastie, les Keiras issus de la principale ethnie de la région, les Fours de qui elle doit son nom actuel : Dar-Fur ou « pays des fours »⁷². Le premier sultan Keira, Suleiman Solong est réputé pour avoir introduit l'islam dans le royaume, d'où peut-être son surnom de Solong ou Solongdungo, « l'Arabe » en langue Four⁷³. Sous son règne, une partie du clan Keira se révolte contre son pouvoir. Battu militairement, elles s'exilent dans le Kordofan pour créer sous le nom de « Musaba'at » un sultanat indépendant⁷⁴.

Vers 1670, le fils de Suleiman Solong, le sultan Musa, lui succède dans le palais de Turra. Mais après son règne, chaque souverain se fait construire un nouveau palais (en arabe local fasher) en un nouvel endroit, jusqu'à ce que le sultan Abdelrahman Al-Rachid, à la fin du 18^e siècle, choisisse un site près du lac Tendelti. Ce site est resté jusqu'à nos jours la capitale du Darfour, à laquelle on donna le nom d'El-Fasher, « le Palais »⁷⁵.

Sous le règne du fils de Musa, le sultan Ahmed Bukr (environ 1682-1730), le royaume va s'étendre en menant de guerres avec les voisins, notamment le sultanat du Ouaddaï où, vers 1635, les Toundjours locaux avaient été également renversés par un chef arabe qui y établit l'islam. Vainqueur du Ouaddaï, Ahmed Bukr mit sur pied une armée bien entraînée qu'il équipa d'armes à feu grâce au commerce avec l'Égypte à laquelle le sultanat était relié par une route caravanière célèbre, la piste des quarante jours (darb el-arba'in). Comme les sultans fung, il favorisa l'installation de docteurs de la loi venus de l'étranger pour répandre l'islam, qui jusqu'alors était confiné à la sphère dirigeante⁷⁶.

Ses fils, Mohamed Dowra, Omar Leel, Abulgasim et Mohamed Teirab, qui lui succédèrent l'un après l'autre sur le trône de 1730 à 1787, étaient en fait moins avisés. Les deux premiers se faisaient remarquer par leur cruauté et les suivants se lancèrent dans des campagnes hasardeuses (le premier contre le sultanat du Ouaddaï au Tchad et le second contre le sultanat rival des Musaba'at au Kordofan) et ils perdaient ensuite la vie.

⁷¹ Entretien avec Kemba Narcisse, 63 ans, enseignant, N'Djaména, le 30 juillet 2021.

⁷² J., Tubiana, « Le Darfour, un conflit pour la terre », *Politique Africaine*, n°101, 2006, pp.111-131.

⁷³ Entretien avec Ndilnodji Arnaud, 60 ans, enseignant, N'Djaména, le 2 août 2021.

⁷⁴ Document inédit : Remarques sur l'Islam au Tchad et en Afrique Occidentale.

⁷⁵ Darfour, <https://www.frwiki.net/wiki/Darfour>, consulté le 7 août 2021.

⁷⁶ <https://www.globalsecurity.org/military/world/para/darfur1.htm>, consulté le 15 août 2021.

Toutefois, une bonne partie du Kordofan était ainsi annexée par le successeur de Mohamed Teirab, le sultan Abdelrahman Al-Rachid (1787-1802), et restait sous le contrôle du sultanat Keira jusqu'à l'arrivée des troupes de Méhémet Ali en 1821. Le Darfour lui-même échappait à l'annexion et, à part une période de rattachement au Soudan entre 1874 et 1899 et restait indépendant jusqu'en 1916, quand les anglais avaient vaincu et tué le dernier sultan, en l'occurrence Ali Dinar⁷⁷.

Après la première guerre mondiale, un accord passé entre les Français et les Anglais délimitait la frontière occidentale du Soudan qui va suivre désormais la ligne de partage des eaux entre les bassins du Nil et du Tchad. La France restituait au Soudan le Dar Massalit, partiellement conquis en 1911 et, en janvier 1924, les sultanats du Dar Tama et du Dar Sila retournèrent au Tchad⁷⁸.

Carte 3 : Zone transfrontalière Tchad-Soudan



Source : Archives de la MINURCAT

⁷⁷ R., Rossin, " Du Darfour au Soudan ", *Revue Outre-terre*, n°3, 2007, pp.29-40.

⁷⁸ Ibid.,

La carte ci-dessus, nous présente la frontière terrestre entre le Tchad et le Soudan. Du côté gauche de la carte, nous avons la frontière orientale du Tchad avec les villes suivantes : Guéréda, Adré, Modoyna et Dogdoré. Du côté droite de la carte, nous avons également la frontière occidentale du Soudan dont les principales villes sont : El Généina et Fora. Il ressort de cette analyse que cette zone partage les substrats historiques et socioculturels avant la colonisation.

2- Évolution des relations tchado-soudanaises

Parlant de l'évolution des relations tchado-soudanaises, l'on doit noter que le Tchad et le Soudan ont plusieurs points communs : une histoire politique très violente, des dictatures sanguinaires caractérisées par des conflits armés et coups d'État à répétition perpétrés par différentes factions rebelles⁷⁹. En effet, l'accession du Tchad à l'indépendance, et la venue au pouvoir du président Ngarta Tombalbaye ont été suivies d'importantes tensions entre l'État et la population⁸⁰.

Tout a commencé lorsque le président Tombalbaye a refusé de poursuivre la politique multipartite mise en place à la veille de l'indépendance. L'instauration du parti unique le 19 janvier 1962 a été perçue par nombre d'observateurs comme la première erreur du président Tombalbaye, parce qu'il a écarté beaucoup d'acteurs qui voulaient, ou qui participaient à l'animation de la vie politique tchadienne. Juste après l'ordonnance, tous les acteurs politiques sans exception aucune ont été sommés à rallier le nouveau système⁸¹.

Malgré les menaces qui pesaient sur ces derniers, la résistance se poursuivit. C'est ainsi que le 16 septembre 1963, à Fort-Lamy (actuel N'Djaména), un cortège se forma à la suite d'une réunion tenue chez le chef de file de l'opposition, le nommé Djibrine Kherallah. En représailles, les forces de défense ont fait usage disproportionné de la force ayant causé la mort de plusieurs civils. À partir de ces incidents politiques, le fossé se creusa entre le régime en place et la population locale⁸².

Le lancement de l'emprunt national⁸³ en avril 1964 avait été aussi mal accueilli dans les campagnes. Les paysans et éleveurs notamment dans le Nord, l'Est et le Centre du pays,

⁷⁹ Entretien avec Minganodji Éric, 59 ans, enseignant, N'Djaména, le 4 août 2021.

⁸⁰ M., Debois, *Le métier des armes au Tchad*, Paris, Karthala, 2013, p. 69.

⁸¹ Entretien avec Mornadji Dominique, 68 ans, homme politique, N'Djaména, le 5 août 2021.

⁸² D., Abdraman, *Tchad, l'État retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp.30-44.

⁸³ L'emprunt national de 1964 est une dette financière de l'État tchadien auprès de ses citoyens. Il a été lancé dans l'optique de renflouer les caisses vides de l'État.

subirent les comportements abusifs des fonctionnaires majoritairement issus du Sud. Le 25 octobre 1965, les paysans Moubis dans la région du centre se soulèvent contre les collecteurs d'impôts profitant de la levée des taxes pour les dépouiller⁸⁴.

Mais, la gravité de la situation s'est traduite par la mise en garde du président Tombalbaye lors de sa conférence de presse du 22 novembre 1965. Il déclarait en ces termes : « Tout mouvement contre l'autorité de l'État sera réprimé avec une vigueur jusqu'alors inconnue et dont personne ne semble croire qu'elle soit possible au Tchad »⁸⁵. La peur des représailles amenait la population à fuir les villages ou à se livrer à des actes de sabotages et de pillages, s'attaquant à des convois de marchandises, le vol de bétail etc. Très rapidement, les opposants de l'intérieur et de la diaspora les ressemblent dans des mouvements armés pour mener la lutte contre le régime de Tombalbaye. C'est dans ce contexte de révolte que quelques mouvements armés voient le jour et sèment la désolation le long de la frontière tchado-soudanaise⁸⁶.

Face à la recrudescence des violences en territoire tchadien, le président Tombalbaye sort de son silence. Le 21 décembre 1965, à l'occasion de la conférence de presse qu'il donnait à l'Assemblée Nationale (AN), plusieurs sujets ont été abordés⁸⁷.

Parlant de la crise de septembre 1963, le chef de l'État pointe du doigt accusateur les trois leaders arrêtés précédemment. Il s'agit de Djibrine Kherallah, Jean Baptiste et Ahmed Koulamallah qui, selon lui, cherchaient à s'emparer du pouvoir en manipulant la population locale. S'agissant de la révolte des Moubis dans le Guéra, il estime que ce sont des manœuvres dirigées depuis la capitale, d'un habile travail de sabotage mené par une poignée d'arrivistes. Ces derniers, selon lui, occupent des postes dans l'administration, soit au sein de l'AN, soit dans le gouvernement ou même dans le bureau politique dont la plupart sans parenté avec les régions du Nord. Pour terminer, il attribue l'attaque de la localité d'Adré à des « bandits » d'origine tchadienne basés au Soudan⁸⁸.

⁸⁴ M., Godefroy, « Maintenir la paix, laquelle ? Interdépendances, zones d'action et conjoncture de maintien de la paix dans le secteur de la sécurité collective », Thèse de Doctorat en Science Politique, Université Lille, France, 2016, p. 69.

⁸⁵ N., Abbo, *La révolte de Moubi*, Paris, Sépia, 1996, p. 97.

⁸⁶ A., Djibrine, « La politique étrangère du Tchad : 1960 – 1978 », Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, Cameroun, 1979, p. 50.

⁸⁷ A., Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye : parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959-1975)*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 158.

⁸⁸ Ibid.,

En guise de réponse à ces attaques, le gouvernement tchadien a pris des mesures de rétorsion contre le Soudan, avec fermeture de la frontière et interdiction de toute mobilité aux ressortissants soudanais au-delà de 5 km par rapport à leurs lieux de résidence en territoire tchadien⁸⁹.

Pour apaiser la tension suite aux accusations et mesures prises par le gouvernement tchadien, le Soudan signe le 1^{er} juillet 1965, un accord d'expulsion du Soudan, des auteurs de troubles tchadiens. Mais cet accord n'a pas duré puisque les clauses y afférentes n'ont pas été respectées par le Soudan. La suite des événements a été marquée par une série de coups d'État militaires dont le premier eut lieu le 21 octobre 1965 au Soudan. À la suite de ce coup d'État, le Soudan entre dans une ère d'instabilité gouvernementale⁹⁰.

Durant la période de 1965 à 1969, quatre gouvernements se sont succédé au Soudan. Cette instabilité doublée de la complaisance des autorités soudanaises vis-à-vis des dissidents tchadiens favorise le foisonnement de mouvements d'opposition armés sur le territoire soudanais. C'est ainsi que le président Tombalbaye accuse le Soudan d'entretenir un « Gouvernement de la République islamique du Tchad en exil ». Conséquemment, les relations diplomatiques entre les deux pays se détériorent⁹¹.

Les relations se normalisent lorsqu'un coup d'État militaire porte Ga afar El-Nimeiry au pouvoir en 1969. Sur le plan régional les relations se normalisent davantage puisque le nouveau régime prône la politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des États voisins. Le premier geste de rapprochement Tchad-Soudan fut la visite du président Nimeiry du 20 février 1971. À son arrivée, il déclare que : « Soudanais et Tchadiens sont un seul et même peuple que le colonisateur a séparé pour ses intérêts ». Après un entretien, les présidents Tombalbaye et Nimeiry se rendent ensuite à Abéché et Fort-Archambault (actuelle Sarh au Sud du Tchad), respectivement le 21 et 22 février 1971. Cette visite s'inscrit dans le cadre du processus de réconciliation⁹².

À l'issue de la visite, plusieurs accords de coopération ont vu le jour, dont une convention qui réglait les relations économiques entre les deux pays et une autre favorisant l'assistance administrative en matière de douane. Le communiqué final de cette visite met

⁸⁹ Ibrahim, « Évolution des relations... », pp. 1-19.

⁹⁰ Ibid.,

⁹¹ Dingammadjji, *Ngarta Tombalbaye...*, p. 202.

⁹² Ibid.,

l'accent sur « le respect d'égalité et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des deux ». Un an plus tard, du 8 au 13 février 1972, c'est le tour de Tombalbaye de se rendre en visite à Khartoum. Aussitôt après sa visite, le gouvernement soudanais a démantelé les réseaux de rebellions installées sur son territoire⁹³.

Quand le général Malloum arrive à la tête du Tchad en 1975, les bonnes relations se poursuivent entre le Tchad et le Soudan. Le Soudan était d'ailleurs l'un des premiers pays à reconnaître le nouveau régime de N'Djaména⁹⁴. Une certaine accalmie a caractérisé les relations. Peu après, c'est-à-dire en 1977, une mésentente survient au sein de la rébellion entre Habré et Goukouni. Cette situation a contraint Habré et ses éléments à se rapprocher du Soudan. Mais ce refuge ne suffit pas selon Alain Gérard d'accuser le Soudan de soutenir des factions rebelles contre le pouvoir de N'Djaména⁹⁵. Bien au contraire, le Soudan devient médiateur dans le cadre de résolutions des différends tchadiens. C'est ainsi que le président Nimeiry exhortait les différents mouvements rebelles à se réconcilier avec le président Malloum. Le groupe de Goukouni inféodé à Kadhafi a refusé la médiation. Seul Habré accepte de se réconcilier avec le président Malloum. La médiation enclenchée sous la bannière du président Nimeiry a donc abouti à un accord de paix entre le président Malloum et Hissein Habré au début de l'année 1978. Au terme de cet accord, Hissein Habré rentre au bercail et devient premier ministre sous le président Malloum. Malheureusement l'alliance Malloum-Habré n'a pas fait long chemin et leur rupture déclenche une guerre civile en 1979⁹⁶.

Au début du règne d'Hissein Habré en 1982, une certaine tranquillité a caractérisé les relations entre les deux pays. Ce temps était court, car il fallait du temps nécessaire pour pérenniser cette paix. Malheureusement des manifestations de masse suivies d'une grève générale ont poussé l'armée soudanaise en 1985, à déposer le président Nimeiry pendant qu'il était en voyage d'État aux États-Unis. Fort de ce coup d'État, le général Abdourahaman Siwar Al-Dahab prend les rênes du pouvoir⁹⁷.

Sous le président Dahab, le Soudan connaît une ère démocratique et une certaine stabilité dans les relations tchado-soudanaises. Plusieurs réformes ont été entreprises d'où l'abolition du parti unique et la restriction sur l'application de la charia (loi coranique)⁹⁸.

⁹³ Ibrahim, "Évolution des relations...", pp.1-19.

⁹⁴ Entretien avec Mariam Bernice, 43 ans, humanitaire, N'Djaména, le 2 août 2021.

⁹⁵ Ibrahim, "Évolution des relations..." , pp. 1-19.

⁹⁶ N., Derlemari, *Le labyrinthe de l'instabilité politique au Tchad*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 30.

⁹⁷ Entretien avec Mahamat Nour Moustapha, 7 août 2021.

⁹⁸ Quel avenir pour le Soudan, <https://www.senat.fr/ga/ga-023/ga-023-mono.html>, consulté le 3 août 2021.

Les élections présidentielles ont été organisées d'où la victoire de Sadek El-Mahdi, en prenant les rênes du pouvoir⁹⁹.

Vainqueur des élections présidentielles, le président Mahdi déclarait que : « le Soudan entend se tenir hors du conflit tchadien »¹⁰⁰. La communauté internationale a célébré le courage politique du chef d'État soudanais lors de son engagement. Vu également comme la fin des ingérences soudanaises dans les affaires intérieures du Tchad, ce discours a été salué par le gouvernement tchadien, qui espérait jeter des bases nouvelles. Malheureusement, la trahison a pris très rapidement le dessus, et aucune démarche d'une véritable paix n'a dès lors été menée à l'échelle des deux pays.

Bien au contraire, la situation sécuritaire prend de plus en plus de proportion inquiétante. Le président Habré accuse directement le Soudan d'une tentative de déstabilisation visant N'Djaména, du fait qu'il a permis aux troupes libyennes d'être stationnées le long de la frontière soudano-tchadienne. Mais Khartoum dément toute présence étrangère sur son sol. Quand bien même N'Djaména ne désarme pas, d'accuser les autorités de Khartoum d'avoir cédé le Darfour à la Libye¹⁰¹.

Le 30 septembre 1987, le ministre soudanais de l'intérieur a réagi dans un communiqué de presse, dénonçant la détérioration de la situation sécuritaire due à l'implantation des tribus avec différentes factions armées tchadiennes, ainsi que la présence des réfugiés tchadiens¹⁰². Redoutant l'embrasement de la région, les ministres soudanais des affaires étrangères et de la Défense nationale effectuent le déplacement à N'Djaména. Bien que le doute planait sur cette visite, l'opinion tchadienne paraissait rassurée¹⁰³.

En décembre 1988, une hausse des prix accentue les tensions entraînant des émeutes dans la capitale soudanaise. Redoutant un coup d'État visant à ramener l'ex-président Ga afar El-Nimeiry au pouvoir, le président Mahdi fait arrêter les militaires et civils, le 18 juin 1989. Le 29 du même mois, le brigadier Omar El-Béchar, fomenta un coup d'État avec un groupe de militaires. Il réussit sans rencontrer une véritable résistance. Le coup d'État qui a eu l'appui

⁹⁹ Entretien avec Abdelfattah Hassan, 55 ans, personnel de l'ambassade du Soudan, N'Djaména, le 8 août 2021.

¹⁰⁰ Ibrahim, "Évolution des relations...", pp. 1-19.

¹⁰¹ Lavergne, *Le Soudan...*, p. 603

¹⁰² Ibid., p. 640.

¹⁰³ *Agence Tchadienne de Presse* : (ATP), 03 juillet 1989, pp. 3-9.

du Front Islamique National (FIN), le parti de son mentor Hassan al-Tourabi, est suivi par la dissolution du parlement et de toute l'opposition¹⁰⁴.

En dépit de ce qui précède, la situation sécuritaire à l'Est du Tchad et aux confins du Darfour n'était pas au beau fixe. N'Djaména continue d'accuser le Soudan d'abriter des factions tchadiennes sur son sol. Pour toute réponse, le Soudan leur apporte son soutien¹⁰⁵. Les relations se normalisent quand le colonel Idriss Déby prend le pouvoir le 1^{er} décembre 1990. Sous le règne d'Idriss Déby, un vent de paix a caractérisé les relations tchado-soudanaises pendant une décennie et demie. La suite a été malheureusement une série de tensions dont l'élément déclencheur est le conflit du Darfour¹⁰⁶.

3- Perception de chaque acteur par l'autre

Dans ce cadre précis, il est question d'analyser les relations tchado-soudanaises de 1960 à 2010 du point de vue des acteurs Tchadiens et Soudanais.

Selon M. Djakna Moksia¹⁰⁷, la République du Tchad et la République sœur du Soudan, entretiennent des bonnes relations diplomatiques. Faut-il le rappeler, ces pays partagent une vaste frontière de plus de 1360 km et les populations de l'Est du Tchad et de l'Ouest du Soudan ont toujours noué des relations fraternelles avant et après les indépendances.

Cependant, les relations entre le Tchad et le Soudan ont été tendues en raison des guerres répétitives au Tchad et les soutiens croisés aux mouvements de rébellion. Les deux pays en s'accusant mutuellement de soutiens aux mouvements de rébellion, ont fini par rompre leurs relations diplomatiques en rappelant réciproquement les ambassadeurs au bercail. La situation paraît stabilisée après la signature de plusieurs accords de paix.

Toutefois, les relations se sont considérablement améliorées après la visite du président Déby à Khartoum le 09 février 2010. Suite à cette visite, un accord en résulte et le Tchad et le Soudan se sont engagés à organiser des patrouilles militaires conjointes aux frontières. C'est ainsi qu'une force mixte Tchado-Soudan a été créée.

¹⁰⁴ Entretien avec Kamal Saad, 49 ans, enseignant, N'Djaména, le 10 août 2021.

¹⁰⁵ Entretien avec Mariam Bernice, humanitaire, N'Djaména, le 12 août 2021.

¹⁰⁶ J., Tubiana, *Laisser tomber les rebelles : dimensions locales et régionales du rapprochement Tchad-Soudan*, Genève, Small Arms Survey, 2011, pp. 11-30.

¹⁰⁷ Entretien avec Djakna Moksia, fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, N'Djaména, le 1^{er} octobre 2021.

Selon le chargé d'affaires de l'ambassade du Soudan en République du Tchad, M. Mukhtar Bilal Abdelsalam¹⁰⁸, depuis les indépendances du Soudan en 1956 et celle du Tchad en 1960, les deux pays ont toujours entretenu des relations étroites. Bien que séparés par une frontière conventionnelle, l'Est du Tchad et l'Ouest du Soudan sont étroitement liés sur le plan historique, économique, social, culturel, et plusieurs groupes ethniques sont à cheval entre les deux pays.

Sur le plan politique, les relations entre les présidents Nimeiry et Ngarta Tombalbaye ont été en grande partie bonnes. La République du Soudan par l'entremise de son gouvernement a œuvré pour la stabilité du Tchad par divers accords de paix. L'arrivée des présidents Omar El-Béchir et Idriss Déby, respectivement en 1989 et 1990, sont des moments de confiance mutuelle. Car les relations ont été en grande partie stables, caractérisé par d'intenses visites d'État et d'échanges commerciaux.

À la surprise générale, les deux pays ont été victime d'attaques rebelles. En guise de protestation, le Tchad rompt ses relations diplomatiques avec le Soudan estimant que le Soudan était derrière les attaques rebelles. Peu après le Tchad, le Soudan rompt également ses relations diplomatiques, précisément le 11 mai 2008, accusant le Tchad d'être de mèche avec les rebelles darfouriens.

Malgré les hauts et les bas, le Tchad et le Soudan ont normalisé les relations diplomatiques. Le Soudan nourrit le vœu que ces relations ne soient plus jamais interrompues. Pour renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération avec le Tchad, le Soudan entend créer une université à N'Djaména.

II- COOPÉRATION BILATÉRALE TCHAD-SOUDAN

Le Tchad et le Soudan ont noué des relations dominées en grande partie de conflits. Mis à part les conflits, il faut reconnaître la volonté des deux à coopérer, étant donné que cela est perceptible depuis plusieurs décennies. Cette coopération englobe plusieurs domaines, allant du politique à l'économie, sans négliger bien évidemment la culture et le reste. Mais trois domaines méritent d'être soulevés dans le cadre de ce travail, c'est notamment le domaine de

¹⁰⁸ Entretien avec Mukhtar Bilal Abdelsalam, chargé d'affaires de l'ambassade du Soudan, N'Djaména, le 3 novembre 2021.

la coopération diplomatique, socioculturelle et économique, qualifié d'éléments déterminants de coopération entre le Tchad et le Soudan¹⁰⁹.

1- Coopération diplomatique

De prime abord, il n'existe aucun lien diplomatique entre le Tchad et le Soudan avant l'année 1960. Quand le Soudan accède à l'indépendance le 1^{er} janvier 1956, le Tchad n'émergeait comme territoire français, ne permettant une quelconque relation diplomatique. Lorsque le Tchad accède à l'indépendance le 11 août 1960, il se verra dans l'obligation de se conformer aux exigences d'un État moderne et indépendant sur le plan diplomatique¹¹⁰.

C'est ainsi qu'avec la création de son ministère des affaires étrangères, le Tchad s'est doté d'un appareil diplomatique. Il entreprend l'établissement des liens diplomatiques bilatéraux permanents et multilatéraux dont l'armature couvre le monde entier. Cet état de fait a permis au Tchad de canaliser d'un côté sa diplomatie vers les pays voisins. C'est dans ce cadre diplomatique bilatéral qu'Adraman Moussa a été nommé ambassadeur plénipotentiaire de la République du Tchad auprès de la République du Soudan. Le Soudan pour sa part, a nommé Ismail Al-Milek au poste d'ambassadeur auprès de la République du Tchad¹¹¹.

L'effectivité de ces relations est perceptible à travers de nombreuses visites des chefs d'État et les concertations interministérielles. Mais disons-le sans risque de nous tromper que ces relations n'ont pas commencé sous des bons auspices, tout simplement, parce que le Soudan servait de base-arrière et même de sanctuaire pour les opposants politico-militaires en rébellion contre le pouvoir de N'Djaména¹¹². C'est pourquoi, de 1965 à 2009, le Tchad et le Soudan ne cessent de rompre bilatéralement leurs relations diplomatiques, en rappelant leurs ambassadeurs au pays¹¹³.

La régularité de contacts au niveau des instances gouvernementales a permis de vivre parfois de moments harmonieux. Grâce aux actions diplomatiques entreprises avec l'appui

¹⁰⁹ AMAE, Fiche technique, 2015.

¹¹⁰ Entretien avec Béchir Annour Béchir, fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, N'Djaména, le 22 septembre 2021.

¹¹¹ Entretien avec Souleymane Moustapha, 43 ans, enseignant, N'Djaména, le 25 septembre 2021.

¹¹² Tchad/Soudan : des alliances changeantes, <https://www.cairn.info/revue-oultre-terre1-2007-3-page-289.htm>, consulté le 2 octobre 2021.

¹¹³ Entretien avec Kourma Abakar Kourma, directeur de l'intégration africaine du ministère des affaires étrangères, N'Djaména, le 2 octobre 2021.

d'un certain nombre de pays et d'organisations internationales, l'on aboutit à la paix dont le Tchad et le Soudan en profitent aujourd'hui¹¹⁴.

2- Coopération socioculturelle

Les relations de coopération socioculturelle entre le Tchad et le Soudan datent de plusieurs décennies. Deux pays sahéliens, quoique séparées par une frontière arbitraire et conventionnelle, présentent des caractéristiques culturelles, religieuses et ethniques assez comparables.

Sur le plan religieux, la coopération entre le Tchad et le Soudan ne datent pas d'aujourd'hui. En l'absence de statistiques religieuses officielles, quelques témoignages recueillis font état d'un destin commun¹¹⁵. Les musulmans tchadiens et soudanais entretiennent des contacts permanents. Ainsi, les relations entre le Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI) du Tchad et certaines associations islamiques soudanaises comme la Tijaniyya participent de cette coopération¹¹⁶.

Au-delà de la centralité dans la spiritualité musulmane, le pèlerinage constitue un lieu de socialisation, d'échanges et d'interactivités entre le Tchad et le Soudan¹¹⁷. Hormis les passagers aériens, environ 25000 personnes empruntent la route terrestre traditionnelle qui relie N'Djaména au Port-Soudan via Abéché pour atteindre les lieux saints de l'Islam après la traversée de la Mer Rouge. Ces émigrés en route vers la Mecque, ont contribué de façon substantielle au peuplement du Soudan. Regroupés autrefois dans des campements, certains ont fini par se fondre dans les agglomérations soudanaises¹¹⁸.

Sur le plan éducatif, la coopération entre le Tchad et le Soudan se consolide par la création de : « l'école de l'amitié soudano-tchadienne ». Elle a vu le jour en 1971 après la visite officielle du président Nimeiry à Fort-Lamy. Cette école forme dans le domaine général et dispose en son sein deux cycles : le primaire et le secondaire. De nos jours, son effectif est à plus de 3000 élèves¹¹⁹.

¹¹⁴ Entretien avec Honorine Nadjilem, 54 ans, enseignante, N'Djaména, le 3 octobre 2021.

¹¹⁵ Entretien avec Issa Abdelkérime, 42 ans, enseignant, N'Djaména, le 4 octobre 2021.

¹¹⁶ Idem.,

¹¹⁷ Entretien téléphonique avec Ali Abdel Aziz Mahamat, 46 ans, humanitaire, le 8 août 2021.

¹¹⁸ Idem.,

¹¹⁹ Entretien téléphonique avec Gamal Youssouf, 51 ans, enseignant, le 10 août 2021.

Les relations dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle entre le Tchad et le Soudan sont au beau fixe, et se renforcent davantage¹²⁰. Les deux partagent les mêmes ambitions et œuvrent pour la bonne formation des étudiants dans la science, la technique, l'architecture et l'informatique. Le Tchad et le Soudan ne cessent de se concerter. La régularité de visites et d'accords entre les différentes autorités en charge de l'enseignement supérieur s'intègrent dans un environnement bilatéral, et participe de cette coopération fructueuse¹²¹.

Sur le plan sanitaire, la coopération se consolide et s'approfondit. Le Soudan soutient activement la politique de santé au Tchad, l'amélioration du niveau de recherche médicale, l'accessibilité aux médicaments et les opérations de transfert de patients. Le système de santé soudanais s'appuie aussi sur des structures multiples, pour la prise en charge hospitalière et médico-sociale des patients tchadiens. À l'inverse, le Tchad par l'entremise de son ministère de la santé publique, a construit trois (3) centres de santé dans les villages aux alentours des villages Iridimi et Touloum, pour une prise en charge sanitaire des réfugiés soudanais¹²².

Enfin, la coopération entre le Tchad et le Soudan implique également la culture. Elle se fait sentir davantage par la prolifération de la musique soudanaise dans les régions du Tchad. Les artistes tchadiens et soudanais en étroite collaboration, ne cessent d'organiser d'activités culturelles. Le concert de l'artiste Darsila de 2007, et la prestation de l'artiste soudanaise Malaz Gazei lors du « festival Dary » de N'Djaména, témoigne de cette coopération bilatérale dense¹²³.

Le Tchad et le Soudan consolident leur coopération socioculturelle par un certain nombre d'accords :

Le 1^{er} décembre 2004, un accord de coopération scientifique et culturelle entre l'Université de Khartoum et l'Université de N'Djaména a vu le jour. Cet accord a été signé du côté tchadien par le Recteur de l'Université de N'Djaména Dr Zakaria Fadoul Khidir et du côté soudanais par le Recteur de l'Université de Khartoum Pr Abu Bakri Ali Abu Goukh. Il prévoit la formation des étudiants issus des deux pays¹²⁴.

¹²⁰ Entretien téléphonique avec Vangmatna Timothée, le 10 août 2021.

¹²¹ Idem.,

¹²² Entretien avec Banyo Sandrine, 36 ans, enseignante, Kélo, le 21 novembre 2021.

¹²³ Entretien avec Dénéram Solange, 42 ans, enseignante, Kélo, le 21 novembre 2021.

¹²⁴ Cf. annexe 6, Accord de coopération scientifique et culturelle entre l'Université de Khartoum et l'Université de N'Djaména, 2004, p. xxvii.

Une convention a été signée le 21 décembre 2010 à Khartoum entre la République du Tchad et la République sœur du Soudan. Le Tchad a été représenté aux assises par le secrétaire d'État à la santé publique, Mahamat Mahamadou Addy et du côté soudanais le professeur Hassaba Rassoul Babikir, en l'occurrence secrétaire d'État au ministère fédéral de la santé. La convention prévoit entre autres¹²⁵ :

- L'envoi de 100 médecins soudanais au Tchad, sur les propres fonds du gouvernement soudanais ;
- Les évacuations sanitaires de 70 Tchadiens au Soudan, au compte du gouvernement soudanais ;
- L'octroi de médicaments soudanais à la Centrale Pharmaceutique d'Achat (CPA) ;
- Les échanges d'expériences entre Soudanais et Tchadiens dans le domaine sanitaire.

Le 03 mars 2011 a été signé entre le ministre tchadien de l'éducation nationale, Aboubakar Assidick Choroma et Farah Mustafa Abdallah ministre soudanais de l'éducation publique, un accord de coopération dans le domaine de l'éducation. Cet accord prévoit la formation des cadres tchadiens, l'appui technique et les échanges d'expériences dans le domaine de l'enseignement¹²⁶.

3- Coopération économique

Les relations de coopération économique entre le Tchad et le Soudan sont passées du stade de conflit à la coopération économique global couvrant les domaines tels le commerce, l'agriculture et le transport. Ces domaines précités, ont évolué au fil du temps, en raison du climat politique malsain qui a prévalu¹²⁷.

Faut-il le rappeler, cette coopération ne date pas d'aujourd'hui. En l'absence de statistique économique officielle, quelques échantillons recueillis sur le terrain font état d'échanges commerciaux entre les anciens empires de part et d'autre de la frontière. Après les indépendances, cette coopération s'intensifie et se manifeste sous diverses formes.

¹²⁵ Cf. annexe 7, Convention de coopération dans le domaine de la santé entre la République du Soudan et la République du Tchad, 2010, p. xxix.

¹²⁶ Archives du Ministère de l'Éducation Nationale : (AMEN), Accord de coopération dans le domaine de l'éducation entre la République du Soudan et la République du Tchad pour une période de 2011-2014.

¹²⁷ AMAE, Fiche technique, 2015.

L'arrivée d'Idriss Déby Itno au pouvoir en 1990, ouvre de plus le Tchad aux capitaux étrangers en général et ceux venant du Soudan en particulier¹²⁸. Bien que l'environnement des affaires se soit dégradé en raison de récurrents conflits, plusieurs succursales d'entreprises soudanaises opèrent en territoire tchadien. La pâtisserie soudanaise Al-Jalal pour la Tahini de N'Djaména participe de cette coopération économique bilatérale¹²⁹.

L'insertion socioprofessionnelle entre le Tchad et le Soudan est à mettre à l'actif de cette coopération. Ainsi, plusieurs filiales d'entreprises soudanaises embauchent des ressortissants tchadiens résidant au Soudan, à l'exemple des plantations de café du Sud. Dans le même sillage de la coopération, les tenanciers des restaurants, cafétérias...du Tchad, embauchent également les ressortissants soudanais résidant en territoire tchadien¹³⁰.

Cette coopération économique est divisée en trois secteurs à savoir : le secteur agricole, le secteur commercial et le secteur routier.

Primo le secteur agricole. Selon l'Office National des Forêts (ONF), l'agriculture a pour principal objet la culture en vue de la production des végétaux utiles à l'homme et à l'élevage des animaux. On peut dire que l'agriculture est un processus par lequel les hommes aménagent en premier lieu, les écosystèmes pour satisfaire les besoins alimentaires de leurs sociétés¹³¹. Le dictionnaire Larousse la définit comme étant une activité économique ayant pour objet la transformation et la mise en valeur du milieu naturel afin d'obtenir les produits végétaux et animaux utiles à l'homme en partie¹³².

À l'instar de nombreux autres pays d'Afrique, le Tchad et le Soudan sont confrontés aux problèmes de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance alimentaire de leur population. Mais la collaboration des deux dans le domaine agricole sera-t-elle une solution pour l'avenir ?

Le secteur agricole devrait en principe assurer le développement économique et la sécurité alimentaire. Mais la finalité de cette coopération telle qu'elle se dégage de nombreux rapports, est en baisse par rapport aux attentes. Malgré la faiblesse de ce secteur, plusieurs opérateurs économiques tchadiens et soudanais s'adonnent aux échanges transfrontaliers.

¹²⁸ Entretien avec Fati claire, 33 ans, humanitaire, Mongo, le 23 novembre 2021.

¹²⁹ Entretien avec Amigué Moïse, 44 ans, enseignant, Mongo, le 23 novembre 2021.

¹³⁰ Entretien avec Aboubakar Abdelkérîm Chigoufat, 27 ans, étudiant, Abéché, le 21 août 2021.

¹³¹ L., Ngono, "La coopération chinoise et le développement en Afrique subsaharienne : opportunités ou impacts ?", Mémoire de Maitrise en Science Politique, Université du Québec, 2017, p. 67.

¹³² *Dictionnaire le Petit Larousse Illustré*, 1995, p. 46.

Au marché de Goz Beida en République du Tchad, on assiste à la transaction de nombreux produits agricole dont le sésame. Ce produit est entassé dans des ballots et chargés ensuite dans les camions. Les commerçants tchadiens exportent vers le Soudan. Il est largement cultivé pour ses graines. Le Soudan exporte également du sorgho et du millet vers la République du Tchad. À un moment, ces échanges ont connu de graves difficultés sur le plan administratif. Les opérateurs économiques étaient soumis à des taxes exorbitantes de part et d'autre de la frontière. Pour pallier à cela, les autorités compétentes ont convenu d'abolir les taxes le 11 janvier 2008, en vue de faciliter les échanges¹³³.

Secundo le secteur commercial. Selon l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), le commerce est perçu comme une activité consistant dans l'achat, la vente, les échanges de marchandises, de denrées, de valeurs, de services, métier de celui qui achète des objets pour les revendre (Commerce gros, de détail) avec l'objectif d'en faire un profit ou un bénéfice. Le commerce regroupe également les unités (entreprises, unité légales ou établissements) dont l'activité principale consiste à revendre des marchandises achetées à des tiers, sans les transformer¹³⁴.

Depuis plusieurs décennies, les statistiques sur le commerce extérieur du Tchad montrent que ce dernier a de la peine à tirer profit du commerce mondial. La balance commerciale tchadienne reste toujours largement déficitaire¹³⁵. La collaboration des deux pays dans le domaine commercial sera-t-il bénéfique pour l'avenir ?

Dans le secteur commercial, le Tchad et le Soudan forment un partenariat plus étroit dans la mise en œuvre de l'initiative « gagnant-gagnant ». Fidèles aux principes de la coopération et bénéfiques pour tous, et à la conception du développement, ces pays œuvrent d'arrache-pied à booster leur économie. Ils travaillent à multiplier et diversifier leurs échanges bilatéraux à différents échelons, à approfondir l'amitié traditionnelle et renforcer la politique mutuelle et à associer et coordonner leurs politiques sur le commerce.

À noter, plusieurs opérateurs économiques tchadiens importent diverses marchandises en République soudanaise¹³⁶. Celles-ci sont constituées en grande partie des produits manufacturés telles : les sucres, les spaghettis, les boissons non alcoolisées en canette (Sprite,

¹³³ Entretien téléphonique avec Brahim Hamdan, 33 ans, enseignant, le 20 août 2021.

¹³⁴ Ngono, " La coopération chinoise... ", p. 73.

¹³⁵ A. O., Goni, " Le commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours ", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Strasbourg, 2010, p. 22.

¹³⁶ Entretien avec Hamza Mahamat, 51 ans, homme politique, N'Djaména, le 18 août 2021.

Shani, Doudou...), les farines de blé, les sardines en boîte, les tissus génériques etc. Les centres d'approvisionnement sont entre autres les marchés d'Omdourman, d'El-Géneina, d'El-Fasher, de Wad Madani, de Kassala El-Obeïd et Khartoum¹³⁷.

Dans le même temps, les opérateurs économiques soudanais importent du savon made in Tchad, appelé communément savon « Coton-Tchad ». Aussi, soulignons que des voitures gâtées, des climatiseurs gâtés, des batteries gâtées, et les gâtés des engins tricycles appelé communément (Rakcha), des villes d'Adré, de Guéreda, d'Abéché de Biltine... sont exportés vers le Soudan, pour être cassés dans des ferrailles¹³⁸.

La gomme arabique participe des échanges commerciaux bilatéraux entre le Tchad et le Soudan. Produit immémorial, la gomme arabique n'est pas seulement une marchandise exotique. Elle est aussi un moyen qui stimule le développement de ces pays. Issue de la sève d'acacia solidifiée et récoltée, la gomme arabique est principalement utilisée dans des industries alimentaires. En passant de la simple production à des activités qui génèrent davantage de revenus, le Tchad et le Soudan peuvent non seulement promouvoir leur développement économique, mais aussi garantir les moyens de subsistance en milieu rural. Les exportations de la gomme arabique non transformée ont presque triplé au cours de ces deux dernières décennies¹³⁹. Depuis les années 2000, le Tchad et le Soudan produisent une gomme de haute qualité dans les usines de transformation locale¹⁴⁰.

Photo 1 : La gomme arabique de Salamat (Tchad)



Source : Cliché réalisé par Saboun Mahamat

¹³⁷ Entretien avec Hamza Mahamat, 51 ans, homme politique, N'Djaména, le 18 août 2021.

¹³⁸ Entretien avec Aboubakar Abdelkérîm Chiguefat..., le 21 août 2021.

¹³⁹ La gomme arabique, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles>, consulté le 20 octobre 2021.

¹⁴⁰ Entretien avec Saboun Mahamat, 46 ans, humanitaire, N'Djaména, le 4 septembre 2021.

Cette photo est prise au marché de Salamat, une localité située au Sud-ouest du Tchad près de la frontière centrafricaine. Sur la photo, on voit un récipient en plastique, de couleur noire contenant la gomme arabique brute. Autour de ce récipient, apparaissent les pieds de quelques récoltants.

Dans l'optique de renforcer leur coopération sur le plan commercial, la République du Tchad et la République sœur du Soudan, signent le 09 juillet 2011 un accord relatif. Cet accord vise à stimuler ledit secteur dans le but de porter haut la coopération en la matière. Signé entre le ministre tchadien du commerce et de l'industrie M. Youssouf Abbas Salah et son homologue soudanais du commerce extérieur M. Fadla Abdallah Fadla¹⁴¹.

Tertio le secteur du transport. Selon le dictionnaire Larousse, le transport est défini comme l'ensemble de divers modes d'acheminement des marchandises ou des personnes¹⁴². Mis à part les domaines cités précédemment, le transport est un secteur clé qui participe à la coopération économique. Le transport entre le Tchad et le Soudan englobe trois (3) types de transport : le transport routier, le transport aérien et enfin le transport maritime.

Le transport routier est perçu comme un type de transport terrestre utilisant la route pour acheminer des marchandises ou des personnes. Dans une large définition, le transport routier peut englober le déplacement à bord de véhicule particulier. Dans la pratique, le transport routier fait davantage référence au transport des marchandises sur le territoire national ou à travers le monde¹⁴³.

Le transport routier constitue un moyen de communication le plus approprié et le plus intégrateur. Il occupe une place importante dans toute coopération. La disponibilité des routes en bon état est un élément de désenclavement et un facteur de développement indéniable, c'est pourquoi Modibo Koné soulignait que, « la route du développement passe par le développement de la route »¹⁴⁴.

En effet, la liaison quittant de N'Djaména vers la capitale soudanaise, par la voie terrestre est longue de 2370 km. Cette liaison, sur le territoire tchadien comprend des tronçons bitumés et des routes non bitumées. À l'intérieur du Soudan, le parcours se compose des voies

¹⁴¹ Archives du Ministère du Commerce : (AMC), Accord de transit entre la République du Soudan et la République du Tchad, 2011.

¹⁴² *Dictionnaire le Petit Larousse illustré*, 1998, p. 981.

¹⁴³ Transport routier GEFCO, <https://www.gefco.net/fr/glossaire/definition/transport-routier>, consulté le 1er juin 2021.

¹⁴⁴ Grand entretien avec Modibo Koné, <https://www.financialafrik.com/2017/12/06>, consulté le 12 janvier 2021.

bitumées et des voies ferrées¹⁴⁵. Malgré son mauvais état du côté tchadien et les conditions de transport dérisoire, ce réseau permet de mouvoir les populations et d'évacuer d'énormes quantités de marchandises. Aussi, les services de transport routier sont totalement assurés par les privés, constitués de petits entrepreneurs en majorité individuels et mal organisés¹⁴⁶.

Un accord a été signé le 13 février 1999 entre le ministre tchadien de transport M. Ahmet Lamine Ali et son homologue soudanais de l'aviation civile M. Hamid Mohammad Tourène. Cet accord vise à régler le transport des personnes entre la République du Tchad et la République du Soudan¹⁴⁷.

Le transport aérien désigne l'activité de transport effectuée par la voie des airs (avion, hélicoptère, dirigeable) ainsi que le secteur économique regroupant toutes les activités principales ou annexes concernant ce mode de transport¹⁴⁸.

La coopération dans le transport aérien est un approfondissement de la coopération en matière d'intégration entre le Tchad et le Soudan. En effet, la République du Soudan participe activement à travers sa compagnie aérienne. Présente au Tchad depuis l'année 1966, la compagnie aérienne « SUDAN AIRWAYS »¹⁴⁹ assure la liaison N'Djaména-Khartoum, elle est secondée de la compagnie tchadienne « Toumaï Air-Tchad » qui joue également un rôle important. Au vu des difficultés que rencontrent ces compagnies, les dirigeants multiplient les mécanismes pour faciliter le transport aérien, dans l'optique de porter la coopération en la matière à un niveau plus élevé. Deux accords ont vu le jour¹⁵⁰.

Le premier accord date de 1965¹⁵¹. Il prévoit la réglementation du transport aérien entre la République du Tchad et la République du Soudan. Cet accord a été signé entre le ministre tchadien des affaires étrangères, M. Jacques Baroum et son homologue soudanais des affaires étrangères, M. Mohammed Ibrahim Khalil. Quelques mois après le premier accord, un nouvel accord de coopération économique relatif y voit le jour. Il reprend les mêmes dispositions du premier accord. Celui-ci a été paraphé le 19 février 1966 entre le ministre tchadien des

¹⁴⁵ Archives du Ministère des Transports : (AMT), Fiche technique du Bureau National de Fret terrestre du Tchad (BNFT), 2010.

¹⁴⁶ Entretien avec Hamza Mahamat..., le 18 août 2021.

¹⁴⁷ Cf. annexe 8, Accord de transport entre la République du Soudan et la République du Tchad, 1999, p. xxxvii.

¹⁴⁸ Transport aérien, <https://www.etudier.com/dissertations/Transport-A%C3%A9rien/519856.html>, consulté le 1er juin 2021.

¹⁴⁹ Entretien avec Annour Idriss Younous, 41 ans, homme politique, N'Djaména, le 4 octobre 2021.

¹⁵⁰ Idem.,

¹⁵¹ AMAE, Accord de coopération économique entre le gouvernement de la République du Soudan et le gouvernement de la République du Tchad, 1965.

finances, des postes et télécommunications M. Djidingar et le ministre soudanais des communications M. Nasr Eldin El Sayed¹⁵².

Le transport maritime est défini comme un mode de transport se résumant au déplacement de marchandises (ou de personnes) par la voie maritime. Dans certains cas, ce transport englobe les activités de pré et post-acheminement des marchandises¹⁵³.

La coopération maritime entre le Tchad et le Soudan est très dense. Pays enclavé, les voies de désenclavement extérieurs du Tchad, constituées par les corridors d'accès à la mer sont nombreuses¹⁵⁴. La liaison Tchad-Soudan quittant de N'Djaména au Port-Soudan est d'environ 3480 km. À souligner, plus de 15% des marchandises tchadiennes sont transportées par voie maritime via le Port-Soudan. Ce mode de transport et sa chaîne de fourniture jouent un rôle fondamental dans l'économie tchadienne. Pour raffermir leurs liens de coopération, les autorités soudanaises attribuent un espace portuaire littoral à l'intérieur de ce port au profit du Tchad grâce aux efforts du BNFT¹⁵⁵.

Un accord a été signé le 20 juillet 1995 entre la Compagnie Maritime Soudanaise (CMS) et un groupe d'hommes d'affaires tchadiens. Cet accord prévoit le transport des marchandises tchadiennes via le Port-Soudan¹⁵⁶.

Au terme de ce chapitre, nous pouvons dire que les relations entre le Tchad et le Soudan ne datent pas d'aujourd'hui, leur point de départ remonte au 13^e siècle. Ces relations ont évolué après les indépendances, entrecoupées des périodes de tensions et de paix. Du point de vue des Tchadiens et Soudanais, Le Tchad et le Soudan sont deux pays frères qui ont toujours entretenu des relations étroites. Mais ces relations ont été tendues en raison des guerres répétitives au Tchad. Malgré les conflits qui ont émaillés les cours, il ressort que les deux pays entretiennent une coopération dense : sur le plan diplomatique par le biais des ambassades. Sur le plan socioculturel par un certain nombre d'institutions et sur le plan économique par des divers types d'échanges. Cette coopération a été conduite par quelques grands acteurs qui importent de connaître.

¹⁵²AMAE, Accord de coopération économique entre le gouvernement de la République du Tchad et le gouvernement de la République du Soudan, 1966.

¹⁵³Transport maritime GEFCO, <https://www.gefco.net/fr/glossaire/definition/transport-maritime>, consulté le 1er juin 2021.

¹⁵⁴ Entretien avec Arnaud Reoukadj, 52 ans, enseignant, N'Djaména, le 22 août 2021.

¹⁵⁵ Entretien avec Mando Dansala, 40 ans, militaire, N'Djaména, le 25 août 2021.

¹⁵⁶AMT, Accord de transport maritime entre la compagnie maritime soudanaise et hommes d'affaires tchadiens, 1995.

**CHAPITRE II : LES GRANDS ACTEURS DES RELATIONS
TCHADO-SOUDANAISES**

Longtemps, les chercheurs ont privilégiés les études sur les grands ensembles se présentant comme les réalisations emblématiques de la politique menée par les États, les mouvements sociaux, les partis politiques etc.¹⁵⁷ Dans le même temps, on peut constater qu'une faible attention a été portée sur les différents personnages qui ont animé ces institutions, assumé divers rôles dans le dispositif de l'administration, de la société, des mouvements socio-culturels voire politiques de grande envergure¹⁵⁸. Pourtant des traces de leur parcours sont conservées dans les archives de l'administration, celles détenues par les membres de leur famille, les témoins, les générations présentes. Il serait donc utile d'en donner un éclairage¹⁵⁹.

Pour aiguiller ce travail et appréhender le sujet dans sa globalité, il nous semble utile de présenter les différents personnages qui ont marqué le cours de ces relations. D'un autre côté, ce travail s'explique également par le fait qu'il place l'homme au centre de l'histoire notamment de ces relations. Pour ce faire, il ne peut se passer simplement d'une approche chronologique, tentant de reconstituer la trame événementielle de ces relations, mais de décrire aussi les principaux acteurs parmi lesquels, chacun, selon sa bravoure, son charisme et son aptitude ait parvenu à s'implanter au pouvoir. L'analyse de ce parcours serait d'une grande importance pour mettre en lumière la complexité de ces relations et les influences qu'exercent certains pays étrangers. L'objectif de ce travail consiste à recenser et décrire les grands acteurs à l'aide des images en vue de rendre le contenu intelligible.

Afin de décrire les grands acteurs et répondre aux différents éléments susmentionnés, nous subdivisons ce travail en deux grandes parties respectives. La première partie présente les grands acteurs Tchadiens des relations avec le Soudan, et la deuxième partie consacrée aux grands acteurs Soudanais des relations avec le Tchad.

I- LES GRANDS ACTEURS TCHADIENS DES RELATIONS AVEC LE SOUDAN

L'histoire très controversée du Tchad trouve sa source de départ dans les conflits qui la caractérise. Depuis plusieurs décennies, le Tchad a été le théâtre de conflits armés et de coups d'État à répétition. L'étude des grands acteurs semble nécessaire pour la compréhension des

¹⁵⁷ A., Fourcaut, "Trois discours une politique ? ", *Urbanisme*, n°322, janvier-février 2002, p. 39-45.

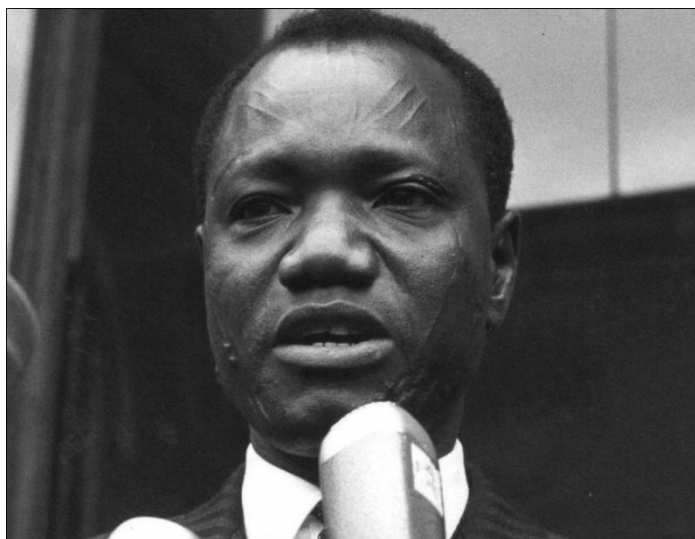
¹⁵⁸ Ibid.,

¹⁵⁹ Entretien avec Remadji Ézéchiél, 47 ans, enseignant, N'Djaména, le 3 septembre 2021.

faits politiques. De cet examen, on peut nommer entre autres : Ngarta Tombalbaye, Félix Malloum, Goukouni Weddeye, Hissein Habré et Idriss Déby Itno.

1- Les présidents : Ngarta Tombalbaye et Félix Malloum

Photo 2 : Président Ngarta Tombalbaye



Source : Photo d'archives du CEFOD

Homme politique tchadien, Ngarta Tombalbaye est né le 15 juin 1918 à Bessada (au Sud du Tchad)¹⁶⁰. Issu d'une famille pauvre, en 1935, il avait environ quinze ans, était toujours illettré. Un de ses parents du nom Paul Rarikengar, moniteur à Fort-Archambault (actuel Sarh), a décidé de l'inscrire à l'école de la ville¹⁶¹.

C'est ainsi qu'après quatre ans d'études passé à Fort-Archambault, il se présente au Certificat d'Études Primaires Indigènes (CEPI) et en sort admis. La même année, Tombalbaye obtient une bourse pour l'école supérieure Édouard Renard de Brazzaville dans la section des élèves moniteurs. Un an après, il rentre au pays en qualité de moniteur de l'enseignement. Il sera nommé élève moniteur par une décision du 13 septembre 1939 et affecté à l'école régionale de Massenya en pays Baguirmi (Massenya). Là-bas, il passe environ sept mois et sera affecté par la suite à Mao (Kanem) le 02 avril 1940¹⁶².

Après avoir passé quatre mois à Fort-Lamy (13 juillet 1940), Le jeune moniteur de première classe est affecté à Koumra par une décision du 02 mai 1945 comme directeur

¹⁶⁰ Revue française d'études politiques, 1976, p. 22.

¹⁶¹ Ibid.,

¹⁶² Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye...*, p. 22.

d'école. Pendant cette période, une bagarre a éclaté entre Tombalbaye et le jeune administrateur colonial le nommé Jean Le Lièvre. Cette bagarre a marqué le point de départ de son engagement politique pour l'émancipation des indigènes. À cette époque précise, les réformes de la constitution du 27 octobre de 1946, donnaient la possibilité aux indigènes de participer à la vie politique de leur pays¹⁶³.

Le Tchad qui faisait partie de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) à cette époque, n'était pas resté indifférent. C'est à ce sujet que le 16 décembre 1946, le député Gabriel Lisette, en visite à Fort-Archambault, a réuni une assemblée générale au cours de laquelle est créé le Parti Progressiste Tchadien (PPT). Ce parti a reçu son autorisation de fonctionnement seulement en mars 1947 en raison des manœuvres du gouverneur Rogué qui s'opposait à sa création¹⁶⁴.

En 1947, Tombalbaye se trouvait à la pointe du combat politique, car son action d'envergure menée en tant que militant du PPT, était sa participation aux émeutes de Fort-Archambault du 02 novembre 1947¹⁶⁵. Une nouvelle page a tourné par la suite dans la vie politique du Tchad. À partir des années 1947 et 1955, commence le processus de la décolonisation. L'année 1956 a été marquée par la promulgation de la loi-cadre ou loi Gaston Defferre. Cette loi a institué un conseil de gouvernement, et une assemblée territoriale dans chaque colonie française d'Afrique. Tombalbaye pour sa part, a décidé de créer avec d'autres leaders du PPT/RDA, un syndicat dénommé l'Union des Syndicats Autonomes du Tchad (USAT). Le but principal de ce syndicat, est de galvaniser les travailleurs et de soutenir le PPT dans sa lutte pour l'émancipation du Tchad¹⁶⁶.

En 1959, Tombalbaye devient le président du conseil des ministres. À la suite des négociations avec la France sur la conduite et la souveraineté du Tchad, il est désigné président de la République indépendante¹⁶⁷.

¹⁶³ Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye...*, p. 22.

¹⁶⁴ Ibid.,

¹⁶⁵ Ibid., p. 34.

¹⁶⁶ A., Djimlem, " Contribution de la communication dans le fonctionnement du syndicalisme au Tchad : cas de l'Union des Syndicats du Tchad ", Mémoire de Maîtrise en Communication et Journalisme, Université de N'Djaména, 2006, pp. 20-39.

¹⁶⁷ Ibid.,

Photo 3 : Président Félix Malloum



Source : Photo d'archives du CEFOD

Officier et homme d'État, Felix Malloum est né le 10 septembre 1932 à Fort-Archambault. Il est le fils de Ngakoutou et de madame Toudjour.

Après les études primaires, Malloum est admis en 1947 au centre pédagogique de Bongor (Sud du Tchad). Son goût précoce pour le métier des armes le pousse à passer le concours d'entrée à l'école des enfants de troupes Général Leclerc de Brazzaville, et il en sort major de sa promotion. Titulaire d'un Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC) en 1949, Il fait son entrée dans l'armée française le 09 juillet 1951, comme un engagé volontaire et sera affecté au bataillon Congo-Océan¹⁶⁸.

En 1952, le sergent Malloum est embarqué à Pointe-Noire (Congo) et ensuite pour le centre de formation des troupes de marine de Fréjus (France). Un an passé, en janvier 1953, il s'envole pour l'Indochine. De 1954 à 1955, aux confins du Nord Vietnam notamment à Phong Yeng, Vietri et Hanoï, où se déroulent les combats les plus meurtriers du Delta de Tonkin. À la suite d'un congé de fin de la campagne, Malloum sera affecté à Abéché et commence le service à partir d'octobre 1955 à janvier 1957, puis en zone d'outre-mer n° 2 de l'Afrique Équatoriale Française-Cameroun (AEF-C)¹⁶⁹.

Promu au grade de sergent-chef, Malloum est admis ensuite au concours d'entrée à l'école des officiers de Fréjus. Après deux ans de formation, il sort major de sa promotion. Nommé sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1959, il entre à l'école d'application de Saint-Maixent

¹⁶⁸Les chefs d'État, https://www.ialtchad.com/index.php?option=com_k2&view=item&id=96:les-chefs-d%E2%80%99etat-du-tchad-de-1960-%C3%AO-aujourd-hui&Itemid=554, consulté le 4 juin 2022.

¹⁶⁹Malloum Felix, <https://fr-academic.com/dic.nsf/frwiki/621575>, consulté le 4 juin 2022.

de France¹⁷⁰. Major des officiers étrangers à sa sortie, Malloum opte pour l'armée de choc (les parachutistes). Reversé dans la jeune Armée Nationale Tchadienne (ANT) en 1962 avec grade de capitaine, il gravit très rapidement les échelons de la hiérarchie militaire. C'est ainsi qu'il est promu au grade de colonel le 1^{er} octobre 1968 et celui de Général le 1^{er} janvier 1973¹⁷¹.

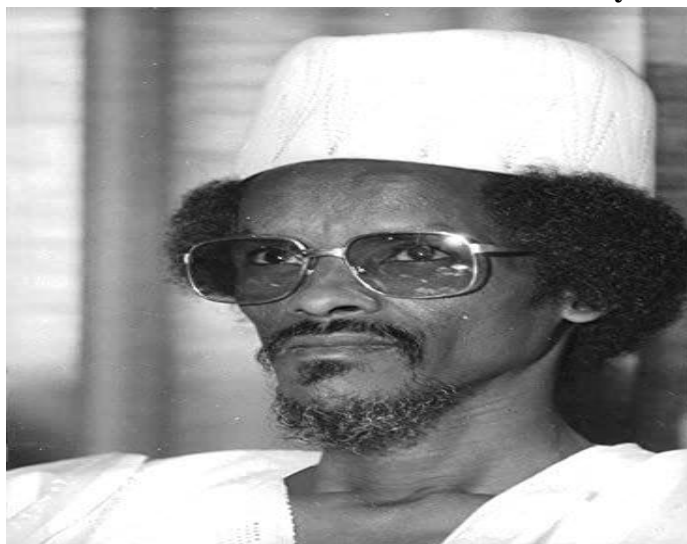
Au cours de sa carrière, il a occupé plusieurs postes de responsabilité notamment :

- Commandant de groupement et d'instruction,
- Commandant de compagnie,
- Chef de bureau emploi,
- Commandant des opérations au Kanem, au Guéra et au Chari-Baguirmi,
- Chef du cabinet militaire à la Présidence de la République ;
- Chef d'état-major de l'ANT,
- Commandant en chef des Forces Armées Tchadienne (FAT) le 1^{er} septembre 1972.

À la faveur d'un coup d'État militaire le 13 avril 1975, Malloum sera porté à la tête du Tchad en l'occurrence le président du Conseil Supérieur Militaire (CSM)¹⁷².

2- Les président : Goukouni Weddeye, Hissein Habré et Idriss Déby Itno

Photo 4 : Président Goukouni Weddeye



Source : Photo d'archives de l'Agence Française de Presse (AFP)

¹⁷⁰ A. Dingammadji, les gouvernements du Tchad. De Gabriel Lisette à Idriss Déby Itno 1957-2010, Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 50-112.

¹⁷¹ Ibid.,

¹⁷²Félix Malloum, https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2009/06/16/felix-malloum-aricle-president-tchadien_1207525_3382.html, consulté 6 juin 2021.

Homme politique, Goukouni Weddeye est né vers 1944 à Zouar dans le Tibesti. Il appartient à une famille de notables traditionnels. Fils du Derdé, le chef spirituel des Tédas du Tibesti auquel ont recours les populations du Tibesti en cas de litige. Agé d'environ dix-ans 10 ans, il voit son père le Derdé fuir en Tripoli, à la suite de mauvais traitements qu'il a subi, et des exactions commises par le sous-préfet de Bardaï. Comme la rébellion est une affaire de famille, quatre de ses frères y rendent l'âme. Contrairement à eux, il semble être le seul à fréquenter l'école occidentale. Sachant lire et écrire en français, il sera nommé fonctionnaire à la préfecture de Faya-Largeau dans le BET¹⁷³.

L'année 1972 a marqué le début de sa rupture avec le FROLINAT. Goukouni crée par la suite les Forces Armées du Nord (FAN). Conscient des lacunes de sa formation, il cède la direction du FAN à Habré, considéré comme le plus instruit. Mais cette alliance n'a duré qu'une courte période seulement. La problématique de celle-ci est liée aux otages français appelée affaire Claustre¹⁷⁴.

L'affaire claustre¹⁷⁵ a contraint Goukouni à créer les Forces Armées Populaires (FAP) quelques jours plus tard. Les FAP sont fortement soutenue par la Libye. Le 29 janvier 1978, lors de l'opération « Ibrahim Abatcha », du nom de l'ancien secrétaire général du FROLINAT contre la ville de Faya-Largeau, Goukouni affirmait que les missiles anti-aériens SAM 7 fournis par la Libye, lui ont permis d'assurer le contrôle du ciel tchadien.

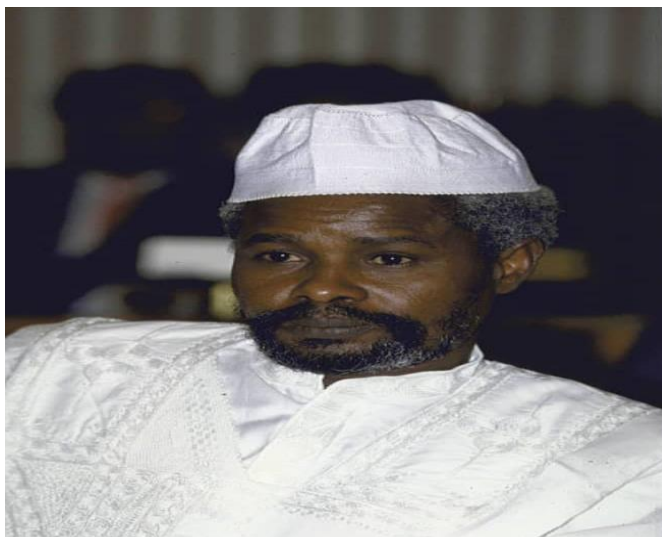
En février 1979, les combats éclatent dans la capitale tchadienne entre les FAT du président Malloum et les FAN de monsieur Hissein Habré. Juste après cet événement, une conférence a été convoquée à Lagos. À l'issue de celle-ci, un gouvernement devait être mis en place le 21 août 1979. Le choix a été porté finalement sur la modeste personne de Goukouni Weddeye¹⁷⁶.

¹⁷³ L., Correau, *Goukouni Weddeye : Témoignage pour l'histoire du Tchad*, Alger, 2009, p. 4.

¹⁷⁴ Th. Desjardins, " Chez les rebelles du Tibesti ", le figaro, 7 mai 1975, pp. 7-14.

¹⁷⁵ L'affaire Française Claustre renvoie à l'enlèvement d'une jeune archéologue française par des rebelles tchadiens, au milieu des années 1974 dans la palmeraie de Bardaï, dans l'extrême Nord du Tchad.

¹⁷⁶G., Fleury, *Le baroudeur : les quatre guerres du général Dalayen*, Paris, Grasset, 1979, p.398-401.

Photo 5 : Président Hissein Habré**Source : Photo d'archives de la DDS**

Homme d'État, Hissein Habré est né vers 1942 à Faya dans la région de BET. Issu d'une famille d'éleveurs, de tribus Anakaza et de confession musulmane, Habré a commencé son cursus scolaire à l'école de Faya où il obtient son Certificat d'Études Primaires (CEP). Comme Faya ne disposait pas d'un collège, il fallait s'inscrire au collège Franco-Arabe d'Abéché ou encore au lycée de Fort-Lamy. Au lieu de quitter sa ville natale pour aller loin à la recherche du savoir, le jeune Habré a préféré rester sur place et entrer dans la vie active¹⁷⁷. C'est ainsi que ses contacts avec quelques officiers français de la place, lui ont permis d'être recruté comme pointeur au Service du Matériel et du Bâtiment (SMB) des troupes françaises. Un recrutement qui lui a permis de faire du syndicalisme¹⁷⁸.

Délégué du personnel civil, Habré n'a guère tardé à attirer l'attention des responsables sur lui, en se montrant incorruptible. Remarqué pour sa vivacité d'esprit et sa bonne connaissance de la langue française, Hissein Habré est proposé par le colonel Jean Chapelle au poste de commandement territorial, à l'époque de la « Tchadisation » de l'administration, à la veille de l'indépendance¹⁷⁹.

En décembre 1959, après une formation rapide, il sera nommé sous-préfet adjoint de Borkou et son titulaire était le capitaine Pierre Lecomte. À ce poste, il s'occupait des impôts et de la justice coutumière¹⁸⁰. Nommé ensuite sous-préfet de Moussoro par le président

¹⁷⁷ A., Dingammadji, « Hissein Habré et la conquête du pouvoir au Tchad (1971-1982) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, ENS de Maroua, 2012, p. 32.

¹⁷⁸ Ibid.,

¹⁷⁹ Ibid., p. 33.

¹⁸⁰ Entretien avec Ngartebaye Narcisse, 73 ans, ancien militaire, N'Djaména, le 15 septembre 2021.

Tombalbaye, il fera seulement deux mois et demie puis, le 04 février 1963, sous-préfet par intérim de Mao, en remplacement de Makaila Hisseine. Après avoir passé six mois de service dans le chef-lieu de Kanem, un décret du 23 juillet 1963 le nomme sous-préfet titulaire à Moussoro en remplacement de Bruno Abderaman, secondé d’Ahmed Djiguégué notamment sous-préfet adjoint.

À Moussoro, le jeune Habré n’a passé que peu de temps parce qu’il avait bénéficié d’une bourse d’étude qui devait le conduire en République française. Cette bourse faut-il le rappeler, lui donnera plus d’ouvertures sur le plan académique, c’est pourquoi il en sort : de 1964 à 1965 : diplômé de l’Institut des hautes études d’outre-mer de Paris et d’un autre diplôme d’études supérieures du fédéralisme du Collège Universitaire d’Aoste (Italie) en 1965. De 1969 à 1970 : une licence en Droit privé et dans le même temps, lauréat de la faculté de Droit et de sciences économiques de Paris. Ensuite le diplôme de DES en Droit public. Et enfin, le diplôme de l’Institut d’études politiques de Paris¹⁸¹

Photo 6 : Président Idriss Déby Itno



Source : Photo d’archives du MPS

Militaire et homme politique, Idriss Déby est le fils d’un berger d’ethnie Zaghawa. Né en 1952 à Berdoba dans la zone de BET, il entre à l’école française de Fada après avoir fréquenté l’école coranique de Tiné. Ses études le mènent au lycée Franco-Arabe d’Abéché puis au lycée Jacques Moudeina de Bongor¹⁸².

¹⁸¹Président Hissein Habré, <https://hisseinhabré.com/hissein-habre-resume-de-la-bibliographie-de-l-ancien-chef-de-l-etat-du-tchad.html>, consulté le 16 juillet 2021.

¹⁸² M., Gaud et L., Porgès, “ Biographies de quatorze chefs de guerre ”, *Afrique Contemporaine*, 4^e trimestre, 1996, p. 7.

Titulaire d'un baccalauréat scientifique, Déby entame sa formation militaire à l'école des officiers d'active de N'Djaména (promotion 1975-1976), avant d'entrer à l'Institut aéronautique d'Amaury la grange de Hazebrouck de France, où il en sort avec une licence professionnelle¹⁸³. Devenu par la suite pilote et parachutiste, il rentre au pays en pleine ébullition après la guerre civile de 1979. Aussitôt, ses qualités militaires seront remarquées sur le terrain, ce qui lui vaut d'être en 1980, chef d'état-major des FAN¹⁸⁴.

En 1982, lorsque les FAN prenaient le contrôle de la capitale, ce dernier était à la tête de la première colonne. Membre permanent du Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord (CCFAN) et commandant en chef, Déby sera promu au grade de Colonel en 1984. Il se rend en France pour suivre les cours de l'École supérieure des guerres interarmées (1987). Dès son retour, il sera nommé conseiller à la présidence de la République, chargé de la Défense nationale et de la sécurité¹⁸⁵.

Le 1^{er} Avril 1989, en désaccord avec son mentor Hissein Habré, Déby et ses anciens compagnons d'armes reprennent le maquis. Le chemin est périlleux et la petite colonne doit livrer plusieurs batailles. En situation d'infériorité numérique et matérielle, seul Idriss Déby a franchi la frontière soudanaise et crée le MPS. Après d'âpres combats, Déby avec quelques compagnons boute Habré hors du pays, le 1^{er} décembre 1990. Il est porté à la tête d'un conseil d'État le 04 décembre 1990¹⁸⁶.

Elevé au grade de général de corps d'Armée le 21 février 1995, Déby sera investi président de République le 08 août 1996 à l'issue des élections présidentielles¹⁸⁷. Il a par ailleurs reçu plusieurs distinctions honorifiques au rang desquels l'on peut citer entre autres :

La consécration de l'ordre international des palmes académiques du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ; le doctorat honoris causa de l'Université d'Abomey Calavi (Bénin) le 7 juillet 2011 ; le doctorat honoris causa de l'Université de Karabük (Turquie) en 2019¹⁸⁸.

¹⁸³ Entretien avec Oudeingar David, 62 ans, homme politique, N'Djaména, le 9 août 2021.

¹⁸⁴ Les défis de l'armée tchadienne, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/chad>, consulté le 2 février 2022.

¹⁸⁵ A. O., Moustapha, " Le mouvement patriotique du salut, du mouvement politico-militaire au parti politique : 1990-2018 ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2019, p. 84.

¹⁸⁶ Ibid.,

¹⁸⁷ Ibid., p. 85.

¹⁸⁸ A. M., Baldé, *Les combats panafricanistes du Maréchal Idriss Déby Itno*, Éditions Carrefour, 2021, p. 25.

Au niveau régional, Idriss Déby a été : président de l'Union Africaine (U.A) ; président de la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) ; président de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ; président de la Commission du Bassin du Lac-Tchad (CBLT) ; président du Comité Inter-permanent de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) ; président de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; président de la Communauté Économique des États Sahélo-Saharien (CEN-SAD) et président du G5 Sahel.

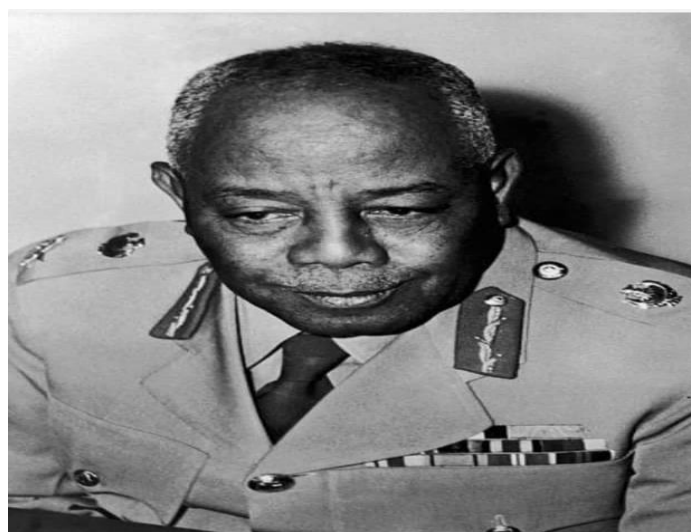
Enfin, la résolution du 26 juin 2020 de l'assemblée nationale tchadienne le consacre à la dignité de Maréchal du Tchad pour ses hauts faits d'arme et sa lutte permanente pour la paix et la stabilité, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale¹⁸⁹.

II- LES GRANDS ACTEURS SOUDANAIS DES RELATIONS AVEC LE TCHAD

Depuis plusieurs décennies, le Soudan a été le théâtre de conflits sanglants et coups d'État à répétition. Ces événements ont favorisé l'ascension d'hommes politiques qu'il convient de décrire. Il s'agit de : Ibrahim Abboud, Ga afar El-Nimeiry, Abdourahaman Siwar Al-Dahab, Sadek El-Mahdi et Omar Hassan El-Béchir.

1- Les dirigeants Ibrahim Abboud et Ga afar El-Nimeiry

Photo 7 : Président Ibrahim Abboud



Sources : Photo d'archives de l'ambassade du Soudan au Tchad

¹⁸⁹ Baldé, *Les combats panafricanistes...*, p. 25.

Homme politique et militaire, Ibrahim Abboud est né le 26 octobre 1900 à Mohammed-Gol, près de la vieille ville portuaire de Suakin sur la Mer Rouge. Il a suivi une formation d'ingénieur au Gordon Memorial College et au collège militaire de Khartoum. Il a reçu une commission dans l'armée égyptienne en 1918, et transféré à la force de défense et de sécurité du Soudan en 1925, après la création séparée de l'armée égyptienne. Pendant la seconde guerre mondiale, il était en Érythrée, Éthiopie, avec les forces de défense du Soudan puis avec l'armée britannique en Afrique du Nord. Après la deuxième guerre mondiale, Abboud monte au commandement des forces de défense du Soudan en 1949. Nommé commandant en chef des forces militaires soudanaises, Abboud organise un coup d'État en novembre 1958, renversant le gouvernement civil d'Abdullah Khalil¹⁹⁰.

Entre 1956 et 1958, les dirigeants nationalistes soudanais des deux principaux partis, ont cherché des solutions en vain aux problèmes insolubles de la construction d'une nation, du développement économique et de la création d'une constitution permanente. Cependant, ni Ismail Al-Alzhari, chef du parti unioniste nationaliste, premier ministre, moins encore son rival Abdullah Khalil, chef du parti Umma qui a succédé à Al-Azhari au poste de premier ministre, n'ont pu surmonter les faiblesses du système politique ou pour s'attaquer aux problèmes du pays¹⁹¹. Le gouvernement parlementaire était longtemps discrédité à tel enseigne que, le général Abboud qui était resté auparavant à l'écart de la scène politique, fomenta un coup d'État militaire le 16 novembre 1958, pour mettre fin à « l'état de dégénérescence »¹⁹².

Photo 8 : Président Ga afar El-Nimeiry



Source : Photo d'archives de l'Agence Française de Presse

¹⁹⁰Ibrahim Abboud, <https://www.casafrika.es/fr/personne/ibrahim-abboud>, consulté le 10 juin 2021.

¹⁹¹ Entretien téléphonique avec Gamal Youssouf..., le 10 août 2021.

¹⁹² Entretien avec Oumar Hamza, 43 ans, enseignant, N'Djaména, le 11 août 2021.

Né le 1^{er} janvier 1930 à Omdurman, près de Khartoum sur les rives du Nil, Nimeiry est un militaire et homme d'État soudanais. Il a fait ses études dans les écoles coraniques et est diplômé du collège militaire de Khartoum en 1952. Dès son adolescence, il était rebelle (têtue). Plusieurs sources affirment que, lorsque la Grande-Bretagne a retardé l'octroi de l'autodétermination au Soudan, il a mené une grève générale qui a gardé son école secondaire fermée pendant environ sept mois¹⁹³.

Au cours des années 1950 et 1960, il a été arrêté à plusieurs reprises pour subversion. Il s'est envolé ensuite à Chypre, en Libye, en Allemagne de l'Ouest et en Égypte, avant de poursuivre un cours militaire à Fort Leavenworth, Kansas (1964-1966). Ardent nationaliste dont le héros était le président égyptien, Gamal Abdel Nasser. Nimeiry a pris le pouvoir lors d'un coup d'État du 25 mai 1969, avec son petit groupe qui se faisait appeler les officiers libres¹⁹⁴. Après la conquête du pouvoir, Nimeiry dissout le parlement, interdit tous les partis politiques. Il s'était nommé commandant en chef, puis ministre de la Défense nationale, et écrase la rébellion Ansar émergente¹⁹⁵.

2- Les dirigeants Abdourahaman Siwar Al-Dahab, Sadek El Mahdi et Omar Hassan El-Béchir)

Photo 9 : Président Abdourahaman Siwar Al-Dahab



Source : Al Jazeera 2018

¹⁹³Gaafaral-Nimeiry, https://www.beeso.fr/read-blog/1077_I-039-histoire-inedite-de-gaafar-al-nimeiry-le-leader-soudanais-qui-a-servecu-a.html?mode=night, consulté le 11 juin 2021.

¹⁹⁴ Entretien avec Mukhtar Bilal Abdelsalam, ... le 3 novembre 2022.

¹⁹⁵ Entretien avec Ahmad Taha, 46 ans, enseignant, N'Djaména, le 3 septembre 2021.

Abdourahaman Siwar Al-Dahab est né en 1935 à Al-Abyad, chef-lieu de la province du Kordofan du Nord. Militaire et homme d'État soudanais, il est diplômé de l'académie militaire soudanaise et a suivi un cours d'éducation militaire en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Égypte et en Jordanie.

Devenu grande figure de proue lorsque le président Nimeiry l'a nommé chef d'état-major, il cumulera plusieurs postes de responsabilité au sein de l'armée notamment ministre de la Défense nationale et commandant en chef des forces armées soudanaises en 1984¹⁹⁶.

En 1985, Abdourahaman Siwar Al-Dahab fomenta un coup d'État militaire, évinçant le président Ga afar El-Nimeiry. En rappel, ce coup d'État le porte à la tête d'un Conseil Militaire de Transition (CMT)¹⁹⁷.

Photo 10 : Président Sadek El-Mahdi



Source : Vintage, <https://www.amazon.com>, consulté le 12 novembre 2021

Homme politique soudanais, Sadek El-Mahdi est né en 1935 à Omdourman. Il est l'arrière-petit-fils de Mohammed Ahmed, le chef religieux et Mahdi. Après ses études primaires et secondaires au Soudan, il se forme en droit à l'Université d'Oxford en Angleterre et rentre au pays après le décès de son grand-père, Abdel Rahman en 1959.

En 1965, il entre en conflit avec son oncle Hadi qui prend la tête de son parti. L'année 1966 marque un tournant dans la vie politique soudanaise. Mahdi prend la tête de la primature à peine 31 ans et, sera renversé en 1967, par des manœuvres du parlement. Après le coup

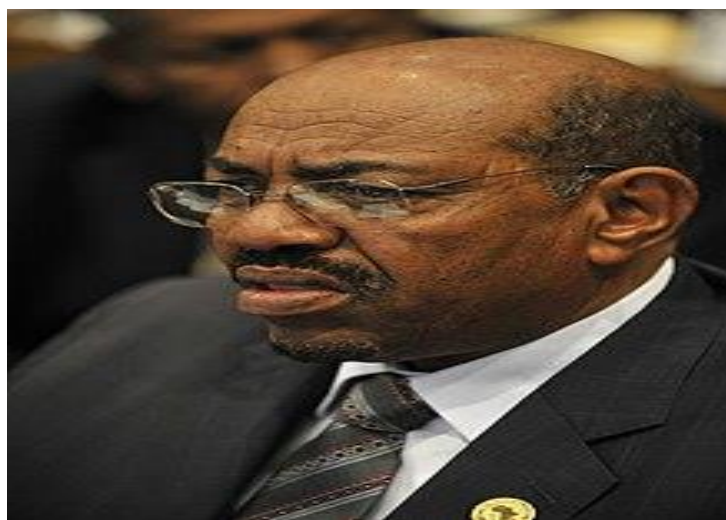
¹⁹⁶PrésidentSiwarAl-Dahab,<https://www.aa.com.tr/fr/monde/d%C3%A9c%C3%A8s-de-lancien-pr%C3%A9sident-soudanais-siwar-al-dahab/1285586>, consulté le 12 juin 2021.

¹⁹⁷ Entretien avec Ahmad Taha,..., le 27 octobre 2021.

d'État militaire du général Nimeiry en 1969, Mahdi a été emprisonné et plusieurs milliers de ses partisans se sont réfugiés sur l'île d'Aba, le berceau du mahdisme¹⁹⁸.

Libéré en 1970, Mahdi part en exil en Libye, au pays de colonel Kadhafi. Il rentre qu'en 1977, sur invitation d'El-Nimeiry qui tente un rapprochement avec l'opposition. Mais l'orientation de plus en plus islamiste du régime, sous l'influence d'Hassan Al-Tourabi, chef des frères musulmans locaux, le convainc d'entrer à nouveau en opposition. Arrêté et incarcéré pour une deuxième fois, il sera libéré à la faveur d'un coup d'État militaire qui porte Abdourahaman à la tête du pays¹⁹⁹. Il gagne les élections présidentielles et devient le président du Soudan. Son règne a été entaché de désillusions. Il sera renversé par un coup d'État militaire du général Omar Hassan El-Béchir²⁰⁰.

Photo 11 : Président Omar Hassan El-Béchir



Source : Photo d'archives de l'ambassade du Soudan au Tchad

Général et homme politique soudanais, Omar El-Béchir est né le 7 janvier 1944 dans le village de Hosh Bonnaga. Issu d'une famille paysanne et modeste, Béchir fait ses études primaires et secondaires au Soudan. Entré à l'académie militaire de Caire (Egypte), parachutiste, prend part à la guerre du Kippour contre l'Israël en 1973 avant de combattre, de retour au Soudan²⁰¹.

¹⁹⁸ Ancien premier ministre du Soudan, Sadeq, https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2020/11/26/ancien-premier-ministre-du-soudan-sadeq-al-mahdi-est-mort_6061250_3382.html, consulté le 14 juin 2021.

¹⁹⁹ Sadeqal-Mahdi, <https://www.jeuneafrique.com/1083646/politique/sadiq-al-mahdi-une-certaine-idee-du-soudan>, consulté le 27 juin 2021.

²⁰⁰ Entretien avec Abdelfattah Hassan..., 6 décembre 2021.

²⁰¹ Qui est Omar el-Béchir, <https://www.rtb.be/article/qui-est-omar-el-bechir-lex-president-soudanais-juge-pour-coup-detat-et-qui-risque-la-peine-de-mort-10546642>, consulté le 7 septembre 2021.

Il obtient une promotion au sein de l'armée nationale. Au milieu des années 1980, il prend la tête de la campagne militaire lancée dans le Sud du pays contre les rebelles de l'Armée Populaire de Libération du Soudan (APLS) de John Garang²⁰². Déçu par les dirigeants soudanais de cette époque, Béchir organise un coup d'État à l'issue duquel, il devient simultanément chef d'Etat, premier ministre et chef des forces armées (la junte militaire qui a pris le pouvoir). Ce coup d'état sera suivi de la dissolution du parlement et de toute l'opposition politique²⁰³.

En octobre 1993, le conseil de commandement s'auto-dissout et Omar El-Béchir est investi président de la République à l'issue d'élections présidentielles de 1996. Le 30 juin 1998, marque la promulgation d'une nouvelle constitution qui autorise le multipartisme. Le 20 mars 2000, soit deux ans environ, l'état d'urgence a été décrété sur toute l'étendue du territoire. Cette mesure a été prorogée par la suite et concerne les régions du Sud. En 2003, Béchir organise la lutte contre des insurrections, en s'appuyant sur des milices arabes, dont les méthodes brutales terrorisent la population d'où plus de deux millions personnes se sont retrouvées dans les pays voisins²⁰⁴.

En définitive, il était question dans ce travail de faire la biographie des dirigeants tchadiens et soudanais, qui ont marqué leurs empreintes indélébiles dans les relations tchado-soudanaises. Il ressort qu'en l'espace de cinquante ans, plusieurs figures ont fait montre de leur politique tant au niveau du Tchad, qu'à l'échelle du Soudan. Ces grandes figures présentées, ont bénéficié globalement d'un niveau d'instruction moyen. À l'exception de quelques-unes, nombreuses parmi elles, avaient conquis le pouvoir par coup d'État militaire et rébellion armée.

²⁰² Entretien avec Mukhtar Bilal Abdelsalam..., 4 décembre 2021.

²⁰³ Entretien avec Ahmad Taha..., 27 octobre 2021.

²⁰⁴ Omar Hassan El-Béchir, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/omar-hassan-el-bechir>, consulté le 7 septembre 2021.

**CHAPITRE III : INFLUENCE DES RELATIONS TCHADO-
SOUDANAISES SUR LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU
TCHAD**

Il nous est apparu que la plupart des pays d'Afrique qui se sont consacrés presque exclusivement à leur développement économique aujourd'hui, n'ont pas connu ou ont résolu des problèmes tels que troubles intérieurs, unité nationale, coups d'État, guerres civiles etc.²⁰⁵ Loin d'être le signe d'un atavisme national ou d'une culture de guerre, les violences tchadiennes s'inscrivent dans une longue histoire coloniale et postcoloniale. À son accession à l'indépendance, le Tchad est un pays dont l'organisation politique favorise les régimes autoritaires et les clivages régionaux. Ceux qui prenaient le pouvoir étaient majoritairement issus du Sud du pays, la partie privilégiée par les colonisateurs pour y installer des écoles et recruter certains membres de l'administration²⁰⁶.

Cependant, des mouvements de rébellion ou de révolution suivant le terme qu'on préférera se mettent en place. En exerçant des violences de type politique par opposition aux violences de type banditisme, les rebellions ont contribué de façon substantielle à l'enlisement de la vie politique tchadienne. C'est ainsi que le Tchad est vu comme un « pays de guerre sans fin ». Au-delà de ce marquage politique, ces guerres ne sont simplement des guerres civiles tchado-tchadiennes, des groupes sociaux luttant pour accéder aux structures étatiques tchadiennes, ce qui fait dire des guerres tchadiennes. Mais elles ne peuvent être comprises sans considérer la manière dont elles sont alimentées ou s'alimentent²⁰⁷.

Ce travail vise à analyser l'impact politique des relations tchado-soudanaises au Tchad. Dans l'optique d'apporter les éléments de réponses à ce travail, trois parties se dessinent. Premièrement, nous analyserons les régimes politiques de 1960 à 1979. Deuxièmement, nous analyserons les régimes politiques de 1979 à 2009. Troisièmement, nous examinerons les conséquences de crises soudanaises au Tchad.

I- ANALYSE POLITIQUE DES RÉGIMES DE 1960 À 1979

Le Tchad qui a obtenu son indépendance de la France, a connu peu de temps de paix réelle une longue période d'instabilité a caractérisé ce pays. Pour comprendre les causes profondes de ces conflits, l'analyse de quelques régimes politiques s'avère nécessaire. Pour ce faire, deux régimes politiques méritent d'être évoqués, c'est notamment les régimes de Ngarta Tombalbaye et celui de Félix Malloum²⁰⁸.

²⁰⁵ Djibrine, "La politique étrangère...", p. 46.

²⁰⁶ Godefroy, "Maintenir la paix...", p. 58.

²⁰⁷ Ibid., p. 59.

²⁰⁸ W., Ali, "Le Darfour comme rampe de conquête du pouvoir au Tchad (1960-1990)", *Annales de l'Université de Moundou*, Vol.7(2), 2020, pp. 1-21.

1- Régime de Ngarta Tombalbaye

En mars 1959, Ngarta Tombalbaye devient premier ministre du Tchad et son parti le PPT-RDA remporte les élections législatives de mai 1959. Le 11 août 1960, à la proclamation de l'indépendance du Tchad, il devient le président de la République²⁰⁹. Dès les premiers jours de sa présidence, les rivalités claniques et politiques sont visibles. Nombre de personnes ayant été écartées de la gestion du pays, se verront contraintes de quitter leur terre natale pour se réfugier au Soudan. C'est sous cette atmosphère morose que l'on assiste à la naissance des mouvements armés²¹⁰.

Mais tout a commencé le 02 juin 1963, lorsque Hassan Ahmed Moussa, un expatrié tchadien, employé par la douane soudanaise, crée au quartier Oum Bada, dans la ville soudanaise d'Omdourman, un mouvement dissident dénommé : Mouvement National pour la Libération du Tchad (MNL)²¹¹. Siégeant à Khartoum et compte tenu de son hostilité à l'égard du président Tombalbaye, Ahmed Moussa ne cesse de menacer le régime en place. Le 20 avril 1965, son mouvement le MNL est transformé en Front de Libération du Tchad (FLT) et s'engage dans la lutte armée²¹².

Le 10 décembre 1965, le FLT attaque la garnison d'Adré à la frontière tchado-soudanaise. Cette mésaventure du FLT a causé la mort de nombre de personnes, parmi lesquelles l'on peut citer le nom du receveur de la poste d'Adré, M. François Ganda Sé. Dans la foulée, la riposte de l'armée tchadienne ne s'est pas fait attendre. La contre-attaque de l'armée tchadienne a causé la mort de plusieurs personnes du côté rebelle, dont le chef d'état-major le nommé Zakaria Al-Habo²¹³.

Malgré cet échec, le FLT est réarmé par le Soudan et revient à l'assaut le 12 décembre 1965, soit 48 heures plus tard et attaque à nouveau la garnison d'Adré sans succès. Les survivants regagnent le Soudan, et se joignent à d'autres leaders dissidents, pour mener la lutte contre le régime de Tombalbaye. Ces leaders sont entre autres : Ibrahim Abatcha, Aboubakar Djalabo, Mahamat Al Baghalani²¹⁴.

²⁰⁹ Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye...*, p.100.

²¹⁰ Ibid.,

²¹¹ Entretien avec Masrané Constant, 51 ans, enseignant, N'Djaména, le 6 septembre 2021.

²¹² Idem.,

²¹³ L'ingérence soudanaise au Tchad, <https://www.ialtchad.com>, consulté le 5 septembre 2021.

²¹⁴ Entretien avec Djakna Moksia..., le 1^{er} octobre 2021.

Du 19 au 22 juin 1966, s'est tenu à Nyala dans la localité soudanaise du Darfour, un congrès extraordinaire à l'issue duquel est créé le FROLINAT. Ce mouvement est le résultat de la fusion de l'Union Nationale du Tchad (UNT) et du FLT. C'est un mouvement révolutionnaire qui a adopté un programme anti impérialiste avec une forte connotation religieuse. Comme à l'accoutumée, le Soudan a soutenu le FROLINAT jusqu'à sa division entre les principaux leaders²¹⁵. Par au moins deux fois, le gouvernement de Tombalbaye et celui d'Ibrahim Abboud, ont connu de difficultés avec rupture des relations diplomatiques au sujet du FROLINAT. Malgré ces frictions, le Soudan sera la base permanente du FLT, FROLINAT pour se replier, s'entraîner et reprendre le combat au Tchad²¹⁶.

Acculé par l'action de ceux qu'il qualifiait tantôt de « bandits » tantôt de « rebelles », le président Tombalbaye a lancé un appel de réconciliation et de pardon à leur endroit. Réélu président de la République avec un fort pourcentage le 15 juin 1962, pour un deuxième mandat présidentiel, et fort de ce succès populaire, Tombalbaye tente de rallier les différents chefs rebelles. Mais il n'entendait pas régler le problème par la négociation. Pour lui, il n'y a pas de négociateurs représentatifs et influents susceptibles de donner un sens à des conversations, c'est pourquoi il tentera la solution politique²¹⁷.

À la fin de 1969, douze chefs rebelles rallient le gouvernement de Tombalbaye. Bien que le doute planait sur la représentativité de ces derniers, l'opinion tchadienne paraissait rassurée. Un accord a été signé entre le chef de l'État et les différents chefs rebelles se réclamant du FROLINAT. Cet accord engageait le gouvernement tchadien à libérer tous les détenus politiques, à rendre l'administration plus efficace et les injustices devraient être réparées. Le président Tombalbaye devra prendre des contacts avec d'autres chefs rebelles afin que la paix revienne, malheureusement il ne l'a pas fait²¹⁸.

Tout au long des années 1970, ayant été affaibli par des guerres répétitives, le président Tombalbaye se lança dans une vaste campagne de discrédit, en critiquant les performances médiocres de son armée dans des guerres civiles. Ces critiques irritent le corps des officiers et dissipent leur loyauté²¹⁹. Des mutineries éclatent en fin mars 1975, et Tombalbaye sentant venir une tentative de coup d'État militaire. En avril 1975, les éléments de la garde

²¹⁵ A., Dadi, *Tchad : l'État retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 44.

²¹⁶ F., Dingaonarbé, " Le Frolinat et la sécurité du Tchad ", Mémoire de Maîtrise en Philosophie, Université de N'Djaména, 2004, p.49.

²¹⁷ Djibrine, " La politique étrangère... ", p. 63.

²¹⁸ *Africa Contemporary Record*, 1969-1970, p.396.

²¹⁹ Entretien avec Ngartondji Kortayanouba, 69 ans, homme politique, N'Djaména, le 17 septembre 2021.

présidentielle procèdent à plusieurs arrestations au sein de la Gendarmerie Nationale (GN). Le président a mis par ailleurs en garde contre un coup d'État dans les discours du 6 et 8 avril 1975. À la veille de sa mort, il regagnait N'Djaména en provenance du Cameroun, où il a effectué un bref séjour. Mais il manquait de peu d'être arrêté sur la piste de l'aéroport international. La situation s'enlise dès lors, et le dimanche 13 avril 1975, quelques officiers de la gendarmerie de N'Djaména fomentent un coup d'État mettant fin à sa vie et à son régime²²⁰.

2- Régime de Félix Malloum

Le 24 juin 1973, accusé d'un complot de coup d'État contre le régime de Tombalbaye, le général Malloum a été mis aux arrêts. Cinq jours après son arrestation, la présidence de la République a fait un communiqué dans lequel sont détaillés les motifs de son arrestation. À en croire le communiqué du 29 juin 1973, une enquête a prouvé qu'à cause de son ambition personnelle, le général Malloum menait une action insidieuse visant à lui assurer une autorité de plus en plus absolue sur les forces armées et de sécurité de la nation. Il menait une action avec des personnes extérieures à l'armée, afin d'asseoir son autorité. Pour y parvenir, il a entrepris de nuire à d'autres officiers généraux ainsi qu'à des responsables d'autres corps de sécurité ne relevant pas de son commandement²²¹.

Après avoir passé quelques jours en prison, il a été libéré le dimanche 13 avril 1975 à la faveur d'un coup d'État militaire. Malloum a été porté à la tête d'un Conseil Supérieur Militaire (CSM)²²².

Les premières heures de son régime ont été marquées par des réformes à savoir l'institution de la commission d'enquête publique, la dissolution de la constitution, et de certaines institutions sous le régime de Tombalbaye²²³. Il ordonne ensuite la fermeture de la base de l'armée française sur le territoire tchadien. L'année suivante, lors d'une visite à N'Djaména, le premier ministre français, Jacques Chirac signe un accord de coopération militaire en remplacement des accords de Défense précédent²²⁴.

²²⁰ Entretien avec Neldjita Anatole, 72 ans, ancien militaire, N'Djaména, le 18 septembre 2021.

²²¹ Ngarta et Général Malloum, <https://tchadinfos.com/tchad/ephemeride-le-coup-de-fil-passe-le-24-juin-1973-par-ngarta-au-general-malloum>, consulté le 19 septembre 2021.

²²² D., Naidongarti, "Le Tchad sous la présidence de Félix Malloum : 1975-1979", Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2012, pp. 16-36.

²²³ G. J., Ngansop., *Tchad, vingt ans de crise*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 59.

²²⁴ Félix Malloum, <https://www.jeuneafrique.com/politique/d-c-s-de-l-ex-pr-sident-f-lix-malloum>, consulté le 20 septembre 2021.

Le CSM affiche très rapidement sa volonté de nouer des contacts en vue des réconciliations pour un retour à la paix civile. Aussitôt un cessez-le-feu a été décrété sur toute l'étendue du territoire²²⁵. Le 21 avril 1975, le nouveau chef de l'État lance un appel à ses compatriotes exilés ainsi qu'à ceux de la rébellion, les invitant à réintégrer le bercail en vue de la réconciliation nationale. Pour lui, la rébellion a été provoquée par le président Tombalbaye, ce régime ayant disparu, elle n'avait plus de raison d'être. Dès lors, ce dernier ne ménage aucun efforts en vue de rencontrer les différentes factions de la rébellion et discuter afin d'établir les bases d'une réconciliation nationale²²⁶.

Le résultat le plus important que le chef de l'État a obtenu, est la signature d'un accord de paix le 17 septembre 1978 à Khartoum avec Hissein Habré. Au terme de cet accord, devrait être mis sur pied un gouvernement provisoire d'union nationale, qui devrait parachever l'œuvre de la réconciliation et préparer l'élection d'une assemblée constituante chargée d'élaborer les nouvelles institutions sur des bases démocratiques. Cet accord s'explique principalement par la convergence de vue entre le président Malloum et Hissein Habré sur les problèmes de l'occupation de bande d'Aozou par la Libye²²⁷.

La France quant à elle, se réjouit de la signature de cet accord qui selon elle, permettra de mettre un terme à la « question tchadienne ». Cependant une grande partie de l'opposition armée c'est-à-dire la tendance Goukouni, Abba Sidick, le FROLINAT-volcan, la troisième armée de l'Ouest, continuait la lutte et les raisons sont multiples. L'un des obstacles est que l'opposition armée est disparate et ses leaders ne s'entendent pas. Aussi la tâche du CSM n'était pas du tout aisée. Après l'appel lancé par les militaires, le FROLINAT-volcan d'Abba Sidick déclarait que : « la politique n'est pas une affaire de bons sentiments et des causes économiques et sociales, un système d'abus et d'injustice ont présidé à la création de notre mouvement, et ces causes demeurent et, c'est à elle qu'il convient de s'attaquer avec sérieux »²²⁸.

L'opposition armée reproche en fait au CSM de maintenir et de garantir les accords néocoloniaux qui lient le Tchad à l'impérialisme et plus particulièrement à la France, de ne pas faire des offres de négociations sérieuses, en un mot de faire du tombalbayisme sans

²²⁵ Archives Nationale du Tchad : (A.NT), Félix Malloum : la politique du Tchad, service presse de la présidence du CSM, 1977, p.42.

²²⁶ Ibid.,

²²⁷ Ibid., 43.

²²⁸ « Les dossiers secrets de l'affaire tchadienne », in *Demain l'Afrique*, n°10, juin 1978, p. 26.

Tombalbaye²²⁹. Le président Malloum pense qu'il a donné toutes les garanties pour que la réconciliation nationale se fasse. Pour lui, si la négociation n'a pas abouti jusque-là, c'est à cause des interférences étrangères et plus précisément libyennes. C'est pourquoi il déclarait en ces termes :

L'obstacle à la réconciliation nationale est le fait de ceux qui, n'aiment pas que la paix revienne dans ce pays, que ce pays puisse se développer et ont usé de tous les moyens possibles pour exciter les enfants du Tchad à se diviser : tantôt c'est le sud, tantôt c'est le nord, tantôt l'Islam, tantôt le Christianisme ; tous les moyens sont bons pour diviser les enfants du Tchad. Et si les tchadiens pouvaient éviter ces pièges grossiers pour ne penser qu'à l'unité nationale, dans la diversité, pour la reconstruction du pays, la réconciliation nationale se ferait d'elle-même et sans difficulté²³⁰.

Convaincus donc que les ingérences extérieures aggravent les affaires qu'ils considéraient comme purement tchadiennes, les dirigeants tchadiens tout en affirmant que la « main reste tendue » et la « porte demeure ouverte », ont fait appel à leurs relations extérieures pour tenter de résoudre la crise.

À partir de 1977, le CSM a fait face à une offensive de grande envergure de la rébellion FROLINAT dirigé par Goukouni Weddeye. Avec la prise de Faya-Largeau qui capitule le 17 février 1978, c'est tout le BET qui est occupé par les rebelles. Malgré le cessez-le-feu, les attaques rebelles se poursuivent, et il a fallu une intervention française pour que la capitale N'Djaména soit épargnée²³¹.

La même année, une crise surgit au sein du gouvernement entre le président Malloum et le premier ministre Habré. Celle-ci se cristallise autour des clivages ethnico-religieux. La problématique de cette impasse est liée au partage des postes entre le président Malloum et le premier ministre Habré. La suite a été une suite de désaccord apparue dès novembre 1978, sur la nomination des fonctionnaires civils à des postes de responsabilité et d'intégration des Forces Armées du Nord (FAN) dans l'Armée Nationale Tchadienne (ANT). Désaccord dont l'accumulation au jour le jour ne pouvait conduire qu'à une épreuve de force. La réconciliation nationale étant à l'épreuve, un climat de méfiance s'installe entre les deux²³².

²²⁹ *Africa Contemporary Record*, 1975-1976, p.460.

²³⁰ Djibrine, "La politique étrangère...", p.71.

²³¹ Vingt et un an de guerre civile et d'ingérences extérieures, <https://www.monde-diplomatique.fr/1987/02/A/39860>, consulté le 20 septembre.

²³² Dadi, *Tchad : l'État retrouvé...*, p.142.

Le 12 février 1979, une guerre civile éclate à N'Djaména mettant aux prises plusieurs groupes armés dont le commanditaire principal fut le premier ministre Hissein Habré²³³. Des informations de sources diverses confirment une participation soudanaise. Cette solidarité s'explique par la fraternité religieuse notamment islamique²³⁴. Pendant cette période de troubles, le pouvoir exécutif était presque quasi-inexistant. Les quatre tendances rebelles présentes dans la capitale se sont retrouvées en mars 1979 à Kano au Nigéria pour une conférence. À l'issue de celle-ci, le président Malloum et son premier ministre étaient contraints à démissionner²³⁵.

De retour à N'Djaména, les quatre factions forment un conseil d'État dirigé par Goukouni. Malheureusement, ce gouvernement ne sera pas reconnu sur le plan international, ni africain. Ceci étant, une deuxième conférence sera convoquée en avril à l'issue de laquelle un gouvernement d'union devait être mis en place. Mais les différentes factions ne se sont pas accordées pas sur le choix parce qu'il fallait trouver un homme de consensus. La personne indiquée était Lol Mahamat Choua. C'est ainsi qu'un (GUNT) a été mis sur pied le 29 avril 1979, dirigé par Lol Mahamat Choua. Le désaccord étant vivace entre les différents rebelles, ce gouvernement fut vite dissout. Une troisième conférence à vue le jour à Lagos au Nigeria. Au cours de celle-ci, le gouvernement de Lol a présenté sa démission²³⁶.

²³³A. A., Souleymane, "Tchad : des guerres interminables aux conséquences incalculables ", *Presses Universitaires de France*, 2012, n° 248, p. 47.

²³⁴ Gérard, " Nimeiry face aux... ", pp.1-7.

²³⁵ Derlemari, *Le labyrinthe de...*, pp. 28-35.

²³⁶ Ibid.,

**Photo 12 : Président Felix Malloum et le Premier Ministre Jacques CHIRAC
(1976 À N'DJAMÉNA)**



Source : Getty images, <https://www.gettyimages.com>, consulté le 10 décembre 2021.

Cette photo est prise pendant les années 1976 sous la présidence de Félix Malloum. Le président Malloum étant en treillis militaire à droite, et son hôte le premier ministre français Jacques CHIRAC à gauche, lors de la signature des accords de défense.

**Photo 13 : Hissein Habré à gauche et Goukouni Weddeye à droite pour la
bataille de N'Djaména 1979-80**



Source : Laurent Correau, “ Goukouni Weddeye, Témoignage pour l’Histoire du Tchad ” p.6.

II- ANALYSE POLITIQUE DES RÉGIMES DE 1979 À 2009

Dans cette section, nous analyserons trois régimes à savoir le régime de Goukouni Weddeye celui d'Hissein Habré et d'Idriss Déby Itno.

1- Régime de Goukouni Weddeye et d'Hissein Habré

Devenu président suite aux assises de Lagos entre les différentes factions rebelles, Goukouni Weddeye met sur pied un GUNT dans lequel le colonel Kamougué Abdelkader occupe le poste de vice-président, et Hissein Habré se voit offrir le poste du ministre de la Défense²³⁷. Quelques jours après sa mise en place, ce gouvernement est confronté à nombre de problèmes à cause de sa division en onze tendances, sur des bases ethniques, régionales et tribales. Hissein Habré rêve de devenir président de la République et ne cesse de brandir des menaces au sein de ce gouvernement. La France et les États-Unis n'apprécient pas la politique du président Goukouni Weddeye puisque son attachement à la Libye sapait sa politique nationale et internationale. Profitant des difficultés que ce gouvernement rencontrent, l'instigateur Habré déclenche une bataille le 21 mars 1980, appelé « deuxième bataille de N'Djaména » ayant causé la mort de plusieurs personnes²³⁸.

Face à tout ce qui se tramait entre Habré et ses alliés, le président Goukouni signe à son tour un accord de coopération militaire avec la Libye, précisément le 05 juin 1980. Au terme de cet accord, la Libye est entrée directement en guerre aux côtés de Goukouni, avec des chars de combat et des avions de chasse. La bataille s'est soldée par la défaite militaire d'Hissein Habré et ce dernier se replie au Soudan²³⁹. Depuis ce temps les aides militaires et financières ont rarement manqué aux FAN. S'étant forgé l'image de l'homme politique tchadien le plus anti-libyen, réputation qu'il n'a d'ailleurs pas voilée dans ses différentes tentatives de s'imposer seul au pouvoir (guerre civile de 1979, et celle de 1980 avec Goukouni Weddeye ; « La longue marche » des FAN, commencée fin 1981 et qui s'est terminée par la prise de N'Djaména en juin 1982), Habré a pu bénéficier de quelques soutiens plus ou moins discrets de la France giscardienne, du Soudan voisin, de l'Égypte, de l'Arabie Saoudite et des États-Unis, réunis à ses côtés sous la bannière de la croisade anti-Kadhafi²⁴⁰.

²³⁷ M., N'gangbet, *Peut-on encore sauver le Tchad ?* Paris, Karthala, 1984, p. 40.

²³⁸ Ibid., p. 43.

²³⁹ Derbemari, *Le labyrinthe de...*, p. 36.

²⁴⁰ R., Buijtenhuis, " L'art de ménager la chèvre et le chou : la politique tchadienne de François Mitterrand ", *Politique Africaine*, 16 décembre 1984, pp. 37-52.

Après la chute du président Goukouni Weddeye, Habré prend la tête d'un « conseil d'État provisoire » et devient président de la République quelques mois plus tard. Le 21 octobre 1982, un certain nombre de mesures ont été prises, parmi lesquelles l'on peut souligner la censure de la presse notamment étrangère²⁴¹. Le 26 janvier 1983, est créée par décret n° 005/PR, signé par le président Hissèin Habré la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS). Celle-ci est directement subordonnée à la présidence de la République en raison du caractère confidentiel de ses activités. Les missions qui lui incombent sont entre autres²⁴² :

- La collecte et la centralisation de tous les renseignements émanant de l'intérieur ou de l'extérieur relatif aux activités étrangères ou d'inspiration étrangère, susceptibles de compromettre l'intérêt national ;
- L'identification des agents de l'étranger (...)
- La détection des réseaux étrangers éventuels (...) et de leur organisation ;
- La recherche des poursuivis, immédiats ou lointains ;
- La préparation de mesures de contre-espionnage et de contre-ingérence et éventuellement de contre-propagande ;
- La collaboration à la répression par l'établissement de dossiers (...)
- La protection (...) des ambassades du Tchad à l'étranger et du courrier diplomatique.

La DDS a des accents troublants de « déjà vu » pour de nombreux Tchadiens qui se souviennent des régimes précédents²⁴³.

Habré a ensuite transformé la tendance politique en un parti unique dénommé Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (UNIR), créée le 24 juin 1984²⁴⁴. Son régime de parti unique est marqué par des graves et constantes violations des droits humains, des libertés individuelles et de vastes campagnes de violence à l'encontre de son peuple.

Signalons que cette période est la plus meurtrière et sanglante de l'histoire politique du Tchad. Entre juin et septembre 1984, commence le « nettoyage ethnique » du Sud du Tchad. À partir de septembre, la répression de l'opposition du Sud tant civile, politique que militaire

²⁴¹ O., Bercault et al, La plaine des morts : Le Tchad de Hissène Habré 1982-1990, HRW, 2013, p.58.

²⁴² ANT, Décret no 005/PR du 26 janvier 1983 portant création de Direction de la Documentation et de la Sécurité, 1983.

²⁴³ Entretien avec Tormal Adeline, 55 ans, enseignante, N'Djaména, le 19 septembre 2021.

²⁴⁴ Rapport des partis politiques au Tchad, Les partis politiques tchadiens quelle démocratie, pour quelle paix, un travail d'enquête et d'analyse réalisé par l'équipe de la coordination nationale sous la direction du comité politique et le comité de suivi de l'appel à la paix et à la réconciliation nationale au Tchad, 2011, p. 15.

devient particulièrement impitoyable avec exécution sommaire des voix discordantes²⁴⁵. En avril 1985, la méfiance de la communauté Hadjarai s'accroît à nouveau avec l'arrestation de l'une de leur grande figure notamment Maldom Bada Abbas, préfet du Guéra, soupçonné de tentative de coup d'État²⁴⁶.

En 1986, peu après sa sortie de la prison, Maldom Bada Abbas constitue secrètement le Mouvement du Salut National du Tchad (MOSANAT), un mouvement d'opposition armée constitué majoritairement des siens (Hadjarais)²⁴⁷. Dans la même nuit, il parvient à s'échapper d'une tentative d'arrestation, et entre dans la clandestinité au Soudan. Après sa fuite, une vague d'arrestation et de répression de tous les Hadjarai est lancée sur l'ensemble du territoire national. Les hommes et femmes sont arrêtés, déportés, torturés puis exécutés²⁴⁸.

En 1989, les rapports entre le président Habré et ses plus proches alliés les Zaghawas, Hassan Djamous chef d'état-major, Ibrahim Mahamat Itno ministre de l'intérieur et Idriss Déby conseiller à la Défense nationale se détériorent. Lundi 1^{er} avril 1989, ils étaient 74 personnes à défier l'armée d'Habré en quittant N'Djaména en direction du Soudan. Après avoir échappé aux poursuites de l'armée et atteint Hadjer Marfaïne, les premières frictions ont commencé. Hassan Djamous et Ibrahim Mahamat Itno ont été capturés par les forces gouvernementales. Ils succombent quelques jours plus tard en prison²⁴⁹. Idriss Déby se réfugie au Soudan. Il s'envole par la suite vers la Libye où il passe un accord secret avec le colonel Mouammar Kadhafi, ennemi du président Habré en échange d'informations sur les opérations de la Central Intelligence Agency (CIA) au Tchad²⁵⁰.

Ces mouvements politico-militaires sont formés à travers les ethnies parmi lesquelles nous avons les ressortissants du Sud, les Hadjarais, les Ouaddaiens massivement en rébellion depuis 1987²⁵¹. En mars 1990, s'est tenue une réunion à Bamina, une localité soudanaise située à la frontière soudano-tchadienne. Cette rencontre a vu la présence d'Idriss Déby et Abbas Koty de l'action du 1^{er} avril, Maldom Bada Abbas du MOSANAT, Nadjita Béassoumal et Kétté Nodji Moïse du Mouvement Révolutionnaires Populaires (MRP), et Djibrine Dasser des Forces Armées Tchadiennes (FAT). En raison du caractère dictatorial du régime, le MRP et

²⁴⁵ Bercault et al, "La plaine des...", p. 66.

²⁴⁶ Ibid., p.68.

²⁴⁷ Entretien avec Mahamat Aly El-Hadj, 69 ans, homme politique, N'Djaména, le 9 août 2021.

²⁴⁸ Entretien avec Souleymane Mahamat Idriss, 47 ans, homme politique, N'Djaména, le 27 octobre 2021.

²⁴⁹ Entretien avec Tormal Adeline..., 19 septembre 2021.

²⁵⁰ Idriss Deby Itno, <https://www.bbc.com/africa/region-555985993.amp>, consulté le 6 novembre 2021.

²⁵¹ E. L., Ngartebaye, " Les rebellions sous le régime d'Idriss Déby (1990-2008) ", Mémoire de Master en Sciences Politiques, Université Jean Moulin de Lyon 3, 2008, pp. 23-45.

les FAT avaient abandonné leur mission régalienne, celle de défendre et de protéger la nation pour devenir une tendance politico-militaire repliée au Soudan²⁵².

La coalition de ces mouvements donne lieu à un mouvement appelé le MPS dont Idriss Déby prend la tête. Certains responsables politiques Zaghawas soudanais qui ont soutenu le coup d'État d'El-Béchar, ont fait en sorte que le MPS de Déby bénéficie du soutien de la junte de Khartoum en l'occurrence d'Omar El-Béchar²⁵³. En mai 1990, le MPS obtient également un soutien officieux de la France lors d'une réunion à Lomé et d'une autre à Amsterdam en septembre 1990²⁵⁴. Fort de ces soutiens extérieurs, ils se lancent à la conquête de N'Djaména. Après d'âpres combats avec les forces gouvernementales, le MPS entre à N'Djaména le 1^{er} décembre 1990 et le président Habré est contraint à la fuite²⁵⁵.

2- Régime d'Idriss Déby Itno

Arrivé à la tête du Tchad en 1990, Idriss Déby suspend la constitution et dissout l'assemblée nationale. À la prise de pouvoir, il avait promis aux Tchadiens la démocratie et la liberté en ces termes :

Nous n'aurons définitivement extirpé les démons de la dictature (...) qu'après l'établissement d'une démocratie vraie, totale, une démocratie pluraliste (...). Le plaisir est immense pour tous les combattants des forces patriotiques d'avoir contribué à l'éclosion du cadeau le plus cher que vous espériez. Ce cadeau n'est ni or ni argent : c'est la liberté, celle du 1^{er} décembre 1990. Il n'y a plus d'efforts de guerre, il n'y a plus de prisons politique (...) Faisant la synthèse des aspirations légitimes de notre peuple et tirant la leçon des souffrances endurées par nous tous, le MPS a à cœur de conduire le Tchad, avec la participation de tous ses citoyens, vers le système de gouvernement(...) basé sur la démocratie, je veux dire démocratie au sens plein du terme.²⁵⁶

Comme une cicatrice, ce discours est resté gravées dans les mémoires des Tchadiens et se transmet de génération en génération²⁵⁷.

Si la liberté se définit comme l'absence de contraintes, celle de Déby doit être relative, mais beaucoup d'incongruités obstruent sa mise en effectivité. Il convient de noter qu'après l'adoption d'un régime démocratique, le Tchad est censé enterrer définitivement les alternances politiques violentes. Or, plus que jamais, c'est la dérive qui commence : le système

²⁵² Entretien avec Mahamat Saleh Mahamat, 52 ans, homme politique, Moundou, le 30 septembre 2021.

²⁵³ Tubiana, *La guerre par...*, p. 29.

²⁵⁴ Ali, " Le Darfour comme... ", pp.1-17.

²⁵⁵ Souleymane, " Tchad : des guerres... ", p. 49.

²⁵⁶ <https://tchadinfos.com/politique/ephemeride-voici-ce-que-idriss-deby-itno-a-dit-le-04-decembre-1990>, consulté le 15 décembre 2021.

²⁵⁷ Entretien avec Remadji Ezéchiél..., le 11 janvier 2022.

de prédation a été préservé, et aucune démarche d'une véritable démocratie n'a été menée à l'échelle du pays. Bien au contraire, on assiste à un isolement progressif de Déby, du fait des tentatives d'écraser toute opposition politique. La volonté de ce dernier de se pérenniser au pouvoir par la modification de la constitution en 2005, a sonné le glas de son système, qui a commencé à se craqueler dans le cœur même. C'est ainsi que des tentatives de coups d'État suivies de défections massives au sein de sa garde présidentielle l'ont isolé²⁵⁸. Acculé par ce drame, le président Déby est contraint de dissoudre sa garde présidentielle et de la reformer sous le nom de : Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'État (DGSSIE)²⁵⁹.

Plusieurs mouvements armés naissent et se coalisent par la suite. le Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD) voit le jour en août 2005 et le Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD) deux mois plus tard. Quelque temps plus tard, ils rejoignent six autres mouvements armés pour former le Front Uni pour le Changement Démocratique, rebaptisé Forces Unies pour le Changement (FUC). Le Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC) de Timan Erdimi et l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement-Fondamental (UFDD-F) d'Abdelwahid Abboud Makaye y voit le jour. Tous les mouvements étaient regroupés au Soudan. En octobre 2005, le gouvernement soudanais a procédé à l'installation des camps d'entraînement et des campements²⁶⁰.

À plusieurs reprises, le gouvernement tchadien a accusé le Soudan de soutenir les rebelles du FUC, en finançant leurs activités, en les laissant séjourner sur le territoire soudanais et en leur fournissant des armes. Le gouvernement affirme en outre que, la télévision d'État soudanaise leur a offert un passage à l'antenne et, qu'après l'attaque d'Adré du 18 décembre 2005, des Soudanais se trouvaient parmi les rebelles capturés par l'armée tchadienne. Le 30 décembre 2005, madame Dillah Lucienne, ministre déléguée des affaires étrangères réitère ces accusations auprès du parlement. Elle rapporte également que la chaîne de télévision Al Jazeera avait filmé des camps de rebelles tchadiens sur le territoire soudanais, le 11 décembre 2005. Elle montre ensuite plusieurs photos de Mahamat Nour Abdelkérime aux

²⁵⁸ J. L., Triaud, " Au Tchad : la démocratie introuvable ", le monde diplomatique, février 1992, pp.24-37.

²⁵⁹ Cf. annexe n°5, Décret 05-776 2005-10-31 PR-PM-MCDN-2005 portant Création d'une Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'État, 2005, p. xxiv.

²⁶⁰ Ils sont venus pour nous tuer " attaques des milices et agressions ethniques contre les civils à l'est du Tchad : contexte, <https://www.hrw.org/legacy/french/report/2007/chad0107/6.htm>, consulté le 21 janvier 2022.

côtés du président Omar El-Béchar. À la suite de son discours, le parlement demande aux autorités soudanaises de ne pas ruiner les liens historiques entre les deux pays²⁶¹.

Le gouvernement tchadien a estimé en janvier 2006 à 614, le nombre de ses citoyens tués dans les combats frontaliers²⁶². Le 8 février 2006, Idriss Déby et Omar el-Béchar signent les accords de Tripoli sous l'égide de Mouammar Kadhafi, censés mettre fin au conflit. L'accord intervient à l'issue d'un mini-sommet organisé à Tripoli par le leader libyen. Ce sommet a vu la participation du président congolais Denis Sassou-Nguesso (en tant que président de l'Union africaine), le président de la République Centrafricaine François Bozizé et le Malien Alpha Oumar Konaré²⁶³.

Malgré l'initiative de paix entreprise par le guide de la révolution libyenne, Mouammar Kadhafi, grâce à laquelle les deux ont signé leur accord, les agressions soudanaises contre le Tchad se poursuivent. Les localités d'Haraze Mangueigne, de Goz-Beida, de Mongo puis de N'Djaména ont, tour à tour été attaquées. Dans la bataille de N'Djaména du 13 avril 2006, des centaines de Soudanais ont été faits prisonniers, des dizaines de véhicules tout terrain récupérés et des armes sophistiquées saisies²⁶⁴.

Après cet échec, le FUC éclate et Nour tombe en disgrâce aux yeux des autorités soudanaises. Ses hommes rejoignent en masse d'autres mouvements, principalement (UFDD) de Mahamat Nouri, qui a rejoint la rébellion en mai et jouit d'une autorité et d'une notoriété sans commune mesure. Il est désormais l'homme de confiance du Soudan²⁶⁵. Le Tchad pour sa part, rompt les relations diplomatiques avec le Soudan et menace d'expulser les milliers de civils du Darfour réfugiés au Tchad²⁶⁶.

Il faut souligner qu'à cette époque, les partis politiques d'opposition boycottent les élections présidentielles du 3 mai 2006 qui a vu la victoire d'Idriss Déby. En novembre de la même année, le gouvernement tchadien déclare l'état d'urgence dans la capitale, au Nord, à

²⁶¹ "Tchad, la poudrière de l'Est", Report n° 149, avril 2009.

²⁶² Ils sont venus pour nous tuer : attaques et agressions ethniques contre les civils à l'est du Tchad : contexte, <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/2007/chad0107/6.htm>, consulté le 21 janvier 2022.

²⁶³ Cf. annexe 9, Déclaration de Tripoli sur la situation entre la République du Tchad et la République du Soudan, 2006, p. xxxviii.

²⁶⁴ Rapport de OFPRA, "L'attaque rebelle sur N'Djaména (28 janvier – 3 février 2008)", 9 mai 2018, pp. 15-37.

²⁶⁵ Informateur ayant requis l'anonymat.

²⁶⁶ Le Tchad rompt ses relations diplomatiques avec le Soudan, https://www.bbc.co.uk/french/highlights/story/2006/04/060415_chad_situation.shtml, consulté le 21 octobre 2021.

l'Est et au Sud du pays. D'un autre côté, les organisations internationales évacuent une partie de leur personnel civil de la ville d'Abéché²⁶⁷.

Cependant, le FUC signe un accord de paix avec le président Déby, fin décembre 2006 lors d'une conférence de paix en Libye. Début mars 2007, Nour est nommé ministre de la Défense nationale dans le gouvernement d'Idriss Déby²⁶⁸. Les anciens rebelles du FUC sont désormais chargés de défendre l'Est du pays, en étroite collaboration avec l'armée tchadienne et les rebelles soudanais du Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE), des récurrentes attaques des rebelles tchadiens basés au Soudan²⁶⁹.

Le 1^{er} février 2007, une coalition de quatre groupes armés, constitués du Mouvement pour la Résistance et le Changement (MRC), de la CNT et de deux factions de l'UFDD, avec le soutien du gouvernement soudanais, ont attaqué la ville d'Adré près de la frontière soudanaise²⁷⁰. Le 28 janvier 2008, presque 300 véhicules environ des forces rebelles de l'opposition armée en provenance du Soudan, entament une offensive générale pour prendre militairement N'Djaména et s'accaparer le pouvoir du président Idriss Déby par la force. Ces groupes sont : l'UFDD de Mahamat Nouri et ses dissidents arabes de l'UFDD-F et le RFC. Il faut noter qu'un quatrième groupe, le Front pour le Salut de la République (FSR) dirigé par Ahmat Hassaballah Soubiane, ne s'est pas associé à la principale offensive. Toutefois, il a tiré profit de la confusion générale pour lancer avec près de 250 combattants, une attaque éclair contre la ville d'Adré sans succès²⁷¹.

Le 03 mai 2009, l'Union des Forces de la Résistance (UFR), une nouvelle alliance dirigée par Timan Erdimi, lance un nouveau raid de grande envergure sur le territoire tchadien. Deux mois avant l'attaque, Khartoum leur donnait de l'argent, des munitions, de la nourriture, de l'essence et le plus grand nombre de véhicules et d'armes jamais offerts aux autres factions pour mettre fin au régime d'Idriss Déby²⁷².

²⁶⁷ Entretien avec Melom Berleyo Francine, 44 ans, enseignante, N'Djaména, le 22 janvier 2022.

²⁶⁸ Mahamat Nour, <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20140207-tchad-retour-pays-ex-rebelle-mahamat-nour>, consulté le 22 octobre 2021.

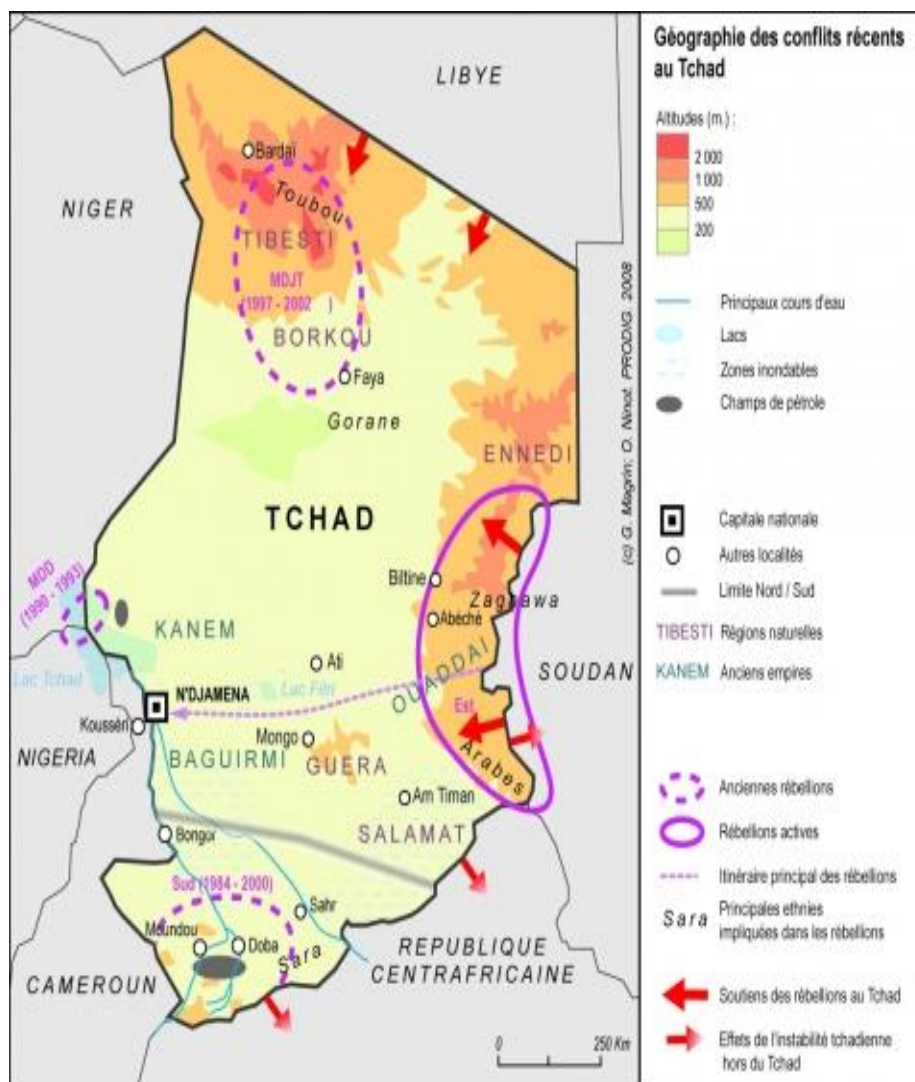
²⁶⁹ Informateur ayant requis l'anonymat.

²⁷⁰ Combat entre rebelle et force gouvernementale, <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/02/01/reprise-des-combats-dans-l-est-du-tchad-entre-rebelles-et-forces-gouvernementales-862286-3212.html>, consulté le 24 octobre 2021.

²⁷¹ OFPRA, "L'attaque rebelle...", pp. 10-22.

²⁷² Informateur ayant requis l'anonymat.

Carte 4 : Les guerres sous Idriss Déby Itno



Source : <https://journals.openedition.org/echogeo/2249>, consulté le 8 septembre 2021.

La carte ci-dessus, fait le point sur les récents événements sous le régime d'Idriss Déby. Les flèches rouges indiquent les principales zones de rassemblement des mouvements armés, dont nous distinguons entre autres : La zone septentrionale près de la frontière tchado-libyenne, La zone orientale à la frontière tchado-soudanaise, et enfin la zone méridionale près de la frontière tchado-centrafricaine.

III- RÉPERCUSSIONS DES CRISES SOUDANAISES AU TCHAD

Dans cette section, nous allons nous intéresser aux crises soudanaises et leurs conséquences politiques au Tchad. Deux crises méritent une attention particulière, c'est notamment la chute du président El-Nimeiry et le conflit du Darfour.

1- Chute du Président El-Nimeiry

Le Soudan qui constitue l'épicentre du prosélytisme islamique à l'endroit du Tchad et qui a permis la naissance de plusieurs mouvements rebelles chez lui, ne saurait manquer pour sa part d'ingérence dans la crise tchadienne. Mais à la grande surprise, il ne s'est pas affiché de façon flagrante sous le président Nimeiry²⁷³.

En rappelant l'accession de Malloum au pouvoir, la formation du GUNT en novembre 1979, l'intervention de président Nimeiry dans la crise tchadienne est réelle. Si on sent chez lui une certaine tendance à faire cavalier seul, à tenir à l'écart d'autres protagonistes en particulier la Libye, ce dernier ne refuse pas dans certaines circonstances de prendre en compte leur intérêt général²⁷⁴.

En clair, c'est avec l'offensive généralisée du FROLINAT de printemps 1977, que le président Nimeiry a commencé à multiplier ses tentatives de conciliation au Tchad. À cette époque, les Soudanais et Saoudiens étaient actifs pour promouvoir une coalition Malloum-Habré, craignant un Tchad radical sous le contrôle de Kadhafi. Ils considéraient les FAN d'Habré qui avaient un bon crédit anticolonial, musulman et nordiste, comme la seule force capable de résister à Kadhafi²⁷⁵.

Malheureusement, comme nous l'avons souligné ci-haut, avec l'imposition de la charia, le gouvernement de Nimeiry a incommodé grandement les minorités sudistes menaçant la cohésion sociale du pays. Des manifestations ont éclaté, et le régime a perdu sa crédibilité d'antan. Pendant qu'il était en voyage d'État aux USA, un coup d'État militaires lui arrache le pouvoir sans effusion de sang²⁷⁶.

Sa chute du pouvoir a replongé le Tchad dans un cycle infernal de violence. Ceux qui l'ont succédé à la tête du pays, n'ont fait qu'envenimer les guerres civiles tchadiennes. À partir des années 1985 et 1989, le Soudan a renouvelé son soutien aux mouvements armés pour conquérir le pouvoir tchadien²⁷⁷. Les relations se sont considérablement détériorées entre le régime d'Habré et celui d'El-Béchar. Tout au long de cette période, le président Habré ne cesse d'accuser les autorités soudanaises²⁷⁸.

²⁷³ Naidongarti, " Le Tchad sous...", pp. 34-56.

²⁷⁴ Gérard, "Nimeiry face aux...", pp. 1-3.

²⁷⁵ Ibid., p.4.

²⁷⁶ Ibrahim, " Évolutions des relations...", pp. 1-19.

²⁷⁷ Entretien avec Remadji Ezéchiél..., le 11 janvier 2022.

²⁷⁸ Ibrahim, " Évolution des relations...", pp. 1-19.

Malgré les multiples accusations, le Soudan sera la base permanente des factions rebelles tchadiennes. En avril 1989, quand la rupture était officielle et craignant d'être arrêté, le colonel Déby s'enfuit vers le Soudan. Réfugié au Darfour, il fédère oppositions armées contre le président Habré. Plusieurs combats se sont déroulés avant que le président Habré s'enfuit en exil au Sénégal²⁷⁹.

2- Crise du Darfour

Pour mieux comprendre la crise du Darfour, certains rappels historiques sont indispensables.

Historiquement, la crise du Darfour à des origines lointaines et cela remonte depuis le 14^e siècle avec l'établissement du sultanat des Toundjour. Le Darfour a connu son ascension sous la dynastie Keira au 17^e siècle. Il a été rattaché au Soudan anglo-égyptien lorsque les anglais tuent le dernier sultan, Ali Dinar. Les britanniques qui occupaient cette région, lui ont accordé une autonomie relative en 1916. Cet immense territoire devient par la suite une région périphérique et, est restée marginalisée sur le plan politique et économique du fait que l'essentiel des ressources était monopolisé par les Arabes²⁸⁰.

Après l'indépendance du Soudan, soit vingt-ans environ, le Sahel était en grande partie frappé par des épisodes récurrents de sécheresse et une désertification galopante. Cette sécheresse associée à la migration des pasteurs arabes vers le Sud du pays, a causé des conflits de terre aux communautés de cultivateurs. Ces conflits éclataient généralement quand les chameaux ou les bétails des nomades arabes piétinaient les champs des fermiers non-arabes dans les zones centrales et méridionales du Darfour. Dans la plupart de cas, ces conflits se résolvaient par la négociation entre les chefs traditionnels des deux communautés. A partir des années 80, ceux-ci devenaient de plus en plus sanglants à cause de l'irruption d'armes automatiques²⁸¹.

En 1987, ces incidents impliquaient non seulement les tribus arabes, mais aussi les pasteurs Zaghawas qui réclamaient des terres aux cultivateurs Fours. À la suite de ces incidents, plusieurs leaders Fours étaient tués. Faut-il le signaler, l'écllosion du banditisme et du vol à main armée datait de cette période. C'est pourquoi nombre de pasteurs ayant perdu

²⁷⁹ Entretien avec Abakar Siméon, 43 ans, homme politique, N'Djaména, le 4 décembre 2021.

²⁸⁰ Ali, " L'empreinte du Darfour... ", p. 35.

²⁸¹ Ibid., p. 35.

leur bétail mèneront des raids contre les troupeaux des autres pour tenter de reconstituer les leurs²⁸².

Entre 1988 et 1989, les affrontements sporadiques éclatent au Darfour et font place à un conflit de grande échelle entre les Fours et les communautés Arabes de la région. Ces conflits prennent très rapidement une tournure politique. Le gouvernement soudanais qui a pour rôle de protéger ses concitoyens et de veiller à la stabilité du pays, au lieu d'œuvrer pour la mise en place des accords, se contente de les alimenter²⁸³.

En 2003, le conflit s'intensifie et oppose directement le gouvernement soudanais qui arme et équipe les Janjawids²⁸⁴ contre deux mouvements rebelles à savoir Armée/ Mouvement pour la Libération du Soudan (A/MLS), et le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE)²⁸⁵. Au milieu des années 2003, le conflit devient particulièrement racial et ethnique. La province de Dar-Sila, située dans le Sud-Est du Tchad, a été la cible d'incursions par plusieurs milices Janjawids depuis les prémices du conflit en 2003. Les offensives se sont multipliées en 2005 lorsque la communauté internationale s'est rendue compte que le Tchad était susceptible d'être contaminé par les violences qui s'exerçaient au Darfour²⁸⁶.

Le conflit a eu d'énormes conséquences sur la stabilité interne du Tchad puisqu'il a poussé à une détérioration très rapide des relations entre Khartoum et N'Djaména, et à un soutien de plus en plus conséquent aux factions armées opposant le régime d'Idriss Déby au-delà des milices arabes formées souvent dès avant 2003. Il a fourni une opportunité majeure à tous les dissidents tentés par la voie armée, de trouver un sanctuaire au point où Khartoum et El-Géneina font figure de points de rassemblement de plusieurs générations d'opposants²⁸⁷.

Le conflit a fragilisé le régime d'Idriss Déby Itno. Pour de nombreux Tchadiens originaires des régions du Sud ou du Centre, 1,5% de la population tchadienne a pris en otage le devenir de leur société²⁸⁸. Au début du conflit, la position d'Idriss Déby n'a-t-elle pas été certes en faveur d'une guerre au Darfour malgré les sympathies dont elle a bénéficié dans son entourage immédiat. Pratiquement jusqu'à l'automne 2005, avec des hauts et des bas, celui-ci

²⁸² *Human Rights Watch*, "Le Darfour en feu : atrocités dans l'Ouest du Soudan", Vol 16, N° 4(A), 2004, p.8.

²⁸³ *Ibid.*, p. 9.

²⁸⁴ Les Janjawids un terme pour désigner les miliciens du Darfour, au Soudan, se désignant comme Arabes, connues pour les massacres, les viols et les déportations qu'elles commettent depuis 2003.

²⁸⁵ Ali, "L'empreinte du Darfour...", p. 39.

²⁸⁶ Tubiana, *La guerre par...*, p. 16.

²⁸⁷ *Rapport Crisis Group*, "to save Darfur", Africa Report N°105, 17 March 2006, pp. 5-16.

²⁸⁸ Informateur ayant requis l'anonymat.

n'a pas hésité pas à jouer la carte de Khartoum en créant des divisions au sein du MJE, ennemi absolu de Khartoum²⁸⁹.

Le Soudan a toujours perçu le régime tchadien pas comme un régime ami, mais le pouvoir d'un groupe ethnique. Les commissions mixtes entre les deux pays abordaient très rarement d'autres points que la situation sur la frontière. Au début du conflit ouvert en février 2003, les responsables à Khartoum étaient disposés à admettre la bonne volonté du président tchadien et ont reconnu la difficulté pour lui de brider les siens. Mais rapidement, et notamment à l'occasion de la médiation entreprise par N'Djaména au printemps 2004, la perception soudanaise a changé. L'intimité des insurgés darfouriens avec des proches parents du président Déby par exemple Daoussa Déby et Timan Déby, faisaient planer un doute sur un double jeu possible²⁹⁰.

À partir de ce moment et en crescendo, les rebelles tchadiens ont trouvé des interlocuteurs du côté soudanais pour les cantonnements. Dès l'été 2004, ils ont opté très vite pour l'armement et des financements, dans la mesure où certains de ces groupes acceptaient de faire le coup de feu contre les insurgés au Darfour et après avoir mené des actions sans grande envergure au Tchad²⁹¹. La conséquence corollaire est évidemment la mobilisation des opposants d'hier et d'aujourd'hui en quête de soutien politique²⁹².

Le Mouvement Populaire pour la Libération du Soudan (MPLS) dirigé par M. Salva Kiir est représenté par quelques ministres dépossédés de l'essentiel de leurs prérogatives au sein du gouvernement d'union nationale mis en place en septembre 2005. Faut-il le rappeler, ce mouvement n'a aucun moyen de peser sur les services de renseignement de l'armée soudanaise. Le contrôle de ces services est lié aux luttes des factions qui se déroulent au sein du Parti du Congrès National (PCN) présidé par Oumar El-Béchir²⁹³.

Cependant, un certain nombre de mouvements éparpillés au Soudan et en République Centrafricaine (RCA) ont aussi bénéficié de la largesse de ces services de sécurité. Des anciens cadres des mouvements armés réfugiés en Afrique de l'Ouest et, dans les pays occidentaux ont fait le voyage à Khartoum pour tenter leur chance. S'ils se révèlent nécessaire pour l'équation politique tchadienne telle qu'elle est perçue à Khartoum, ces mouvements seront aidés et

²⁸⁹ *Rapport Crisis Group*, "To save...", pp. 5-16.

²⁹⁰ *Africa Briefing* N°32, "Unifying Darfur's Rebels: A Prerequisite for peace", 6 October 2005, pp. 4-12.

²⁹¹ *Africa Report* N°83, Darfur Deadline: A News International Action Plan, 23 August 2004, pp. 10-19.

²⁹² Entretien avec Dingammadi Hervé, 35 ans, homme politique, N'Djaména, le 8 décembre 2021.

²⁹³ *Ibid.*,

financés, sinon Khartoum ne va pas hésiter à les faire arrêter comme gage de neutralité retrouvée. Dans ce contexte, il est nécessaire d'examiner les options politiques de Khartoum face à ces groupes armés dissidents²⁹⁴.

Pour le régime de Déby, la conclusion est claire, le Soudan l'a fait lors de la création du FROLINAT, de la résistance d'Habré aux Libyens et du coup d'État manqué d'Idriss Déby en 1989. Ce pays a choisi de soutenir une opposition armée et, d'une certaine façon condamné à réussir à remettre en cause les orientations du président tchadien, sans doute sa position personnelle²⁹⁵.

Il faut être à N'Djaména pour comprendre combien le Darfour est loin de la préoccupation de la population aux prises avec les effets dévastateurs de la guerre, comme on l'a vu avec une crise multiforme²⁹⁶. L'idée qu'il faille engager le Tchad dans une épreuve de force internationale pour le Darfour, et en quelque sorte « sauver les Zaghawas », n'est pas la plus populaire. Les propos tenus sur ce groupe sont souvent d'une violence contenue : ils sont la cause de tous les malheurs du Tchad, à la fois bandits, policiers, bureaucrates et militaires. Leur poids démographique (moins de 2 pour cent de la population) pour s'insurger des conséquences de leur solidarité avec les darfouriens²⁹⁷.

En outre, la population ressent aussi la présence de près de 180 000 réfugiés encadrés par des ONG et des agences internationales²⁹⁸. L'inflation s'accélère et les services octroyés aux Tchadiens sont moindres que ceux donnés aux réfugiés, etc. Au risque de multiples simplifications, le pouvoir apparaît ainsi nu et isolé aux yeux d'une grande partie de la population urbaine.

Les liens chaleureux entre Oumar Hassan El-Béahir et Idriss Déby pendant de longs mois éclairent le sort des populations Zaghawas déplacées à l'intérieur du Soudan ou réfugiées au Tchad. On s'aperçoit que la solidarité ethnique n'a une nouvelle fois, pas été au rendez-vous. Les accords signés à N'Djaména entre le MJE et Armée de Libération du Soudan/Mimi (ALS/Mimi) et le Mouvement National pour la Réforme et le Développement (MNRD)²⁹⁹ en

²⁹⁴ Entretien avec Dingammadji Hervé, 35 ans, homme politique, N'Djaména, le 8 décembre 2021, pp. 4-12.

²⁹⁵ Entretien avec Barka Djidda, 51 ans, homme politique, N'Djaména, le 10 décembre 2021.

²⁹⁶ Entretien avec Kouladoumadji Innocent, 39 ans, humanitaire, N'Djaména, le 11 décembre 2021.

²⁹⁷ Entretien avec Abdallah Souleymane, 40 ans, militaire, N'Djaména, le 12 décembre 2021.

²⁹⁸ Un des principaux responsables du HCR se rend au Soudan, <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2007/11/4acf014e14/principaux-responsables-hcr-rend-soudan.html>, consulté le 13 décembre 2021.

²⁹⁹ *Small Arms Survey*, "L'instabilité tchadienne et le conflit du Darfour", Afrique n°9, 2008, pp. 12-31.

janvier traduisent beaucoup plus la faiblesse du président tchadien que sa force. Parce que ces accords ont évidemment eu des implications diverses suivant qu'on considère la situation au Tchad, au Darfour et à Abuja. Au Tchad, ces accords ont été compris comme une tentative par Idriss Déby de consolider sa dimension de dirigeant Zaghawa. Les nouvelles défections à la mi-février 2006 attestent que cette alliance n'est pas suffisamment crédible pour maintenir une unité des Zaghawas contre l'agresseur soudanais malgré les déclarations optimistes en ce sens des signataires³⁰⁰.

Dès la signature de ces accords le 18 janvier 2006, un débat s'est ouvert en milieu Zaghawa sur la viabilité d'un tel accord. Était-ce le temps nécessaire pour l'acheminement d'une aide militaire érythréenne aux fronts darfouriens ? Ou celui de la mise en place de nouveaux canaux de discussion entre N'Djaména et Khartoum ?

La confiance entre les parties restait tendue et certains proches de ces mouvements ont évoqué la tentative en 2004 du président tchadien de renvoyer au Soudan un ancien chef d'état-major du MJE et cela a été stoppé par la garde républicaine³⁰¹.

Malgré la signature de M. Khamis Abdalla Abakar (grande figure Massalit de l'ALS), l'accord du 18 janvier est interprété comme la confirmation de l'importance des Zaghawas dans ces deux tendances (MJE et ALS/Mimi). Le fait que leur logique politique était plus tchadienne que darfourienne ou soudanaise, cela a donc affermi un sentiment anti-Zaghawa que Khartoum s'était efforcé de cultiver depuis deux ans.

À Abuja, la signature de ces accords sous la houlette du président tchadien a confirmé le sentiment d'une grande partie des médiateurs. Le MJE et la faction ALS/Mimi n'avaient pas un agenda darfourien mais ont tenté par des moyens dilatoires d'empêcher la signature d'un accord³⁰². Ces groupes avaient des ambitions ethno-nationales qui feraient fi de la réalité du Darfour ou étaient plus les marionnettes d'opérateurs politiques à Khartoum ou à N'Djaména. La convergence de Khartoum et des médiateurs (américains inclus) était alors quelque peu insolite. Cela s'expliquait surtout par la nécessité pour les médiateurs d'aboutir à un accord quitte à marginaliser quiconque s'y opposerait. C'était sans compter avec Khamis qui mobilisait ses sympathisants pour remettre en cause une nouvelle fois, la représentation de

³⁰⁰ *Small Arms Survey*, "L'instabilité tchadienne...", pp. 12-31.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 32.

³⁰² "Rapport du président de la commission et du Secrétaire Général des Nations-Unies sur l'opération hybride au Darfour", 2007, pp. 7-23.

l'ALS à Abuja. Il a provoqué un nouvel incident en remettant en question publiquement la légitimité d'Abdelwahid en l'obligeant à de nouvelles tractations au sein du Mouvement de Libération du Soudan (MLS). Ce problème a trouvé une solution négociée grâce à l'arrivée dans la capitale nigériane des dirigeants signataires des accords de N'Djaména. Le forcing des médiateurs, la dynamique de négociation et les rivalités entre dirigeants darfouriens ont mis à mal ces points de vue. Mimi était le seul parmi eux à signer les accords à Abuja le 5 mai³⁰³.

L'imbrication croissante des crises au Darfour et au Tchad rend beaucoup plus complexe leur règlement. Du côté d'Idriss Déby, une internationalisation de la crise conduirait à la mise en place d'un cordon sanitaire sur la frontière et à une marginalisation de son opposition militaire³⁰⁴. L'accès à des revenus pétroliers beaucoup plus importants en 2007 devrait fournir au gouvernement tchadien les moyens financiers nécessaires pour la défaire et rebondir politiquement. Le refus de Khartoum d'une présence militaire internationale renforcée au Darfour laisse le temps à une opposition armée tchadienne, composite de mener son travail de sabotage au régime d'Idriss Déby³⁰⁵.

Au terme de ce travail, nous pouvons dire que les relations tchado-soudanaises ont eu d'énormes conséquences politiques au Tchad. De président Ngarta Tombalbaye jusqu'au président Idriss Déby, l'ingérence soudanaise dans les affaires tchadiennes est réelle. Mis à part le Soudan, le cas de la France, de la Libye, de l'Arabie Saoudite, de l'Égypte et des États-Unis est palpable. Les crises soudanaises, notamment la chute du président Nimeiry et le conflit du Darfour participent des conséquences de ces relations.

³⁰³ Un accord de paix signé, https://www.lemonde.fr/article/2006/05/06/un-accord-de-paix-signe-a-l-arrache-pour-le-darfour_768901_3212.html, consulté le 14 décembre 2021.

³⁰⁴ *Rapport de Crisis Group*, "Tchad : vers le retour de la guerre ?" n°111, 1^{er} 2006, p.12.

³⁰⁵ *Ibid.*, p.13.

**CHAPITRE IV : LE RAPPROCHEMENT TCHAD-SOUDAN
ET LA FIN DE LA GUERRE PAR PROCURATION**

En l'espace de quarante-cinq ans, la zone frontalière entre le Tchad et le Soudan a été confrontée à tant de rébellions récurrentes qu'elle a connu davantage de périodes de guerre que des moments de paix. Durant ces temps, les formes de gouvernance locale se sont substituées à un État absent ou instable. La dynamique politique qui a prévalu aux frontières a affecté considérablement les relations tchado-soudanaises, tant au plan politique, qu'aux niveaux des pratiques diplomatiques³⁰⁶.

La dernière crise s'est jouée dans un contexte de conflit régional aigu. Elle a mis à mal les relations entre les deux en raison de tous les soutiens croisés aux mouvements de rébellion. Cette crise a eu un focus beaucoup plus régional du fait que toutes les déstabilisations se sont concentrées dans certaines sphères du globe et ne nécessitent pas une guerre à l'image des deux grandes guerres mondiales³⁰⁷.

La normalisation est essentielle pour parvenir à un règlement politique des différends, pouvant aboutir à une paix durable et viable. Plusieurs accords de paix n'ont cependant pas permis de régler la question, mais constituent tout de même un cadre normal pour poursuivre un processus de dialogue³⁰⁸.

Toutefois, le rapprochement Tchad-Soudan et la fin de la guerre n'a pas été une mer calme. De cet examen, il convient de ressortir les principales étapes. Nous allons présenter tout d'abord, les approches internationales de conciliation. Ensuite abordées les approches régionales de conciliation et enfin, nous intéresser aux approches bilatérales et la fin de la guerre par procuration.

I- LES APPROCHES INTERNATIONALES DE CONCILIATION

Les relations entre le Tchad et le Soudan ont connu de moments de tensions et de ruptures. Cela est dû en grande partie aux conflits politico-militaires propres au Tchad et la guerre du Darfour. L'imbrication du conflit a affecté considérablement la sécurité et la stabilité de la zone frontalière. Celle-ci est devenue un abri pour les groupes armés caractérisés par le vol de bétail, agressions, assassinats, etc. En réponse, la communauté internationale a encouragé la mise en œuvre d'opérations de maintien de la paix. C'est dans ce cadre que des

³⁰⁶ J., Tubiana et C., Gramizzi, *Les Toubous dans la tourmente : présence et absence de l'État dans triangle Tchad-Soudan-Libye*, Genève, Small Arms Survey, 2017, pp. 5-26.

³⁰⁷ Entretien avec Boudro Angéline, 40 ans, directrice de la coopération au ministère des affaires étrangères, N'Djaména, le 17 septembre 2021.

³⁰⁸ Entretien avec Sabre Ibet..., le 3 septembre 2021.

forces internationales ont été déployées. Deux missions méritent d'être soulevées ici. C'est notamment les missions EUFOR TCHAD/RCA et MINURCAT³⁰⁹.

1- La Force de l'Union Européenne (EUFOR TCHAD/RCA)

Comme nous l'avons souligné plus haut, la crise du Darfour qui s'est représentée au Tchad de 2003 à 2009, s'introduit librement au-delà de la frontière. Une contre insurrection menée par le gouvernement soudanais et ses milices contre les groupes rebelles au Darfour, caractérisée par des crimes de guerre et le « nettoyage ethnique », a contraint près de deux millions de civils au Darfour à quitter leur maison et dont 220.000 personnes environ ont fui pour entrer au Tchad en franchissant la frontière terrestre. Les mêmes milices ethniques, responsables d'abus systématiques au Darfour ont lancé encore des raids transfrontaliers au Tchad, attaquant aussi bien des réfugiés du Darfour que des villageois tchadiens en s'emparant de leur bétail et tuant ceux qui résistaient³¹⁰.

Face à la gravité de la situation, l'action commune de l'Union Européenne (UE) a été décidée par le Conseil de l'Union dès le 15 octobre 2007 (cf. Action commune 2007/677/PESC du conseil, relative à l'opération militaire de l'UE en République du Tchad et en République Centrafricaine selon le journal officiel de l'UE)³¹¹.

L'accord définitif de la mise en œuvre a été donné le 28 janvier 2008 lors du conseil européen de Bruxelles pour le déploiement d'une force militaire européenne de 3 700 hommes au Tchad et en République Centrafricaine (RCA), baptisée EUFOR Tchad/RCA³¹². L'objectif principal de cette force est la sécurisation des camps de réfugiés dans les deux pays (estimés à 723 000 dont 241 000 Soudanais réfugiés au Tchad, 3 000 Soudanais réfugiés en RCA, 179 000 réfugiés tchadiens internes et 300 000 réfugiés centrafricains internes - seuls 20 000 de ces derniers, situés au Nord-Est du pays, seront sous protection de l'EUFOR) et de la frontière entre la province soudanaise du Darfour, le Tchad et la RCA³¹³.

L'action de l'EUFOR sera complémentaire à celle de l'unité mixte ONU-Union Africaine notamment la Mission des Nations-Unies et de l'Union Africaine au Darfour (MINUAD) qui

³⁰⁹ AMAE, Les forces mixtes..., p.3.

³¹⁰ LeDarfoursaigne:lesrécentesviolencesauTchad, <https://www.hrw.org/legacy/french/backgrounder/2006/chad0206/1.htm>, consulté le 16 novembre 2021.

³¹¹ AMAE, Journal Officiel de l'Union européenne : Action Commune 2007/677/PESC DU CONSEIL du 15 octobre, 2007.

³¹² Ibid.,

³¹³ *Continental*, n° 69 du 26 mars 2008.

devait faire respecter la paix au Darfour³¹⁴. En ce qui concerne le Tchad, il faut noter que la présence de l'EUFOR également a restauré la paix dans les régions affectées par la guerre. Mais la tâche de celle-ci ne sera pas aisée compte tenu de la situation sécuritaire. L'Est du Tchad était en fait le théâtre des violents combats récurrents entre l'armée nationale et les mouvements rebelles³¹⁵.

L'EUFOR Tchad/RCA est commandée par un général irlandais en la personne de Patrick Nash et son état-major est situé au Mont Valérien en France. Le général Nash conduit les opérations en liaison avec les autorités militaires et politiques de l'UE et de l'ONU. Le général français Jean-Philippe Ganascia quant à lui, dirige les forces depuis l'état-major et sur le théâtre d'opération basé à Abéché avec une base-arrière installée à N'Djaména³¹⁶. Elle dispose de trois bataillons qui se déploient de manière à être co-localisés avec les principaux éléments de la MINURCAT. L'on peut citer entre autres:³¹⁷

- Bataillon Nord commandé par les Polonais stationnés à Iriba au Nord-est d'Abéché ;
- Bataillon Centre commandé par les Français stationnés à Farchana à l'Est d'Abéché ;
- Bataillon Sud commandé par les Irlandais stationnés à Goz-Beida au sud d'Abéché ;
- Détachement français stationné à Birao en Centrafrique.

Compte tenu de la situation sécuritaire sur le terrain, de l'étendue de la zone à couvrir et de la difficulté logistique, cette opération a été un véritable défi pour l'U.E³¹⁸. L'opération militaire de transition a créé une dynamique positive à l'exemple de la résolution 1834 de 2008. Par cette résolution, le conseil de sécurité a prouvé son intention de mettre en place une force qui va prendre la relève de l'EUFOR le 15 mars prochain. C'est dans cette optique que la résolution 1861 adoptée le 14 janvier 2009 autorise le déploiement d'une force onusienne pour relever la force européenne au terme de son mandat le 15 mars 2009³¹⁹.

En ce qui concerne le bilan, il faut noter qu'en contribuant à la sécurisation du Tchad, l'EUFOR a permis à la MINURCAT de devenir opérationnelle sur l'ensemble de la zone

³¹⁴ *Continental*, n° 69 du 26 mars 2008.

³¹⁵ L'Est du Tchad théâtre de nouveaux combats meurtriers, <https://www.jeuneafrique.com/depeches/115621/politique/lest-du-tchad-theatre-de-nouveaux-combats-meurtriers>, consulté le 05 janvier 2022.

³¹⁶ *Continental*, n°69 du 26 mars 2008.

³¹⁷ L'Europe des militaires, <https://www.cair.info/revue-politique-europeenne-2006-1-page-118.htm>, consulté le 07 janvier 2022.

³¹⁸ *N'Djaména Hebdo* n° 1178 du lundi 16 au mercredi 18 mars 2009, p. 3.

³¹⁹ F., Merand et M., Haingo, " La force européenne au Tchad et en Centrafrique : le baptême du feu " in *Politique Africaine*, n°114, 2009, p. 105.

d'action³²⁰. L'amélioration de la situation sécuritaire comme les actions conduites en matière d'assistance et de reconstruction de la zone de retour pour les personnes déplacées, ont permis le retour volontaire d'au moins 10.000 personnes dans 22 villages. La sécurisation apportée par celle-ci a contribué à faciliter le travail des organisations humanitaires avec lesquelles elle s'est coordonnée régulièrement³²¹.

Tout compte fait, marquée de cette naissance difficile, une fois sur le terrain, la force de l'Union Européenne a rencontré des objections de toutes autres natures. Elle s'est trouvée placée au cœur de la controverse globale sur l'intégration des efforts de protection des civils, manifestation selon certains d'une tentative de « manipulation politique et de l'assistance humanitaire »³²².

Photo 14 : Emblème de l'EUFOR Tchad-RCA



Source : Photo d'archives de Madame Sandrine

L'emblème de l'EUFOR est le symbole de l'Union Européenne, plus largement de l'identité et de l'unité de l'Europe. Il est constitué d'un cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu. Les étoiles symbolisent les idéaux de l'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles n'est pas forcément lié au nombre de pays prenant part aux

³²⁰ Merand et Haingo, "La force européenne ...", p.105.

³²¹ Rapport de l'UE, Opération militaire de l'Union Européenne au Tchad et en République Centrafricaine (EUFOR/RCA), mars, 2009, pp.3-14.

³²² Entretien avec Allasra Ferdinand, 35 ans, humanitaire, N'Djaména, le 4 janvier 2022.

opérations. Les 12 étoiles furent adoptées par toutes les communautés européennes en 1986 avec l'arrivée du Portugal et de l'Espagne qui donna naissance à l'Europe des 12.

2- La Mission des Nations-Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

La création de la MINURCAT en 2007, fait partie des solutions proposées par la communauté internationale pour faire face au conflit du Darfour et ses conséquences au Tchad et en Centrafrique. Cette option n'a pas été sollicitée au départ, elle s'est imposée faute de mieux. Trois facteurs peuvent expliquer ses handicaps originels³²³ : premièrement, le refus du Soudan en 2006, d'accepter sur son sol, une mission de maintien de la paix de l'ONU pour prendre la relève de la Mission de l'Union Africaine au Soudan (MUAS). Lancée en 2004, cette mission n'avait pas les moyens humains, matériels et politiques nécessaires pour mettre fin au conflit de Darfour³²⁴.

Plus précisément, le gouvernement soudanais a refusé deux propositions jugées plus efficaces. La première consistait en un élargissement de la Mission des Nations-Unies au Soudan (MINUS). Cette dernière sera chargée d'accompagner la mise en œuvre de l'accord de paix de 2005 entre Khartoum et le Mouvement de Libération du Sud-Soudan (SPLM)³²⁵. La MINUS avait l'avantage d'avoir un quartier général opérationnel dans la capitale soudanaise. Mais le Soudan ne l'a pas acceptée, probablement parce qu'il ne voulait pas d'une intervention rapide et efficace au Darfour où sa responsabilité serait engagée. La deuxième option portant sur le lancement d'une mission de maintien de la paix des Nations-Unies au Darfour, n'a pas non plus recueilli l'assentiment du Soudan qui s'est opposé à la présence des casques bleus occidentaux sur son territoire. Toutefois, un compromis s'est dégagé au début des années 2007 autour de l'idée d'une mission hybride de l'ONU et de l'UA au Darfour (MINUAD)³²⁶.

Deuxièmement, la reprise des activités insurrectionnelles au Tchad et en Centrafrique en 2006 a été également en faveur d'une opération de paix dans ces pays. Le Tchad et la RCA

³²³ X., Zeebroek et al, "Darfour, Tchad, Centrafrique : Des processus de paix à l'épreuve du feu", Bruxelles, GRIP, 2008, pp. 22-55.

³²⁴ R., Marchal, " Tchad/Darfour : Vers un système de conflits ", *Politique Africaine*, n°102, 2006, pp. 134-154.

³²⁵ Cet accord a permis l'organisation, le 9 janvier, du referendum d'autodétermination au Sud-Soudan, <http://www.operationspaix.net/MINUS>, consulté le 5 janvier 2022.

³²⁶ Résolution 1769 du conseil de sécurité du 31 du juillet 2007. Lire aussi M. Liégeois, Darfour : mission impossible pour la MINUAD ?, Bruxelles, GRIP, « Les rapports du GRIP », 2009/6, ou <http://unamid.unmissions.org/Default.aspx#>, consulté le 4 janvier 2022.

partagent une histoire postcoloniale caractérisée par une instabilité politique et de récurrents coups d'État militaires³²⁷.

Faut-il l'avouer, le gouvernement tchadien est déstabilisé à la fois par des dissensions au sein du parti au pouvoir et par six mouvements rebelles. Il manquait de tomber le 13 avril 2006 en raison d'une attaque rebelle sur la capitale N'Djaména³²⁸.

Cette attaque rebelle a servi de prétexte aux militaires tchadiens de mener une contre-offensive sur le territoire soudanais. La tension entre le Tchad et le Soudan était à son comble. Tout en protestant contre les offensives tchadiennes, le Soudan soutient lui aussi l'action des milices Janjawids au Darfour. Cette milice viole constamment le territoire tchadien en poursuivant les rebelles et les réfugiés³²⁹.

Troisièmement, la non-application des accords de paix entre le gouvernement tchadien et soudanais et leurs oppositions armées, ont rendu difficile le choix d'option en termes d'intervention de la communauté internationale. Les quelques accords signés tels que : l'accord de paix de Tripoli entre le gouvernement tchadien et les rebelles du FUC le 24 décembre 2006 et celui avec l'UFDD et le RFC le 26 octobre 2007 ne sont pas respectés³³⁰.

Par ailleurs, le gouvernement tchadien s'est montré très méfiant à l'encontre de l'idée d'une opération de paix sur son territoire. Il a fallu de négociations pour le convaincre des risques d'embrasement régional à partir des tensions dont le foyer se trouvait dans la région de trois frontières partagées entre le Tchad, le Soudan et la Centrafrique. Cette zone est considérée comme le sanctuaire de rébellion ce qui conduit souvent aux hostilités par rebellions interposées³³¹.

Dans des conditions où la solution internationale s'est avérée indispensable pour faire front aux conflits, la résolution est essentielle. Pour le Conseil de Sécurité de l'ONU, les conflits constituent une menace à la paix et à la sécurité régionale voire internationale. L'intervention onusienne est devenue par conséquent inévitable. Face au refus de Khartoum

³²⁷ P., Sebahara, *Centrafrique : les défis de la construction d'un État de droits et Tchad : rébellions armées et gouvernance* dans M.S (dir.), *Afrique Centrale : médias et conflits*, Bruxelles-Paris, complexe/GRIP/Panos Paris, 2005, p. 197-200 et 221-223.

³²⁸ Tchad les rebelles, <https://www.europe1.fr/international/Tchad-les-rebelles-font-une-nouvelle-incursion-244528.amp>, consulté le 27 novembre 2021.

³²⁹ H. M., Rakotonia, Le Tchad de nouveau dans la tourmente, la région des trois frontières s'embrace, <http://www.operationspaix.net/le-tchad-sombre-dans-la-tourmente>, consulté le 7 janvier 2022.

³³⁰ Entretien avec Mahamat Nour Moustapha..., le 7 août 2021.

³³¹ Entretien avec Mornadji Dominique..., le 5 août 2021.

et dans une certaine mesure de N'Djaména et face à certaines des options présentées, un compromis se dessine au début de 2007 pour deux interventions onusiennes distinctes mais complémentaires. La MINUAD a été créée par la résolution 1769 du 31 juillet 2007 et la MINURCAT par la résolution 1778 du 25 septembre 2007³³².

L'intervention de la MINURCAT a évolué en trois phases distinctes. La première phase de l'intervention de la MINURCAT figure dans la résolution 1778. Sa mission devait durer un an et plus précisément dans deux domaines complémentaires : « sécurité et protection des civils » et « les droits de l'homme et l'État de droit ». La mission consiste à contribuer à la surveillance, la promotion de la paix et à la défense des droits de l'homme, à aider les gouvernements des deux pays à promouvoir le respect de la légalité. Sur le plan des ressources humaines, la MINURCAT est composée d'un maximum de 300 policiers, 50 officiers de liaison militaire et un effectif approprié de personnels civils³³³.

La deuxième phase de l'intervention de la MINURCAT a vu le jour avec la résolution 1861 du conseil de sécurité du 14 janvier 2009. Avec cette résolution, le mandat de la MINURCAT était prorogé d'un an et élargi avec une composante militaire pour permettre la relève de l'EUFOR Tchad/RCA. Dans cette perspective, l'opération peut compter sur un effectif autorisé de 300 policiers, 25 officiers de liaison et 5,200 militaires. La mission consistera à assurer la protection des civils, en particulier les réfugiés, les personnes déplacées et faciliter le travail du personnel humanitaire et enfin, soutenir le processus de paix au niveau régional³³⁴.

La troisième phase de l'intervention de la MINURCAT commence avec la résolution 1923 du 25 mai 2010. Cette résolution négociée pendant plusieurs mois entre les Nations-Unies et le Tchad, annonce entre autres mesures : la fermeture de la MINURCAT au 31 décembre 2010, la réduction des effectifs militaires autorisés à 2200 avec un début de retrait des soldats supplémentaires à partir du 27 mai 2010, le transfert au gouvernement tchadien de la responsabilité de protection des civils et du personnel humanitaire³³⁵.

Son mandat a pris fin avec un bilan mitigé. Il faut souligner cependant que, les négociations entre l'ONU et le gouvernement tchadien sur le calendrier du retrait de la

³³² Minurcat, <http://www.operationspaix.net/Minurcat>, consulté le 23 mars 2022.

³³³ « Rapport du Secrétaire Général (SG) sur le Tchad et la République Centrafricaine », le 23 février 2007, p. 15.

³³⁴ « Rapport du SG sur la Minurcat » le 1^{er} décembre 2010, pp. 1-7.

³³⁵ Ibid., p. 9.

MINURCAT ont été reportées à plusieurs reprises. Le mandat a été prorogé à trois reprises soit le 12 mars, soit le 12 mai ou le 25 mai 2010. Tout cela illustre bien l'incertitude et la précarité dans lequel la mission s'est déroulée en 2010. À cela, s'ajoute l'absence d'un mandat politique clair et l'insuffisance des moyens humains et matériels pour une mission pourtant ambitieuse dans un environnement inhospitalier. On comprend ainsi que les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes³³⁶.

Photo 15 : Emblème de la MINURCAT



Source : Photo d'archives de Madame Sandrine

L'emblème de la MINURCAT est le symbole des Nations-Unies. Il permet à toutes les parties en conflit, d'identifier facilement les Nations-Unies en zone de guerre. Symboles d'espoir, cet emblème évoque les aspirations des peuples du monde entier à la paix et à l'unité. Il a été conçu par une équipe de graphistes pour la conférence de San Francisco de 1945 et est resté jusqu'aujourd'hui le symbole des Nations-Unies³³⁷.

³³⁶ P., Sebahara, "Bilan en demi-teinte d'une opération de paix : la MINURCAT en Centrafrique et au Tchad", Bruxelles, GRIP, 2011, p. 7.

³³⁷ Emblème Minurcat, <https://www.un.org/fr/about-us/un-emblem-and-flag>, consulté le 12 mars 2022.

Photo 16 : Général El hadj Mouhamadou Kandji chef mission au Tchad, passe en revue les troupes de la MINURCAT en 2009.



Source : Photo d'archives de M. Souleymane

II- LES APPROCHES RÉGIONALES DE CONCILIATION

Après plusieurs années de guerre civile, le Tchad et le Soudan qui craignent une escalade de crise, entament un rapprochement au cours de l'année 2008 et 2009 par une série d'accords bilatéraux sous l'égide des médiations régionales. Dans la panoplie d'accords signés, nous avons choisi d'étudier les accords de Dakar (2008) et Doha (2009).

1- L'accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan

Deux raids rebelles successifs sur N'Djaména, ont constitué les temps forts de la guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan, le premier le 13 avril 2006 et le deuxième le 02 février 2008, sont respectivement les œuvres de la rébellion FUC avec à sa tête le nommé Mahamat Nour Abdelkérime, président dudit mouvement³³⁸.

Mais, c'est le second qui a constitué la menace la plus sérieuse pour le régime d'Idriss Déby. Face à la recrudescence des violences en territoire tchadien, la communauté internationale sous la bannière de l'ONU et certaines organisations régionales, ont encouragé

³³⁸ Tubiana, *Laisser tomber les...*, p. 18.

la politique de réconciliation. C'est dans ce cadre qu'un accord paix a été signé le 17 mars 2008 entre le Tchad et le Soudan, dit accord de Dakar (Sénégal).

Par cet accord, le président tchadien et son homologue soudanais Omar Hassan El-Béchir, s'engagent à nouveau à ne pas soutenir les groupes rebelles qui leur sont hostiles. L'objectif avoué de cet accord consiste à mettre définitivement fin aux différends qui opposent les deux pays, rétablir la paix dans la sous-région.

L'accord rendu possible par la médiation du président sénégalais Maître Abdoulaye Wade, a été conclu au cours d'un sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), en présence du secrétaire général des Nations-Unies M. Ban Ki-Moon, des chefs d'État africains ainsi que des diplomates occidentaux et arabes.

En rappel, les précédents accords invitaient les deux pays à ne plus abriter les groupes rebelles sur leurs territoires. Mais la nouveauté de celui-ci réside en ce que le Tchad et le Soudan acceptent le principe d'un « groupe de contact » qui sera dirigé par la Libye et la République du Congo. Ce groupe de contact se réunira une fois par mois et sera chargé du suivi et de l'application des dispositions du présent accord. Très rapidement, cet accord est loin de faire l'unanimité entre les deux pays³³⁹.

Faut-il l'avouer, à peine sèche l'encre de cet accord, le Tchad et le Soudan s'accusent mutuellement de soutenir les rebellions armées en œuvre. Le 1^{er} avril 2008, le gouvernement tchadien a réagi dans un communiqué de presse, par la voix du ministre de la Défense que, plusieurs colonnes rebelles ont franchi la frontière tchadienne sur ordre du régime soudanais, pour attaquer la localité d'Adé situé à la frontière tchado-soudanaise.

Le Soudan dont les autorités avaient fait preuve de beaucoup de scepticisme avant la signature de l'accord, avait déclaré le samedi 11 mai 2008, qu'il rompt ses relations diplomatiques avec le Tchad. Il affirme en outre que ce pays aide les rebelles du Darfour à attaquer la capitale soudanaise, Khartoum. Des accusations rendant ainsi l'accord de paix de Dakar, une lettre morte. Au vu des pressions internationales, un compromis se dégage entre les deux, appelé accord de Doha (Qatar)³⁴⁰.

³³⁹ Cf. annexe 4, Accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan, 2008, p. xxi.

³⁴⁰ Entretien avec Béchir Annour Béchir..., le 22 septembre 2021.

**Photo 17 : Oumar Hassan El-Béahir à (gauche) et Idriss Déby Itno à (droite)
Dakar 2008**



Source : Photo d'archives du ministère des affaires étrangères du Tchad

2- L'accord de Doha entre le Tchad et le Soudan

En raison de l'insistance de la Libye, le Tchad et le Soudan ont rétabli leurs relations diplomatiques en décembre 2008. Un projet de déploiement d'observateurs et d'une « force de défense et de sécurité » régionale à la frontière tchado-soudanaise n'a pas pu être finalisé malgré le volontarisme libyen sur ce dossier.

Très rapidement, des tensions surgissent entre le Tchad et le Soudan. À la suite de celles-ci, une tentative de médiation et de résolution a été conduite par le Qatar appelé « processus de Doha ». Cette médiation a été organisée en liaison avec le médiateur burkinabé M. Djibril Bassolé, mandaté conjointement par l'ONU et l'UA dont un volet portait sur la crise du Darfour, un autre comprenait le conflit Tchad-Soudan.

Cette médiation internationale a finalement abouti à un accord de paix le 3 mai 2009, appelé « Accord de Doha ».

Ce nouvel accord reprenait les principales dispositions des anciens, que les deux se sont engagés à appliquer précédemment. Il s'agit entre autres : interdiction de toute ingérence et de tout recours à la force, la dynamisation des relations diplomatiques entre les deux États et la

mise en œuvre en urgence par le groupe de contact de « l'Accord de Dakar, de la force de défense et de sécurité » sur la frontière tchado-soudanaise.

Pour garantir les dispositions de cet accord, le Qatar intègre le groupe de contact et réaffirme l'objectif d'un sommet « Béchir-Déby » à Tripoli sans qu'aucune date ne soit fixée.

Le nouvel accord a été signé entre le ministre tchadien des affaires étrangères, M. Moussa Faki Mahamat et le ministre soudanais de la coopération internationale M. Al Tijani Saleh Fidail³⁴¹. Quelques jours après sa signature, le compromis a été balayé d'un revers de main. Le Tchad viole ses dispositions en invoquant le « droit de poursuite ». Le président Idriss Déby a lancé à la mi-mai 2009, des raids aériens de l'autre côté de la frontière, en territoire soudanais, pour prendre en chasse les « mercenaires tchadiens à la solde du Soudan ».

Quelques jours après ces raids aériens, la reprise des hostilités semblait se profiler mais des tractations diplomatiques soigneusement menées de deux côtés, ont finalement abouti à la signature d'un accord de paix appelé cette fois accord de N'Djaména.

Photo 18 : Moussa Faki Mahamat à (gauche) et Al Tijani Saleh Fidail à (droite) Doha 2009



Source : Photo d'archives du ministère des affaires étrangères du Tchad

³⁴¹ Tchad-données générales, <http://www.cidr.org/tchad-generale-situation.511.html>, consulté le 22 janvier 2022.

III- LES APPROCHES BILATÉRALES ET LA FIN DE LA GUERRE PAR PROCURATION

En l'espace de sept ans, le Tchad et le Soudan se sont livrés une violente guerre par procuration en soutenant militairement les mouvements armés. Dans la foulée de la fin de la guerre, l'on peut retenir entre autres : l'accord de N'Djaména et la création de la force mixte Tchad-Soudan³⁴².

1- L'accord de N'Djaména entre le Tchad et le Soudan

Une délégation soudanaise conduite par le Dr Ghazi Salahaddine Atabani, conseiller spécial du président Omar Hassan Ahmad El-Béehir, en charge du dossier darfourien, a séjourné à N'Djaména le vendredi 15 janvier 2010. Elle a eu des entretiens avec la délégation tchadienne conduite par le ministre des relations extérieures M. Moussa Faki Mahamat, portant sur les mesures concrètes de normalisation des relations entre la République du Tchad et la République sœur du Soudan.

Les deux délégations ont finalisé et signé le même jour, un accord de normalisation ainsi qu'un protocole additionnel de sécurisation des frontières. Il faut rappeler que les échanges ont porté sur la poursuite et la mise en œuvre des mesures prises précédemment pour mettre un terme à toute présence, tout soutien, et à toute action hostile des groupes rebelles opérant de par et d'autre de la frontière commune.

Les deux parties ont convenu de prendre des mesures adéquates, pour sécuriser leur frontière commune et de maintenir des contacts réguliers en vue de faciliter la réalisation de leurs objectifs. Dans le même temps, les deux délégations se sont félicitées de l'esprit de compréhension et de sincérité qui a marqué toutes les rencontres bilatérales engagées depuis octobre 2009 à N'Djaména.

En guise de conclusion, la délégation soudanaise a remercié le président de la République du Tchad, son gouvernement ainsi que le peuple tchadien, pour l'accueil chaleureux et fraternel dont elle a été l'objet au cours de son séjour à N'Djaména.

³⁴² Le Soudan et le Tchad se rapprochent, <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2010/02/09/le-soudan-et-le-tchad-se-rapprochent-apres-sept-années-de-conflit/1303014/3212.html>, consulté le 22 janvier 2022.

Cet accord de rapprochement entre le Tchad et le Soudan entre vigueur le 15 janvier 2010. Il a été signé entre le ministre tchadien des relations extérieures M. Moussa Faki et le chef de la délégation soudanaise le Dr Ghazi Salahaddine Atabani³⁴³.

2- La Force Mixte Tchad-Soudan (FMTS)

La force mixte Tchad-Soudan est créée à la suite des troubles qui régnaient à l'époque à la frontière soudano-tchadienne ainsi qu'aux autres considérations parmi lesquels les efforts des deux pays à éradiquer le banditisme à outrance, le vol à main armée etc.³⁴⁴.

Avant le déroulement de la mission, les forces tchadiennes et soudanaises se sont rencontrées en début février 2010 à El-Géneina au Soudan pour un mis au point.

La mission principale consiste à la sécurisation de la frontière commune, assurer la sécurité de la population qui vit de part et d'autre de la frontière, agir contre le grand banditisme, la contrebande, les preneurs d'otage et le terrorisme de tout genre. En dehors de la mission principale, la FMTS veille à l'application des dispositions de l'accord de N'Djaména et lutte contre les rébellions à la frontière des deux pays³⁴⁵.

Pour ce qui est de l'état-major de la FMTS, les deux pays ont convenu que pour les six (6) premiers mois, le commandement soit assuré par la partie soudanaise, secondé par un tchadien, indique le document paraphé par le secrétaire d'État à la Défense nationale, le général Mahamat Béchir Okormi et le chef des services de renseignement et de sécurité, le général Mohammed Atta al-Mouna. L'état-major de la FMTS qui sera dirigé par un soudanais et secondé par un tchadien, aura son quartier général à El-Geneina, capitale de l'État soudanais du Darfour-Ouest située à une vingtaine de kilomètres du Tchad.³⁴⁶

En ce qui concerne le nombre, la FMTS dispose d'un effectif de 3000 hommes dont 1500 soldats par pays. Leurs zones d'opération sont réparties comme suit : du côté soudanais, les forces mixtes sont déployées à Amdoukhoun, Habilé, For Baranga, Koulbous-Soudan et Amboro. Du côté tchadien, elles sont déployées dans les localités d'Andjerema, d'Adré, de Koulbous-Tchad, de Bahaye et de Galdam-Galdam³⁴⁷.

³⁴³ Cf. annexe 3, Accord de N'Djaména sur la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, 2010, p. xix.

³⁴⁴ Baldé, *Les combats panafricanistes...*, p. 83.

³⁴⁵ Ibid., p. 84.

³⁴⁶ Ibrahim, "Évolution des relations...", pp.1-19.

³⁴⁷ Ibid.,

En ce qui concerne les différents organes, ils sont entre autres :

- Des services de renseignements comme son nom l'indique, chargés de mener les renseignements et de les coordonner ;
- Une cellule chargée des opérations qui a pour but de mener des missions d'ordre tactique ;
- Une cellule d'administration logistique dont la mission est de ravitailler les éléments en logistique et en carburant comme son nom l'indique ;
- Une cellule de communication dont la mission consiste à s'occuper de tout ce qui est information ;
- Une cellule de sécurité, avec pour mission d'assurer la sécurité des casernes.

Les différents organes de la FMTS sont coordonnés par un chef de corps et quelques officiers de liaison sur les théâtres d'opérations.

La particularité de la FMTS, est qu'elle dispose le droit de poursuite des bandits, des preneurs d'otages, des malfrats partout où ils se trouvent, tant au Tchad qu'à l'intérieur du Soudan. Si la poursuite se fait sur le territoire tchadien, c'est la compagnie tchadienne qui prend la tête du peloton pour engager la poursuite. Et si la poursuite se fait en territoire soudanais, c'est compagnie soudanaise qui prend également la tête.

Photo 19 : Emblème de la Force Mixte Tchad-Soudan



Source : Baldé, *Les combat panafricanistes...*, p. 84

L'emblème de la FMTS est constitué de deux drapeaux à savoir : d'un côté le drapeau tchadien et de l'autre côté le drapeau soudanais. Les deux drapeaux superposés symbolisent le rapprochement entre le Tchad et le Soudan et la fin de guerre par procuration. Placé à gauche, le drapeau tchadien est au tricolore bleu jaune et rouge. Le drapeau soudanais est placé à droite, composé de trois bandes horizontales d'égale largeur de haut et en bas : rouge, blanche et noire, adossé côté hampe sur toute la hauteur d'un triangle isocèle vert³⁴⁸.

En conclusion, nous pouvons dire que le rapprochement Tchad-Soudan et la fin de la guerre par procuration, a été un processus de longue haleine. Plusieurs approches se sont conjuguées pour aboutir à ce rapprochement, à savoir : les approches internationales par le déploiement des missions EUFOR Tchad/RCA et MINURCAT, les approches régionales par la signature d'accords de Dakar et Doha et enfin les approches bilatérales par l'accord de N'Djaména et la création de la Force Mixte Tchad-Soudan.

³⁴⁸ Entretien avec Béchir Annour Béchir..., le 22 septembre 2021.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Rendre compte des relations bilatérales Tchad-Soudan et leur impact politique au Tchad en l'espace de cinquante ans, a été la tâche à laquelle nous nous sommes attelés dans les pages qui précèdent. Nous avons essayé tout au long des quatre chapitres développés, de proposer une compréhension, voire une logique que véhicule la politique soudanaise au Tchad, à travers les différents groupes armés. La question de départ était de savoir les facteurs qui sous-tendent les conflits tchadiens.

Plusieurs chercheurs en sciences humaines ont entrepris de s'intéresser de plus près à l'évolution politique du Tchad. Ces approches portaient des conceptions selon lesquelles, le Tchad est un pays de guerre sans fin, sa vie politique en proie aux coups d'État à répétition et conflits armés. Cette conception était répandue de même dans des médias de masse plus particulièrement des médias d'information. Il est donc nécessaire que les risques de troubles sociaux induits par la crise sécuritaire soient analysés et compris. Cet éclairage de premier niveau est un préalable du chercheur. Les limites de ces recherches effectuées nous ont poussé à mettre en lumière la question tchadienne, en établissant un lien avec le Soudan selon une problématique précise.

Historiquement, les relations entre le Tchad et le Soudan ne datent pas d'aujourd'hui. Elles trouvent leurs points de départ au 13^e siècle dans l'ancien Soudan occidental ou Darfour, appelé aujourd'hui Soudan. Cette zone était jadis, le point de rencontre de plusieurs empires dont les principaux étaient au Nord, celui des Zaghawas et au Sud celui des Dadjos. En dehors de ces empires, l'on y trouve également plusieurs groupes ethniques vivant de part et d'autre de la zone frontalière.

Tirant en grande partie leurs richesses du commerce d'esclaves, les guerres entre ces empires sont fréquentes et « sans fin ». Les causes de ces conflits sont généralement liées à l'influence politique et au contrôle des routes commerciales. Du fait de leur concurrence à soumettre ces différents groupes ethniques, du coup la loyauté des nombreux groupes ethniques restait floue, ou pas concrétisée, ce qui laissait souvent la latitude aux jeux d'alliances entre ces empires.

Après la première guerre mondiale, un accord passé entre les Français et les Anglais, sépare la frontière occidentale du Soudan qui suivra désormais une ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et du Tchad. La France quant à elle, restitue au Soudan, le Dar Massalit partiellement conquis en 1911, et à partir de janvier 1924, les sultanats de Dar Tama et du Dar-Sila reviennent au Tchad.

Après la décolonisation des deux territoires, les relations sont émaillées de nombreux conflits et de ruptures diplomatiques. Les différents régimes qui se sont succédé au Tchad tout comme au Soudan, ont connu des graves crises avec la rupture des relations diplomatiques au sujet des mouvements d'oppositions armés. La collaboration de deux pays sur le plan diplomatique, socioculturel et économique a permis de vivre parfois des moments harmonieux.

L'instabilité politique a favorisé l'arrivée au pouvoir d'hommes politiques et militaires parmi lesquels, en dehors de Ngarta Tombalbaye, l'on peut citer les présidents Félix Malloum, Goukouni Weddeye, Hissein Habré et Idriss Déby. À ceux-là, il faut ajouter les présidents Ibrahim Abboud, Ga afar El-Nimeiry, Abdourahaman Siwar Al-Dahab, Sadek El-Mahdi et Omar Hassan El-Béchar du côté soudanais.

D'un autre côté, ce travail met en lumière la complexité de ces relations. Bien que lié au Tchad depuis plusieurs décennies par l'histoire et la géographie, le Soudan a été toujours l'épicentre de la rébellion tchadienne. La province soudanaise du Darfour sert de base-arrière dans la guerre civile au Tchad. Même si le Soudan brandit le principe de non-ingérence dans la politique extérieure, les récurrentes attaques rebelles ont écorché grandement ce principe avec l'implication flagrante du Soudan qui a toujours renouvelé son soutien aux mouvements armés dans l'optique de renverser le régime de Tombalbaye.

Quand le FROLINAT a été créé en 1966, le Soudan était la base-arrière permanente pour s'organiser, se replier et reprendre le combat au Tchad. Quand la guerre civile a éclaté sous le président Félix Malloum, le Soudan a été aux côtés du FROLINAT. Sous le président Goukouni Weddeye, lorsque la bataille de N'Djaména a éclaté en 1981, afin d'échapper à sa capture et d'éventuels préjudices, le Soudan a accordé un refuge à Habré. Fortement aidé par la France, les États-Unis d'Amérique, le Soudan, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, Habré parvient à la tête du pays en 1982.

Le 1^{er} avril 1989, Idriss Déby et quelques compagnons d'armes, en désaccord avec leur mentor Hissein Habré, tentent un coup d'État. On trouve, aux côtés d'Idriss Déby, Mahamat Brahim Itno et Hassan Djamous. Mais le projet de putsch ayant été éventré, ces derniers ont tenté de quitter le Tchad en direction du Soudan. Hassan Djamous et Mahamat Itno seront rattrapés. Seul Idriss Déby franchit la frontière soudanaise. Avec le soutien du Soudan, Idriss Déby a fédéré les mouvements armés contre le président Habré. Fort de ce soutien soudanais, le MPS se lance à la conquête de N'Djaména en renversant le président Habré en 1990. Ce

mouvement a aussi bénéficié d'un appui plus ou moins discret de la France et de la Libye de Mouammar Kadhafi.

La prise de pouvoir par Idriss Déby en 1990 a suscité beaucoup d'espoir au sein de la population tchadienne, parce qu'elle a amorcé un processus démocratique en instituant le multipartisme. Très rapidement les frustrations et les dissonances ont fait jour au sein même du régime. Ses anciens compagnons d'armes ont repris le chemin du maquis dans le but de l'écartier du pouvoir. Organisés en mouvements armés, le Soudan leurs apportent de l'aide. Grâce aux soutiens extérieurs, ces mouvements ont attaqué à plusieurs reprises la capitale tchadienne au point de renverser Idriss Déby en 2008. Au-delà des guerres civiles tchado-tchadiennes, la chute du président Nimeiry et la crise du Darfour sont des évènements qui participent des conséquences de ces relations.

Au terme de cette analyse, nous sommes parvenu à quelques résultats qu'il est nécessaire de présenter.

Parlant des relations tchado-soudanaises et leur influence politique au Tchad, il ressort que le président Tombalbaye, après avoir pris le pouvoir, a été accusé de dictature. Son régime a fait face à plusieurs mouvements armés dont le MNLT, FLT et le FROLINAT.

Après la première république, quatre dirigeants ont eu chacun à son passif quelques dérives et cela n'a fait qu'alimenter les guerres civiles au Tchad. Ces différentes parties en conflit sont souvent soutenues par des acteurs externes étatiques, dont le Soudan, la Libye, la France, les USA, l'Arabie Saoudite et l'Égypte.

Au dénouement du processus de normalisation il ressort que sur le plan international, la situation entre le Tchad et le Soudan a mobilisé plusieurs forces internationales. L'UE s'est déployée à travers la mission EUFOR Tchad/RCA et l'ONU par l'entremise de l'opération MINURCAT. Sur le plan régional, le Tchad et le Soudan ont basculé dans une nouvelle guerre civile dans laquelle ils s'affrontent par procuration. Afin de prévenir une déstabilisation régionale susceptible d'être engendrée par la crise, plusieurs États ont encouragé la politique de réconciliation. C'est dans ce cadre que deux accords de paix ont été signés à savoir : l'accord de Dakar (2008) et de Doha (2009). Sur le plan bilatéral, la guerre a compliqué davantage les relations entre les deux États, en raison de tous les soutiens croisés aux mouvements de rébellion. Conscients des conséquences qu'engendrent ceux-ci sur le plan politique et diplomatique, le Tchad et le Soudan s'engagent à mettre fin aux hostilités par un

accord de paix, signé le 15 janvier 2010 dit accord de N'Djaména. Suite à l'accord qui en résulte, une force mixte Tchad-Soudan a été créée pour sécuriser les frontières.

ANNEXES

Annexe n°1 : AUTORISATIONS DE RECHERCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIALS SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Pr **BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I (FALSH), certifie que l'étudiant **KOURALAYE BAKOUSSA Laplace**, matricule **19Y878** est inscrit en Master II au Département d'Histoire et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème : **Relations bilatérales Tchad-Soudan et les impacts politiques au Tchad, 1960-2010.**

Cette etude est encadrée par les **Dr Japhet Antoine Anafak**, (Chargés de Cours) à l'Université de Yaoundé I.

Nous le recommandons aux responsables des Administrations, Centres de documentation, archives et toutes institutions de recherches nationales ou internationales et tout autre support de diffusion de l'information relative à son thème de recherche en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le... **07. JULI 2021**

Le Chef de Département



Bokagne Betobo Edouard
 Maître de Conférences

Ambassade du Soudan
N'Djamena – Tchad



سفارة جمهورية السودان
أنجمينا – تشاد

ST/26/2019

03/11/2021

لمن يهمهم الأمر

تشهد سفارة جمهورية السودان بأنجمينا بان الطالب/ كورالاي باكووسا طالب في جامعة ياوندي قد جاء إلى السفارة وقابل السيد/مختار بلال عبد السلام القائم بالأعمال بالإنابة وأجرى معه مقابلة بخصوص التحضير لبحث لنيل شهادة الماجستير حول العلاقات الثنائية بين تشاد والسودان والآثار السياسية في تشاد.

حررت له هذه الشهادة لمن يهمهم الأمر

A qui de droit

L'Ambassade de la République du Soudan auprès le Tchad atteste que **M .KOURALAYE BAKOUSSA LAPLACE**, étudiant à l'université de Yaoundé est venu à l'ambassade et a fait un entretien avec **M. MUKHTAR BILAL ABDELSALAM**, le Chargé d'affaire (a i) de l'Ambassade du Soudan au Tchad, concernant la préparation d'un master de recherche sur les relations bilatérales Tchad-Soudan et les impacts politiques au Tchad.

Ce certificat lui a été délivré pour servir ce que de droit.

MUKHTAR BILAL ABDELSALAM

Chargé d'affaire (a.i)

Ambassade de la République du Soudan au Tchad / Tel :+ (235) 22523988 / ndjamena @ mofa.go

UNITE -TRAVAIL-PROGRE

REPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL

PRIMATURE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DES TCHADIENS DE L'ETRANGER

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERALE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES

DIVISION FORMATION STAGE DE PERFECTIONNEMENT
ET SUIVI DES CARRIERES DU PERSONNEL DIPLOMATIQUEN° **3530** /PR/MAE/ATE/SE/SG/DARH/DFSPSPCD / **009** /Njamena, le **15 SEPT 2021**

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Etranger, autorise Monsieur **KOURALAYE BAKOUSSA LAPLACE** étudiant en Master recherche, Histoire et Relations Internationales dont le thème : (**Relations Bilatérales Tchad-Soudan et les Impacts politiques au Tchad**), à effectuer une recherche de trois (3) semaines conformément au tableau ci-après.

Directions techniques	Périodes de stage	Observations
Direction de la Coopération et des Organisations Internationales	Du 13/09/2021 au 21/09/2021	
Direction du Monde Arabe	Du 22/09/2021 au 30/09/2021	
Direction Afrique et Intégration Africaine	Du 01/10/2021 au 08/10/2021	

En foi de quoi, la présente autorisation de stage est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur de l'Administration et
Des Ressources Humaines


MAHAMAT NOUR DAUD ADOUM



Annexe n°2 : GUIDE D'ENTRETIEN

THEME : RELATIONS BILATERALES TCHAD-SOUDAN ET LES IMPACTS POLITIQUES AU TCHAD DE 1960-2010

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

IDENTIFICATION DE L'ENQUETE :

Noms et Prénoms	Profession	Age	Jour et Heure	Lieu

Questions générales :

- 1- Qu'est-ce qu'une relation ?
- 2- Qu'est-ce qu'une relation bilatérale ?
- 3- Qu'est-ce que la politique ?
- 4- Qu'est-ce qu'un impact ?
- 5- Qu'est-ce qu'une guerre par procuration ?

Questions spécifiques :

- I- Quel est le contexte historique des relations tchado-soudanaises ?
 - 1- Pouvez-vous nous parler des relations entre les royaumes du Darfour et ceux du Tchad ?
 - 2- Comment les relations tchado-soudanaises sont-elles évoluées de 1960 à 2010 ?
 - 3- Le Tchad et le Soudan coopèrent-ils ? si oui :
 - 4- Sur le plan diplomatique ?
 - 5- Sur le plan politique ?
 - 6- Sur le plan économique ?
 - 7- Sur le plan culturel ?
 - 8- Sur le plan social ?
 - 9- Quels sont les fruits de cette coopération ?
- II- Quels sont les grandes figures des relations tchado-soudanaises ?

- 1- Citez les grandes figures politiques du Tchad que vous connaissez. Après avoir cité, dites-nous qui est Ngarta Tombalbaye ? Félix Malloum ? Goukouni Weddeye ? Hissein Habré ? Idriss Déby Itno ?
 - 2- Quels sont les grandes figures politiques du Soudan que vous connaissez ? après avoir cité, dites-nous qui est Ibrahim Abboud ? Ga afar Nimeiry? Abdourahman Al-Dahab? Sadek El-Mahdi? Omar Hassan El-Béchir?
- III- Les relations tchado-soudanaises sont-elles des conséquences au Tchad ? si oui lesquelles ?
- 1- En tant que témoin vivant de l'histoire politique du Tchad, pouvez-vous nous raconté les événements sous les régimes suivants :
 - Le régime de Ngarta Tombalbaye
 - Le Conseil Supérieur militaire ou le régime de Félix Malloum
 - Le régime de Goukouni Weddeye
 - Le régime d'Hissein Habré
 - Le régime d'Idriss Déby
 - 2- Les différents régimes qui se sont succédé au Tchad de 1960 à 1990 ont été déstabilisés à partir du Soudan ?
 - 3- Pourquoi les tchadiens se repli au Soudan pour créer les mouvements armés ?
 - 4- Parlant de l'instabilité politique au Tchad, le Soudan est-il en grande partie responsable ?
- IV- Le Tchad et le Soudan ont-ils normalisé leurs relations ?
- 1- Quelles sont les actions de la communauté dans la résolution des crises tchado-soudanaises ?
 - 2- Quelles les actions entreprises au niveau régional ?
 - 3- Quelles sont actions entreprises au niveau bilatéral (Tchad et Soudan) pour juguler la crise ?

**Annexe n°3 : ACCORD DE N'DJAMÉNA SUR LA NORMALISATION DES
RELATIONS ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN**

CEY - 002 516

**ACCORD DE NDJAMÉNA SUR LA NORMALISATION DES RELATIONS
ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN**

Suite à la décision des Gouvernements de la République du Tchad et de la République du Soudan de normaliser leurs relations et de consolider leurs rapports de bon voisinage ;

Considérant la volonté et la détermination politiques des Présidents Idriss Deby Itno du Tchad et Omar Hassan Al-Bachir du Soudan de mettre un terme aux hostilités entre leurs deux pays, de rétablir la confiance réciproque en vue de restaurer une paix définitive et une coopération fraternelle ;

Conformément à l'esprit de collaboration et la sincérité qui ont prévalu tout au long des rencontres bilatérales du 10 Octobre 2009 à Ndjamena, du 24 Décembre à Khartoum et celles du 8 Janvier 2010 à Ndjamena,

Les deux Parties conviennent de ce qui suit :

- 1- Le Tchad poursuivra la mise en œuvre des mesures prises mettant un terme à toute présence, à tout soutien et à toute action hostiles des groupes rebelles soudanais contre le Soudan à partir du territoire tchadien. Ce processus doit s'achever au plus tard le 21 Février 2010 ;
- 2- Le Soudan poursuivra la mise en œuvre des mesures prises mettant un terme à toute présence, tout soutien et à toute action hostile des groupes armés tchadiens contre le Gouvernement de la République du Tchad à partir du Soudan. Ce processus doit s'achever au plus tard le 21 Février 2010 ;
- 3- L'application du Protocole additionnel tchado-soudanais dans le domaine de la sécurisation des frontières s'achève par les experts des deux pays à Ndjamena le 15 Janvier 2010. Le processus de cette application interviendra concomitamment aux dispositions 1 et 2 du présent accord et le déploiement complet des Forces s'achèvera le 21 Février 2010, après la mise en œuvre effective des points 1 et 2 dudit accord ;

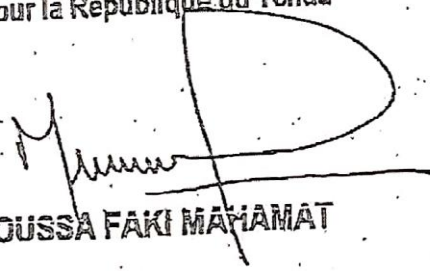
CEY - 003

6/6


- 4- Jusqu'à l'application complète du Protocole de sécurisation des frontières et le déploiement complet des Forces, les deux Parties doivent, à travers la coordination au sein de la Commission bilatérale conjointe militaro-sécuritaire, veiller à ce qu'aucune activité hostile ne soit menée contre l'un ou l'autre des deux Etats à partir de leur territoire respectif d'ici le 21 Février 2010;
- 5- En cas de nécessité, les délais prévus dans les articles 1, 2, 3 et 4 peuvent être prorogés de commun accord. Dans tous les cas, cette prorogation ne peut excéder la date du 21 Mars 2010 ;
- 6- Dans le respect des dispositions des Articles 1 et 2 du présent Accord, les deux Parties encouragent les groupes armés hostiles à accepter les appels à la paix de leur Gouvernement respectif ; à défaut, ils feront l'objet de désarmement et de neutralisation. Les Groupes neutralisés et désarmés ont le choix, soit de rentrer dans leur pays d'origine, soit de résider dans le pays d'accueil en qualité de réfugié, sur la base d'une liste nominative agréée par les Gouvernements respectifs des deux pays. Les demandeurs de statut de réfugié non admis sur ladite liste doivent être acheminés vers un pays tiers.
- 7- Le présent Accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature

Fait à Ndjamena, le 15 janvier 2010

Pour la République du Tchad


MOUSSA FAKI MAHAMAT

Pour la République du Soudan


GHAZI SALAHADINE AL-ATABANI

Annexe n°4 : ACCORD DE DAKAR ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN

MAR. 19. 2008 4:51PM

EOSG 3853 ComCenterNY

DATE: Wed Mar 19. 2008 4:51 EDT

03/19/08 WED 13:11 FAX 212 963 8070
19/03 2008 17:32 FAX +221 821 8880MILAD DPKO UN
PRESIDENT SENEGAL

0000 0008

ACCORD DE DAKAR ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN

signé à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008
sous les auspices de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE,
Président de la République du Sénégal
Médiateur sollicité par les deux parties

Nous,

Idriss Déby Itno
Président de la République du Tchad,

Omar Hassan El-Béchir
Président de la République du Soudan

Pour mettre définitivement fin aux différends qui opposent nos deux pays, rétablir la paix et la sécurité dans la sous région, nous convenons de ce qui suit :

- 1°) décidons solennellement devant nos Pairs et les représentants de la Communauté Internationale
- de nous réconcilier,
 - de normaliser les relations entre nos deux pays, et
 - de nous donner les moyens de contribuer à la paix et à la stabilité dans nos deux pays et dans la région.

2°) réitérons le respect de nos engagements pris antérieurement notamment l'Accord de Tripoli du 8 février 2006, l'Accord cadre de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006, la déclaration de Cannes du 15 février 2007 et l'accord de Riyad du 3 mai 2007. En vue de mettre en œuvre de façon effective ces accords, nous demandons à la Communauté Internationale en général, et en particulier à la Libye, au Congo, au Sénégal, au Gabon, en Erythrée, à la CEN-SAD, à la CEEAC et à l'Union Africaine de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise sur pied de la force de paix et sécurité afin de garantir et d'observer les opérations mixtes de sécurisation de la frontière commune ;

3°) convenons à cet égard de mettre sur pied un Groupe de Contact qui se réunit une fois par mois dans une des capitales des pays membres du groupe. Il est composé des Ministres des Affaires Etrangères des pays énumérés au paragraphe 2 ou de tout représentant désigné à cet effet. Ce groupe de contact est chargé du suivi, de la mise en œuvre de bonne foi du présent accord et du monitoring de ses violations éventuelles. Il est co-présidé par la Libye et le Congo;

4°) nous engageons solennellement à interdire toute activité de groupes armés et à empêcher l'utilisation de nos territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre de nos Etats ;

5°) exprimons nos sincères remerciements et notre grande appréciation à Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la 11^{ème} Session Islamique au Sommet pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer afin que règnent la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération entre les deux pays, dans la sous région et dans le Contient Africain tout entier ;

FO= MAR. 19. 2008 4:51PM #E0SG 3853 ComCenterNY

DATE: wed MAY NO. 632 COUP. 6:31 EDI

03/19/08 WED 13:11 FAX 212 963 9070
19/03 2008 17:02 FAX 212 963 9070

MILAD.DPKO UN
PRESIDENT SENEGAL

0007

2

6°) exprimons aussi notre profonde gratitude à Son Excellence le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba pour son action inlassable pour la concorde et la paix dans la sous région ;
6°) remercions enfin pour leur présence et leur contribution le groupe des observateurs, en particulier le Secrétaire Général des Nations Unies.

ONT SIGNÉ ET PARAPHE
à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008

LES PARTIES ET LES FACILITATEURS

Son Excellence Idriss Déby Itno
Président de la République du Tchad,

Son Excellence Omar Hassan El Bâchir
Président de la République du Soudan,

Son Excellence Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
Facilitateur

Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba
Président de la République Gabonaise
Facilitateur.

Pour le Président en exercice de l'Union Africaine
Son Excellence Jaksya KIKWETE
Son Excellence M. Alpha Oumar KONARE
Président de la Commission de l'Union Africaine

EN PRESENCE DE :

- L'Union Européenne
- Les Etats-Unis d'Amérique
- La France
- Le Secrétaire Général des Nations Unies
- Le Secrétaire Général de l'OCI

**Annexe n°5 : Décret 05-776 2005-10-31 PR-PM-MCDN-2005 portant création
d'une Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'État**

Table des matières

Pas de table des matières

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°054/PR/05 du 03 février 2005, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°566/PR/PM/05 du 07 août 2005, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°568/PR/PM/05 du 08 août 2005, portant additif au décret NO
566/PR/PM/05 du 07 août 2005, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°331/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002, portant structure générale du
Gouvernement et attributions de ses membres ;

Vu le décret n°637/PR/PM/MCDN/2005 du 06 septembre 2005, portant règlement militaire
sur la discipline générale ;

Vu l'ordonnance n°001/PCE/CEDNACVG/91 du 16 janvier 1991, portant réorganisation des
Forces Armées;

Vu l'ordonnance n°006/PR/92 du 28 avril 1992, portant statut général des militaires ;

Vu le décret n° 670/PR/PM/MCDN/2005 du 08 septembre 2005, portant réorganisation du
Ministère Chargé de la Défense Nationale ;

Vu le Cahier de Charges des Etats Généraux des Armées du 20 avril 2005 ;

Sur proposition du Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense
Nationale ;

Décète :

Article 1^{er} : Il est créé une Direction Générale de Service de Sécurité Institutions de l'Etat,
en abrégé DGSSIE.

Article 2 : La Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat a pour mission de :

1. Concevoir et assurer la sécurité présidentielle et des hautes autorités de l'Etat ;
2. Participer, en cas d'agression, à la défense de l'indépendance, de l'unité nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale comme toutes les composantes de l'Armée Nationale Tchadienne.

Article 3 : La Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat est rattachée à l'État-major Particulier de la Présidence de la République et commandée par un haut cadre des forces armées et de sécurité nommée par décret du Président de la République et assisté d'un adjoint nommé dans les mêmes conditions.

Article 4 : La Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat est organisée comme suit :

1. Un commandement ;
2. Une Direction des affaires administratives, financières, du matériel et des ressources humaines ;
3. Une Direction des services techniques ;
4. Une Direction du service de santé ;

Article 5 : Le commandement de la Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat est chargé de faire mettre en exécution les missions définies à l'article 2 du présent décret.

A ce titre, il dispose de :

1. Un Centre d'instruction ;
2. Un Régiment de protection et de sécurité de hautes personnalités d de l'Etat ;
3. Un Service général de garde ;
4. Une Compagnie d'honneur ; 5. Une Compagnie d'intervention.

Article 6 : La Direction des affaires administratives financières et du matériel (DAAFMA) est chargée de la gestion des finances, des matériels et des ressources humaines.

A ce titre, elle initie, élabore, exécute le budget et gère les effectifs du personnel.

Article 7 : La Direction des Services Techniques (DST) est chargée d'identifier et de proposer les matériels adéquats a% l'accomplissement des missions assignées à la Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat. Elle veille à l'entretien et au bon fonctionnement du matériel.

Article 8 : La Direction du Service de Santé (DSS) est chargée de veiller à ta santé du personnel, de a Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat.

A ce titre elle réalise et gère les matériels de santé et les produits pharmaceutiques. Elle travaille en étroite liaison avec la direction du service de santé et de l'action sociale de l'ANT.

Article 9 : Le personnel constituant la Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat provient des départements ministériels en charge de la défense et de la sécurité. Son effectif est fixé à mille six cent quarante hommes (1640) reparti conformément à l'organigramme annexé au présent décret.

Article 10 : L'organisation, le fonctionnement et les attributions du commandement, des directions et des unités composant la Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'Etat sont définis par un arrêté.

Article e11 : Le Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Signature : le 31 octobre 2005

Par le Président de la République,

Idriss DEBY, Président de la République, Chef de l'Etat

Le Premier ministre, Chef du
Gouvernement,

Pascal Yoadimnadj

Le Ministre. Délégué à la Présidence
de la République Chargé de la
Défense Nationale.

Bichara Issa Djadallah.

**Annexe n°6 : ACCORD DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE
ENTRE L'UNIVERSITÉ DE KHARTOUM (SOUDAN) ET L'UNIVERSITÉ DE
N'DJAMÉNA (TCHAD)**

ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE
ENTRE L'UNIVERSITÉ DE KHARTOUM (SOUDAN) ET L'UNI-
VERSITÉ DE N'DJAMENA (TCHAD)

Considérant la volonté des universités de Khartoum et de N'Djamena d'établir entre elles une coopération scientifique et culturelle en vue de consolider les liens de fraternité entre les peuples du Soudan et du Tchad

Considérant la volonté des deux parties de valoriser la coopération scientifique et culturelle entre elles dans tous les domaines présentant un intérêt commun
Les deux parties conviennent de ce suit :

Article 1 :

L'Université de Khartoum et l'Université de N'Djamena conviennent de réaliser des projets communs de coopération scientifique et culturelle dans les domaines de spécialité qui seront assignés dans un Programme d'exécution du présent Accord, en vue d'échanger des enseignants, des étudiants, des travaux de recherche, de réaliser la formation continue et de permettre la publication d'articles dans les organes des deux universités.

Article 2 :

Afin d'atteindre leurs objectifs, les deux universités conviennent de :

- 1 - L'échange des missions dans différentes spécialités d'enseignement et/ou de recherche ;
- 2 - La constitution des jurys communs et l'échange d'encadreurs ;
- 3 - l'organisation des conférences et colloques scientifiques autour des sujets d'intérêt commun ;
- 4 - L'échange des documents publiés dans les organes des deux universités, tels que livres, articles scientifiques, mémoires d'étudiant ou thèses ;
- 5 - L'échange d'étudiants

Article 3 :

- 1 - L'Université de Khartoum aide les étudiants et enseignants en provenance de l'Université de N'Djamena à s'inscrire en troisième cycle en minorant leurs frais d'inscription conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- 2 - Les deux parties s'engagent à encourager la co-direction pour les étudiants de troisième cycle selon les moyens disponibles ;
- 3 - Chaque université est tenue à chercher, auprès des bailleurs nationaux et internationaux, le financement nécessaire à la réalisation de la formation initiale et continue et de la recherche scientifique.

Article 4 :

L'exécution de cet Accord se fait sur la base d'un Programme consenti par les deux parties.

Article 5 :

Les missions d'enseignement varie entre deux (2) et six (6) semaines.




L'université bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition de l'enseignant missionnaire un billet d'avion aller-retour, à lui assurer le logement, la restauration, le déplacement interurbain, l'assurance maladie et sa rémunération en fonction du volume horaire effectué lors de sa mission conformément aux règlements régissant cette université.

Article 6 :

En vue de réaliser des projets de recherche scientifique, les deux universités sont tenues à chercher le financement nécessaire à leur exécution. -

Article 7 :

En cas de visite de travail des responsables administratifs ou académiques des deux universités, le transport (billet d'avion aller-retour) est à la charge de l'université d'origine du visiteur, tandis que le logement, la restauration, le déplacement interurbain et l'assurance maladie sont à la charge de l'université d'accueil.

Article 8 :

La coopération concernant les études de troisième cycle se fait conformément aux dispositions du Programme d'exécution de cet Accord.

Article 9 :

Le suivi de cet Accord se fait par les instances chargées des affaires académiques dans chaque université.

Article 10 :

La durée de cet Accord est de cinq (5) ans renouvelable de tacite consentement sauf si l'une des parties le met en cause et en informe l'autre partie six (6) mois avant l'échéance.

Article 11 :

Toute modification de cet Accord ne peut intervenir qu'à la suite d'une demande écrite émanant de l'une des parties.

Article 12 :

Le présent Accord est établi en deux versions, arabe et française, et engage les deux parties dès sa signature.

Fait à Khartoum, le 1^{er} décembre 2004

P. Le Recteur,
de l'Université de Khartoum
le Vice-Recteur

Pr. Abu Bakr Ali Abu Goukh



P. Le Recteur,
de l'Université de N'Djamena
le Vice-Recteur

Dr. Zakaria Khidir



**Annexe n°7 : CONVENTION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ ENTRE RÉPUBLIQUE DU TCHAD D'UNE PART ET LA RÉPUBLIQUE DU
SOUDAN D'AUTRE PART**

CONVENTION DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

ENTRE

LA REPUBLIQUE DU SOUDAN D'UNE PART

ET

LA REPUBLIQUE DU TCHAD D'AUTRE PART.

Confirmant les relations existantes entre les deux peuples frères de la République du Soudan représentée par le Secrétaire d'Etat à la Santé du Soudan d'une part et la République du Tchad représentée par le Secrétaire d'Etat à la Santé d'autre part ;

Renforçant la coopération dans les différents domaines, et tenant compte du désir des deux parties à consolider les liens de coopération entre elles dans le domaine de la Santé ;

Se référant à la visite de l'équipe médicale Soudanaise en République du Tchad en octobre 2010 et au programme de coopération dans le domaine de la Santé entre les deux pays signé en date du 29 /09/2004. Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : De la Formation

La partie Soudanaise s'engage à former les cadres de la Santé de la République du Tchad dans les institutions Soudanaises (Institut de la Santé, Centre de formation professionnelle continue, Académie des sciences de la Santé, Hôpitaux) ; conformément aux tableaux ci après :

1. Institut de la Santé Publique

Domaine	Durée	Lieu de formation	Effectif
Master en Santé Publique	Une année	Institut de Santé publique de Khartoum	02
Master en Urgence	Deux ans	Institut de Santé publique de Khartoum	02
Master de gestion des Hôpitaux	01 an	Institut de Santé publique de Khartoum	02

2. Centre de Formation Professionnelle continu

Domaines	Durée	Lieu de formation	Effectif
Réanimation cardio vasculaire	01 semaine	Centre de formation continue	100 médecins /an
Infirmiers spécialisés	01 an	Centre de formation continue	100 infirmiers /an
Gestion des hôpitaux	01 an	Centre de formation continue	20 cadres /an

3. Académie des sciences de la Santé

Domaines	Durée	Lieu de formation	effectif
Diplôme d'infirmier diplômé d'Etat	03 ans	Académie des sciences de la santé	50
sage femme diplômé d'Etat	04 ans	Académie des sciences de la santé	10
Infirmière Accoucheuses	02 ans	Académie des sciences de la santé	20
Aide soignante	09 mois	Académie des sciences de la santé	20
Technicien d'hygiène et assainissement	03 ans	Académie des sciences de la santé	20
Préparateur en pharmacie	03 ans	Académie des sciences de la santé	20
Diplôme en statistique et Sanitaire	03 ans	Académie des sciences de la santé	10

4. Les hôpitaux

Domaines	Durée	Lieu de formation	Effectif
Stage de Formation des médecins généralistes en ORL	01 an	Hôpital ORL	12
Stage de Formations des médecins dans différents domaines	03 /06 mois	Différents hôpitaux	30
Stage de Formation des infirmiers dans différents domaines	03 /06 mois	Différents hôpitaux	30

5. Les Directions des Ministères

Domaines	Durée	Lieu de formation	Effectif
Formation des pharmaciens dans le domaine d'approvisionnement en médicaments	03 / 06 mois	Centrale pharmaceutique	12
Formation des médecins et des cadres de la santé dans le domaine de laboratoire	03 / 06 mois	Laboratoire national de santé / Khartoum	06 bourses /médecin et 10 cadres de santé
Formation des cadres dans la gestion des déchets et recyclage des déchets (Hygiène Hospitalier)	03 / 06 mois	Direction de la santé	09

Article 2 : Détachement des cadres de Santé

Le Ministère de la Santé du Soudan s'engage à envoyé 100 médecins généralistes, 04 infirmiers, et 01 Ingénieur bio médical dans le domaine de Dialyse et beaucoup des spécialistes dans différents domaines pour exercer dans les hôpitaux du Ministère de la Santé du Tchad, comme statut de détachement.

Il revient au Ministère de la Santé du Soudan de prendre en charge les salaires.

Le Ministère de la Santé du Tchad s'engage à accorder des primes aux cadres de santé Soudanais, comme convenu par les deux parties, en plus un logement et un moyen de transport.

Article 3 : Le Traitement (Soins des malades)

Dans le domaine des soins des malades, le Ministère de la Santé du Soudan s'engage à traiter annuellement 70 malades Tchadiens et ils auront le même droit que les Soudanais.

Article 4 : Echange technique

Les deux parties s'engagent à échanger leurs expériences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de l'environnement, de la lutte contre le paludisme et les épidémies ; elles exécutent les programmes de campagne de vaccination dans la zone d'interférence entre les deux pays.

Article 5 : Médicaments et consommables médicaux

Le Ministère de la Santé du Soudan fournit des médicaments et des consommables médicaux au Ministère de la Santé du Tchad dont il aura besoin avec un coût raisonnable et la garantie de l'assurance qualité. La partie Soudanais donne la capacité des productions et la partie Tchadienne de payer selon les prix du marché local.

Article 6 : Formation des médecins pour la spécialisation

La première partie accorde dix bourses de formation des médecins, et la deuxième partie d'exprimer ses besoins qui seront examinés au Conseil National Soudanais par des spécialistes.

Article 7 : Engagement de deux parties

En ce qui concerne le premier et le sixième articles, la première partie s'engage à prendre en charge les frais d'études tandis que la deuxième partie s'engage à prendre en charge les bourses et les frais de déplacements. En ce qui concerne l'article quatre (04) la partie Tchadienne s'engage à prendre en charge les frais de déplacement des boursiers entre le deux pays, tandis que le pays d'accueil prend en charge les frais de logement de subsistance et du déplacement interne.

Un comité technique composé de trois personnes de chaque partie sera mis sur pied, chaque partie détermine son adhésion au comité pour suivre l'exécution du présent programme. Le comité se réunit annuellement par rotation.

Article 8 : Disposition finale

Ce programme exécutif entre en vigueur à partir de la date de sa signature, pour une durée de cinq ans. Il est renouvelable tacitement pour des durées similaires, sauf si l'une des parties expriment son désir par écrit d'y mettre fin avant son expiration.

Fait à Khartoum le 21 Décembre 2010 en deux exemplaires arabe et français, les deux textes ayant foi.

Pour le Gouvernement du Soudan

Pour le Gouvernement du Tchad

Général Médecin Professeur

HASSABA RASSOUL BABIKIR

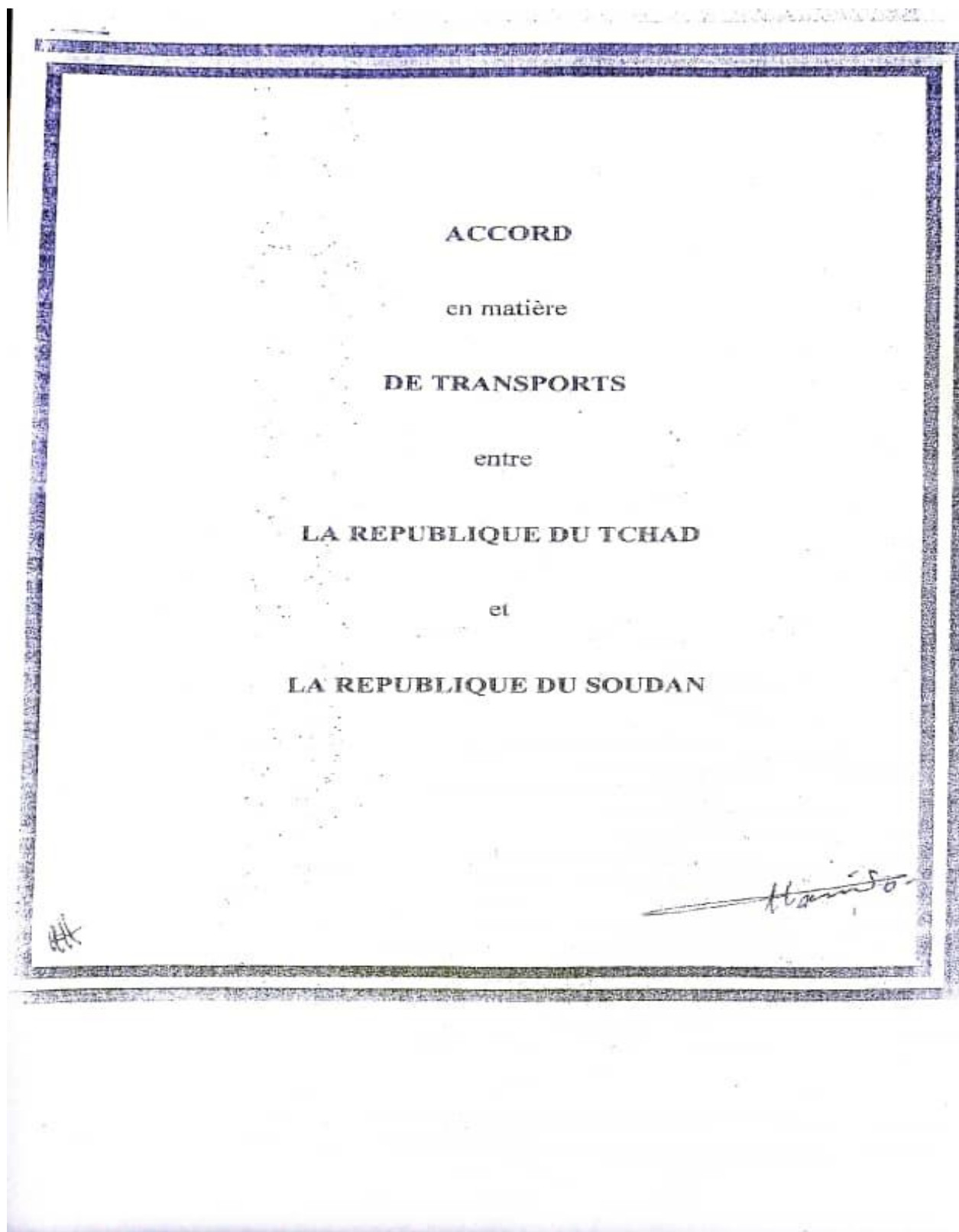
M. MAHAMAT MAMADOU ADDY

SÉCRETAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE

SÉCRETAIRE D'ÉTAT A LA SANTÉ PUBLIQUE

FÉDÉRAL DE LA SANTÉ

**Annexe n°8 : ACCORD EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ENTRE LA RÉPUBLIQUE
DU TCHAD ET LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN**



Le Gouvernement de la République du Tchad

et

Le Gouvernement de la République du Soudan,

Désireux de favoriser les Transports Routiers de marchandises et de personnes entre les deux Etats ainsi que le transit à travers leurs territoires,

Sont convenus de ce qui suit :

TITRE I - CHAMP D'APPLICATION ET DEFINITIONS :

Article 1 : - CHAMP D'APPLICATION :

Les dispositions du présent accord s'appliquent aux transports routiers de marchandises et de personnes effectués entre la République du Tchad et la République du Soudan ou en transit sur le territoire de l'une ou l'autre des parties par des opérateurs nationaux au moyen de véhicules immatriculés dans l'un ou l'autre des deux Etats contractants.

Article 2 : - DEFINITIONS :

Au titre du présent Accord et pour son application, on entend par :


1/ - Transporteur :

- toute personne physique ou morale tchadienne ou soudanaise autorisée à effectuer des transports routiers de marchandises conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans son pays.

2/ - Véhicule:

- tout véhicule routier à moteur, ainsi que toute remorque ou semi-remorque conçue pour y être attelée et destinée au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de poids total en charge autorisé ;

- tout véhicule routier, de transport de voyageurs de plus neuf (09) personnes assises, non compris le conducteur.



TITRE II - TRANSPORTS ROUTIERS :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 3 : Tous les transports routiers de marchandises entre les deux Etats contractants ou en transit par leurs territoires effectués au moyens de véhicules immatriculés dans l'un ou l'autre des deux Etats ou affrétés par un opérateur de l'un des deux Etats, sont soumis au présent accord.

Article 4 : Les entreprises de transport établies sur le territoire d'une partie contractante ne peuvent effectuer de transport entre deux lieux situés sur le territoire de l'autre partie contractante.

Article 5 : Les entreprises de transport établies sur le territoire d'une partie contractante ne peuvent effectuer de transport entre le territoire de l'autre partie contractante un Etat tiers.

CHAPITRE II - LE TRANSIT

Article 6 : La République du Tchad et la République du Soudan s'engagent à maintenir en toute circonstance la liberté de transit des marchandises à destination ou en provenance des deux pays et à faciliter les formalités douanières et administratives de transit sur toutes les voies définies dans le présent accord.

Article 7 : Les deux parties contractantes s'engagent à favoriser le développement du système de transport multimodal et à le vulgariser auprès des opérateurs nationaux et ce, compte tenu de sa spécificité et de ses avantages.

Article 8 : Sont reconnues comme voies terrestres légales pour le transit des marchandises des deux pays, les itinéraires suivants :

a) sur le territoire soudanais :

Voies routières :

PORT SOUDAN-KASALA-WAD MADANI-AL-KOSTI-AL OBAIYID-AL
FASHIR-NYALA-KASS-ZALINGUE-AJ-JINAINA-FRONTIERE
TCHADIENNE

HA

Handwritten signature

Voies combinées : (rail ; route)

PORT SOUDAN-KHARTOUM-AL OBAIYID-EL FASHIR-NYALA-KASS-ZALINGUE-AJ JINAINA-FRONTIERE TCHADIENNE.

b) sur le territoire tchadien :

Voies routières :

N'DJAMENA-ABECHE-ADRE-FRONTIERE SOUDANAISE

c) d'autres voies peuvent être ajoutées à cette liste par voie d'avenants au présent accord en fonction du développement des infrastructures, en tant que de besoin.

Article 9 : Lors du franchissement de la frontière, l'autorité frontalière ou son délégué doit indiquer l'heure et la date de passage dans la case réservée au timbre de la douane sur les documents de bord.

Article 10 : Tous les véhicules de transport en activité entre les deux pays doivent être à même de présenter, à toute réquisition, un contrat d'assurance aux tiers pour les véhicules de transport de marchandises et pour les véhicules de transport en commun des personnes, un contrat d'assurances tous risques.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINALES

Article 11 : Chaque partie s'engage, pour l'application de sa réglementation, à accorder un traitement égal et non discriminatoire aux transporteurs de l'autre partie effectuant le transport terrestre international sur son territoire.

Article 12 : Les entreprises effectuant des transports tels que prévus par le présent accord s'acquittent pour les transports réalisés sur le territoire de l'autre partie, des taxes et redevances prévues dans le cadre de l'entretien routier.

Article 13 : Les deux parties contractantes conviennent d'échanger régulièrement les données statistiques sur les flux de transport terrestre international de marchandises.

Article 14 : Les deux parties s'engagent à faire respecter aux professionnels de transport la réglementation routière en vigueur dans chaque état, surtout en matière de charge à l'essieu.



Article 15 : Les cas de violation ou de difficultés dans l'application des dispositions prévues dans le présent accord seront signalés par les organismes professionnels de transports des deux pays qui les soumettront aux autorités compétentes pour arbitrage.

Article 16 : Il est créé une Commission Consultative Mixte de Suivi de l'application du présent Accord ayant pour rôle, entre autres, d'assurer le règlement des litiges susceptibles d'entraver les opérations de transit.
Une annexe à la présente convention déterminera la composition et le fonctionnement de cette commission.

Article 17 : La partie contractante qui souhaiterait apporter une modification à toute clause du présent accord, saisira l'autre partie, par le biais de son ministère chargé des transports.

Article 18 : Le présent accord, peut être dénoncée par l'une des parties après un préavis de six mois.

Article 19 : Le présent accord, conclu pour une durée de trois années et renouvelable par tacite reconduction, entrera en vigueur à partir de la date de sa signature.

En foi de quoi, les soussignés, dûment habilités par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent accord établi en double exemplaire en langues française et arabe, les deux textes faisant également foi.

Fait à N'Djaména, le 13 Février 1999

POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD
Le Ministre des Travaux Publics, des
Transports, de l'Habitat et de l'Urbanisme

POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN
Le Ministre de l'Aviation Civile



S.E.M. AHMAT LAMINE ALI



S.E.M. HAMID MAHAMAD ALI TOURENE

**Annexe n°9 : DÉCLARATION DE TRIPOLI SUR LA SITUATION ENTRE LA
RÉPUBLIQUE DU TCHAD ET LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN**

**DECLARATION DE TRIPOLI
sur la situation**

**entre
La République du Tchad**

**Et
La République du Soudan**

DECLARATION DE TRIPOLI

sur la situation entre le Tchad et le Soudan

A l'initiative conjointe du Frère **MUAMMAR AL-KADDAFI**, Guide de la Révolution, Haut Médiateur Permanent de la Paix dans l'espace CEN-SAD et du Président en exercice de l'Union Africaine, **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo, s'est tenue à Tripoli, le 8 février 2006, une Conférence au Sommet sur la situation entre le Tchad et le Soudan, à laquelle ont également participé leurs Excellences Messieurs :

- **BLAISE COMPAORE**, Président du Burkina Faso, Président en exercice de la CEN-SAD;
 - **OMAR HASSAN EL BESHIR**, Président de la République du Soudan ;
 - **IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad ;
 - **BOZIZE YANGOUVONDA FRANCOIS**, Président de la République Centrafricaine ;
2. Ont aussi pris part à cette rencontre :
- Le Président de la Commission de l'Union Africaine, **Monsieur ALPHA OMAR KONARE** ;
 - Le Secrétaire Général de la CEN-SAD, **Monsieur MOHAMED AL-MADANI AL-AZHARI**.
 - Un Représentant du **Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies**.
3. Cette Conférence au Sommet a été précédée du 6 au 7 février 2006 d'une réunion des Ministres des Affaires Etrangères et des Ministres chargés de la Sécurité Publique des pays ci-dessus cités, sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Francophonie de la République du Congo, Président du Conseil Exécutif de l'Union Africaine, **Son Excellence Monsieur RODOLPHE ADADA**.
4. Après avoir examiné la situation de crise prévalant entre le Tchad et le Soudan et, à la lumière des communications faites par les deux parties ainsi que par la Commission de l'Union Africaine, la Conférence a exprimé sa préoccupation par rapport à cette crise inopportune qui oppose deux pays frères qu'unissent la géographie, l'histoire et les relations sociales.

5. La Conférence s'est félicitée des bonnes dispositions au dialogue constructif réaffirmées au cours des discussions par le Président OMAR HASSAN EL BESHIR et le Président IDRIS DEBY ITNO.
 6. La Conférence a exhorté les deux parties à instaurer un dialogue et des concertations bilatérales en ayant à l'esprit :
 - Les dispositions pertinentes de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que celles de l'Article 4 du Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine qui prescrivent la résolution des crises entre Etats par des moyens pacifiques, le non recours à la force, la non ingérence dans les affaires intérieures, la coexistence pacifique entre les Etats et le droit de tous les Etats de vivre en paix ;
 - Les dispositions pertinentes du Traité portant création de la CEN-SAD ;
 - La Charte de Sécurité de la CEN-SAD ;
 - La Déclaration de Niamey sur les Crises et les Conflits adoptée par la 5^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat de la CEN-SAD ;
 - La Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies concernant les relations amicales et la coopération entre les Etats (Résolution 2625(XXV)) ;
 7. La Conférence a invité les parties à se garder instamment de toute ingérence dans les affaires intérieures respectives et à se garder également de tout soutien aux groupes armés opérant dans l'un ou l'autre des pays.
 8. La Conférence demande aux deux parties d'empêcher, conformément à la Charte de Sécurité de la CEN-SAD qu'elles ont toutes deux signée, l'utilisation de leurs territoires respectifs aux fins d'activités subversives dirigées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'un ou l'autre des deux Etats.
- La Conférence demande aux deux parties d'instaurer et d'institutionnaliser l'échange d'informations par les services compétents des deux pays sur les activités des groupes armés afin de les empêcher.*
9. La Conférence demande aux deux parties l'arrêt immédiat des campagnes médiatiques préjudiciables au rétablissement de la confiance et de la sérénité.

10. La Conférence s'engage à apporter aux deux pays les appuis multiformes dont ils auront besoin pour l'accomplissement de cette noble et héroïque entreprise de restauration du climat de confiance et de bon voisinage qui a toujours prévalu entre le Tchad et le Soudan. A cet égard, la Conférence décide de mettre sur pied :
- **Un Comité ministériel de suivi**, devant se réunir périodiquement pour évaluer l'évolution de la situation et soutenir les deux pays dans la recherche de solutions pacifiques et négociées aux différentes causes de la crise. Ce Comité qui travaillera en coordination avec le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, est placé sous la Présidence de la Libye et comprend, les Ministres des deux parties, les Ministres du Congo, du Burkina Faso, de la République Centrafricaine et le Secrétaire Général de la CEN-SAD ;
 - Une mission d'information sur le terrain ;
 - **Une Force de Paix et de Sécurité** pour la sécurisation de leur frontière commune.
11. La Conférence demande à la Libye de procéder, dans les meilleurs délais, à la convocation d'une réunion extraordinaire des Chefs des Services de Renseignements extérieurs à Tripoli pour proposer les moyens adéquats de surveillance de la frontière commune.
12. Pour marquer leur volonté de régler pacifiquement leur différend et pour restaurer la confiance entre les deux pays, la République du Tchad et la République du Soudan ont signé un accord dit "Accord de Tripoli en vue du Règlement du Différend entre la République du Tchad et la République du Soudan" et oeuvreront à normaliser leurs relations diplomatiques et consulaires. Dans le même sens, les deux parties s'engagent immédiatement à interdire la présence et le séjour des éléments rebelles de l'une ou de l'autre des parties dans leurs territoires respectifs.
13. La Conférence a rendu un vibrant hommage à leurs Excellences Messieurs **OMAR HASSAN EL BESHIR** et **IDRISS DEBY ITNO** pour leur panafricanisme et leur attachement à la paix, à la sécurité et à la stabilité de leurs pays et de leur sous région.

4

- 14 La Conférence a chaleureusement félicité le Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo qui a eu la clairvoyance d'inscrire la paix et la sécurité parmi les grandes priorités de son mandat.
- 15 La Conférence a tenu à témoigner, à travers une Motion, au Frère MUAMMAR AL-KADDAFI, Guide de la Révolution, Haut Médiateur Permanent de la Paix dans l'espace CEN-SAD, sa profonde reconnaissance et sa très haute appréciation pour son abnégation et son engagement constants en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans l'espace CEN-SAD et en Afrique.

Fait à Tripoli, le 8 février 2006

Pour La Conférence,

**Le Président de la République du Congo,
Président en exercice de l'Union
Africaine**

S.E.M. DENIS SASSOU N'GUESSO

**Le Guide de la Révolution, Haut Médiateur
Permanent de la Paix dans l'espace CEN-
SAD**

Le Frère MUAMMAR AL-KADDAFI

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES ÉCRITES

Ouvrages :

- Abbo Netcho, *La révolte de Moubi*, Paris, Sépia, 1996.
- Abdraman Dadi, *Tchad : l'État retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- Adraman Koulamallah, *La bataille de N'Djaména 2 février 2008*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Al Hadj Garondé Djarma, *Témoignage d'un militant de FROLINAT*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Amani Byenda, *L'Union Africaine et sa contribution dans le maintien de la paix au Darfour*, Bukavu, UOB, TFC, 2008.
- Atlas du Tchad*, Paris, les éditions du Jaguar.
- Bachelard G, *La formation de l'esprit scientifique*, 12^{ème} édition, Paris, PUF, 1993.
- Balandier G, *Sens et politique*, Paris, PUF, 1971.
- Baldé Mamadou Alpha, *Les combats panafricanistes du Maréchal Idriss Déby Itno*, Éditions Carrefour, 2021.
- Beaud M, *L'Art de la thèse*, Paris, la Découverte, 1986.
- Bichara Idriss Hagggar, *Tchad : les partis politiques et les mouvements d'oppositions armés de 1990 à 2012*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Bouzard J-B, *Les conflits soudanais à l'horizon 2011 : scénarios*, Bruxelles, 2009.
- Buijtenhuis R, *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad : 1965-1976*, Paris, Mouton, 1978.
- Charlot J, *Les partis politiques*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, 1971.
- Correau L, *Goukouni Weddeye : témoignage pour l'histoire du Tchad*, Alger, 2009.
- Debos M, *Le métier des armes au Tchad*, Paris, Karthala, 2013.
- Derlemari Nébardoum, *Le labyrinthe de l'instabilité politique au Tchad*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Dingammadji A, *Ngarta Tombalbaye : parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959-1975)*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Finley M, *L'invention de la politique*, Paris, Flammarion, 1985.
- Fischer G-N, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2020.
- Fleury G, *Le baroudeur : les quatre guerres du général Dalayen*, Paris, Grasset, 1979.
- Gali Ngothé Gatta, *Tchad : Guerre civile et désagrégation de l'État*, Paris, Présence Africaine, 1985.
- Grawitz M, *Méthode des sciences sociales*, 10^{ème} édition, Paris, Dalloz, 1996.

- Hans M, *Politics among nations, the struggle for power and peace*, Alfred. A. Knoff, New York, Fourth Edition, 1948.
- Issaka Ramat Al-Hamdou, *Ma vérité sur le Tchad*, (s.d), Bruxelles, 2009.
- Ki-zerbo J, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- Labana Lasay Abar, *Coopération internationale, évolution et approches théoriques*, Kinshasa, Sirius, 2006.
- Lavergne M, *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala, 1989.
- Mohamed Tétémedi Bangoura, *Violence politique et conflit en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Mulamba.,B.M, *Cours de droit international humanitaire dispensé en première année de licence*, Syllabus, Inédit, Faculté de Droit de Goma, 2002.
- N'gangbet M, *Peut-on encore sauver le Tchad ?*, Paris, Karthala, 1984.
- Ngansop G. J, *Tchad, vingt ans de crise*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Pinto R et Grawitz M, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1971.
- Richard G, *La deuxième guerre mondiale : 1939-1945*, Paris, Collection histoire contemporaine, 1987.
- Schwartzberg R.G, *Sociologie politique, 5^e édition*, Montchrestien, 1998.
- Sebahara P, *Centrafrique : les défis de la construction d'un État de droits et Tchad : rébellions armées et gouvernance dans M.S. Frère (dir.), Afrique Centrale : Médias et conflits*, Bruxelles-Paris, complexe/GRIP/Panos Paris, 2005.
- Tubiana J et Gramizzi C, *Les Toubous dans la tourmente : présence et absence de l'État dans triangle Tchad-Soudan-Libye*, Genève, Small Arms Survey, 2017.
- Tubiana J, *Laisser tomber les rebelles : dimensions locales et régionales du rapprochement Tchad-Soudan*, Genève, Small Arms Survey, 2011.
- Tubiana J, *La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad : Mythes et réalité*, Genève, Small Arms Survey, 2008.
- Zeebroek X et al, *Darfour, Tchad, Centrafrique : des processus de paix à l'épreuve du feu*, Bruxelles, GRIP, 2008.

Thèses et mémoires :

- Ali Waidou, “ L’empreinte du Darfour sur la crise tchadienne : de 1966 à 2008 ”, Mémoire de DEA en Philosophie, Université de Ngaoundéré, 2008.

- Alix J, “ Les approches théoriques classiques de la révolution et une approche religio-logique de la révolution sandiniste au Nicaragua ”, Mémoire Es Science en Anthropologie, Université de Montréal, 2013.
- Dingammadji A, “ Hissein Habré et la conquête du pouvoir au Tchad (1971-1982) ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, ENS, Maroua, 2012.
- Dingaonarbé F, “ Le Frolinat et la sécurité du Tchad ”, Mémoire de Maîtrise en Philosophie, Université de N’Djaména, 2004.
- Djibrine Abdoul, “ La politique étrangère du Tchad : 1960-1978 ”, Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, Cameroun, 1979.
- Djimadoumadji Naidongarti, “ Le Tchad sous la présidence de Félix Malloum : 1975-1979 ”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2012.
- Djimlem A, “ Contribution de la communication dans le fonctionnement du syndicalisme au Tchad : cas de l’Union des Syndicats du Tchad ”, Mémoire de Maîtrise en Communication et Journalisme, Université de N’Djaména, 2006.
- Godefroy M, “ Maintenir la paix, laquelle ? Interdépendances, zones d’action et conjoncture de maintien de la paix dans le secteur de la sécurité collective ”, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Lille, France, 2016.
- Goni Ousman Abakar, “ Le commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours ”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Strasbourg, 2010.
- Le-yotha Ngartebaye E, “ Les rebellions sous le régime d’Idriss Déby (1990-2008) ”, Mémoire de Master en Sciences Politiques, Université Jean Moulin de Lyon 3, 2008.
- Moustapha Ousmane Abali, “ Le Mouvement patriotique du salut, du mouvement politico-militaire au parti politique : 1990-2018 ”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2019.
- Ngono L, “ La coopération chinoise et le développement en Afrique subsaharienne : opportunités ou impacts ? ”, Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université de Québec, 2017.
- Noubadignim Ronelyambaye H, “ Déterminants des disparités régionales en matière de scolarisation des enfants au Tchad ”, Mémoire de D.E.S.S.D, IFORD, Université de Yaoundé II, 2005.
- Ramadji A, “ L’opposition partisane dans le système politique tchadien 1993-2011 ”, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux, 2015.
- Turibé Zomo C, “ La crise humanitaire au Darfour (Soudan) ”, Mémoire de Master en Action Humanitaire et Développement, Université de Bangui, 2015.

Revue et articles scientifiques :

- “ Les dossiers secrets de l’affaire tchadienne ” in *Demain l’Afrique*, n°10, juin 1978, p. 26.
- Alain G, “ Nimeiry face aux crises tchadiennes ”, in *Politique Africaine*, n°16, 1989, pp. 1-19.
- Ali Waidou, “ Le Darfour comme rampe de conquête du pouvoir au Tchad (1960-1990) ”, *Annales de l’Université de Moundou*, Vol.7(2), 2020, pp. 1-21.
- Buijtenhuis R, “ L’art de ménager la chèvre et le chou : la politique tchadienne de François Mitterrand ”, *Politique Africaine*, 16 décembre, 1984, pp. 37-52.
- Fourcaut A, “ Trois discours une politique ? ”, *Urbanisme*, n°322, janvier-février 2002, pp. 39-45.
- Gaud M et Porgès L, “ Biographies de quatorze chefs de guerre ”, *Afrique Contemporaine*, 4^e trimestre, 1996, p.7.
- Ibrahim Hassane Mahamat, “Évolution des relations tchado-soudanaises de 1960 à 2018”, *Annales de l’Université de Moundou*, vol 7(1), 2020, pp. 1-19.
- Marchal R, “ Le Tchad entre deux guerres ? Remarque d’un résumé complet ”, *Politique Africaine*, n°130, 2013, pp. 213-223.
- Marchal R, “ Tchad/Darfour : Vers un système de conflits ”, *Politique Africaine*, n° 102, 2006, pp. 134-154.
- Merand F et Haingo M, “ La force européenne au Tchad et en Centrafrique : le baptême du feu ” in *Politique Africaine*, n°114, 2009, pp. 97-105.
- Rabier Y, “ Politique internationale du conflit tchadien 1960-1990 : guerre civile et mondiale ”, *Journal des Africanistes*, vol 64 n°1, 1994, pp. 44-74.
- “ Revue française d’études politiques ”, 1976.
- Rossin R, “ Du Darfour au Soudan ”, *Revue Outre-terre*, n° 3, 2007, pp. 29-40.
- Souleymane Abdoulaye Adoum, “ Des guerres interminables aux conséquences incalculables ”, *Presses universitaires de France*, n° 248, 2012, pp. 15-47.
- Triaud J-L, “ Au Tchad : la démocratie introuvable ”, *le Monde Diplomatique*, février 1992, pp. 24-37.
- Tubiana J, “ Le Darfour, un conflit pour la terre ”, *Politique Africaine*, n°101, 2006, pp. 32-39.
- Zeltner J-C, “ Les pays dans la tourmente (1880-1903) ”, *Outre-Mer. Revue d’histoire*, 1990, pp. 209-210.

Dictionnaires et lexiques :

Dictionnaire de politique, le présent en question, Paris, Larousse.

Dictionnaire le Petit Larousse Illustré, 1995.

Dictionnaire le Petit Larousse illustré, 1998.

Dictionnaire le Petit Larousse illustré, 1999.

Dictionnaire le Robert, 2005.

Lexique d'Économie, 11^e édition, Paris, Dalloz, 2010.

Lexique de Sociologie, 4^e édition, Paris, Dalloz, 2013.

Archives des ministères :

Accord de coopération dans le domaine de l'éducation entre la République du Soudan et la République du Tchad pour une période de 2011-2014.

Accord de coopération économique entre le gouvernement de la République du Soudan et le gouvernement de la République du Tchad, 1965.

Accord de transit entre la République du Soudan et la République du Tchad, 2011.

Accord de transport maritime entre la compagnie maritime soudanaise et Hommes d'affaires tchadiens, 1995.

Convention de coopération dans le domaine de la santé entre la République du Soudan et la République du Tchad, 2010.

Décret n° 005/PR du 26 janvier 1983 portant Création de Direction de la Documentation et de la Sécurité, 1983.

Félix Malloum : la politique du Tchad, service presse de la présidence du CSM, 1977.

Fiche technique du Bureau National de Fret Terrestre du Tchad, 2010.

Fiche technique du ministère des affaires étrangères, 2015.

Journal Officiel de l'Union européenne : Action Commune 2007/677/PESC DU CONSEIL du 15 octobre 2007.

Les forces mixtes Tchad-Soudan : rôle dans la sécurisation des frontières entre les deux pays, 2018.

Sources électroniques :

- <https://repository.uneca.org/handle/10855/24348>, consulté le 12 avril 2021.
- <https://www.polytechnique-insights.com/dossiers/geopolitique/les-nouvelles-strategies-de-la-guerre-asymetrique/la-guerre-par-procuration-a-lage-des-technologies>, consulté le 15 mai 2022.
- <https://www.inseed.td/index.php/thematique/statitistique-demographie/population>, consulté le 14 avril 2021.
- <https://www.senat.fr/ga/ga-023/0231.html>, consulté le 15 avril 2021.
- <https://countrysmeters.info/fr/Soudan>, consulté le 17 avril 2021.
- <https://www.climatsetvoyages.com/climat/soudan>, consulté le 17 avril 2021.
- <http://www.carte-du-monde.net/pays-2158-carte-soudan.html>, consulté le 15 juillet 2021.
- <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9R1460>, consulté le 18 avril 2021.
- <https://www.dicocitations.com/definition.littre/24975/relation.php>, consulté le 18 avril 2021.
- <https://www.cairn.info/manuel-de-diplomatie-9782724622904-page-23.htm>, consulté le 20 avril 2021.
- <https://www.cairn.info/revue-projectique-2022-HS-page-107.htm>, consulté le 22 février 2022.
- <http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2013-1-page-139.htm>, consulté le 23 avril 2021.
- <https://www.frwiki.net/wiki/Darfour>, consulté le 7 août 2021.
- <https://www.globalsecurity.org/military/world/para/darfur1.htm>, consulté le 5 janvier 2022.
- <https://www.senat.fr/ga/ga-023/ga-023-mono.html>, consulté le 3 août 2021.
- <https://www.cairn.info/revue-oultre-terre1-2007-3-page-289.htm>, consulté le 2 octobre 2021.
- <https://www.gefco.net/fr/glossaire/definition/transport-routier>, consulté le 1^{er} juin 2021.
- <https://www.etudier.com/dissertations/Transport-A%C3%A9rien/519856.html>, consulté le 1^{er} juin 2021.
- <https://www.gefco.net/fr/glossaire/definition/transport-maritime>, consulté le 1^{er} juin 2021.
- https://www.ialtchad.com/index.php?option=com_k2&view=item&id=96:les-chefs-d%E2%80%99etat-du-tchad-de-1960-%C3%AO-aujourd-hui&Itemid=554, consulté le 4 juin 2022.
- <https://fr-academic.com/dic.nsf/frwiki/621575>, consulté le 4 octobre 2022.
- https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2009/06/16/felix-malloum-aricle-president-tchadien_1207525_3382.html, consulté le 6 juin 2021.
- <https://hisseinhabré.com/hissein-habre-resume-de-la-bibliographie-de-l-ancien-chef-de-l-etat-du-tchad.html>, consulté le 16 juillet 2021.

<https://www.casafrika.es/fr/personne/ibrahim-abboud>, consulté le 10 juin 2021.

https://www.beeso.fr/read-blog/1077_I-039-histoire-inedite-de-gaafar-al-nimeiry-le-leader-soudanais-qui-a-servecu-a.html?mode=night, consulté le 11 juin 2021.

<https://www.aa.com.tr/fr/monde/d%C3%A9c%C3%A8s-de-lancien-pr%C3%A9sident-soudanais-siwar-al-dahab/1285586>, consulté le 12 juin 2021.

https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2020/11/26/ancien-premier-ministre-du-soudan-sadeq-al-mahdi-est-mort_6061250_3382.html, consulté le 14 juin 2021.

<https://www.jeuneafrique.com/1083646/politique/sadiq-al-mahdi-une-certaine-idée-du-soudan>, consulté le 27 juin 2021.

<https://www.rtf.be/article/qui-est-omar-el-bechir-lex-president-soudanais-juge-pour-coup-detat-et-qui-risque-la-peine-de-mort-10546642>, consulté le 7 septembre 2021.

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/omar-hassan-el-bechir>, consulté le 7 septembre 2021.

<http://www.tchadactuel.com?p=960>, consulté le 10 septembre 2021.

<https://tchadinfos.com/tchad/ephemeride-le-coup-de-fil-passe-le-24-juin-1973-par-ngarta-au-general-malloum>, consulté le 19 septembre 2021.

<https://www.jeuneafrique.com/politique/d-c-s-de-l-ex-pr-sident-f-lix-malloum>, consulté le 20 septembre 2021.

<https://www.monde-diplomatique.fr/1987/02/A/39860>, consulté le 20 septembre 2021.

<https://www.gettyimages.com/photos/felix-malloum>, consulté le 10 décembre 2021.

<https://www.bbc.com/africa/region-555985993.amp>, consulté le 6 novembre 2021.

<https://tchadinfos.com/politique/ephemeride-voici-ce-que-idriss-deby-itno-a-dit-le-04-decembre-1990>, consulté le 15 décembre 2021.

<https://www.hrw.org/legacy/french/report/2007/chad0107/6.htm>, consulté le 21 janvier 2022.

<https://www.hrw.org/legacy/french/reports/2007/chad0107/6.htm>, consulté le 21 janvier 2022.

https://www.bbc.co.uk/french/highlights/story/2006/04/060415_chad_situation.shtml, consulté le 21 octobre 2021.

<https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20140207-tchad-retour-pays-ex-rebelle-mahamat-nour>, consulté le 22 octobre 2021.

<https://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/02/01/reprise-des-combats-dans-l-est-du-tchad-entre-rebelles-et-forces-gouvernementales-862286-3212.html>, consulté le 24 octobre 2021.

<https://journals.openedition.org/echogeo/2249>, consulté le 8 septembre 2021.

<https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2007/11/4acf014e14/principaux-responsables-hcr-rend-soudan.html>, consulté le 13 décembre 2021.

- https://www.lemonde.fr/article/2006/05/06/un-accord-de-paix-signe-a-l-arrache-pour-le-darfour_768901_3212.html, consulté le 14 décembre 2021.
- <https://www.hrw.org/legacy/french/backgrounder/2006/chad0206/1.htm>, consulté le 11 novembre 2021.
- <https://www.jeuneafrique.com/depeches/115621/politique/lest-du-tchad-theatre-de-nouveaux-combats-meurtriers>, consulté le 05 janvier 2022.
- <https://www.cair.info/revue-politique-europeenne-2006-1-page-118.htm>, consulté le 07 janvier 2022.
- <http://www.operationspaix.net/MINUS>, consulté le 5 janvier 2022.
- <http://unamid.unmissions.org/Default.aspx#>, consulté le 6 janvier 2022.
- <https://www.europe1.fr/international/Tchad-les-rebelles-font-une-nouvelle-incursion-244528.amp>, consulté le 27 novembre 2021.
- <http://www.operationspaix.net/le-tchad-sombre-dans-la-tourmente>, consulté le 4 janvier 2022.
- <http://www.operationspaix.net/MINURCAT>, consulté le 23 mars 2022.
- <http://www.cidr.org/tchad-generale-situation.511.html?artpage=3-3>, consulté le 22 janvier 2022.
- <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2010/02/09/le-soudan-et-le-tchad-se-rapprochent-apres-sept-annees-de-conflit/1303014/3212.html>, consulté le 22 janvier 2022.
- <https://www.un.org/fr/about-us/un-emblem-and-flag>, consulté le 12 mars 2022.

Journaux :

- Africa Contemporary Record*, 1969-1970.
- Agence Tchadienne de Presse* : (ATP), 03 juillet 1989.
- Continental*, n° 69 du 26 mars 2008.
- N'Djaména Hebdo* n° 1178 du lundi 16 au mercredi 18 mars 2009.
- Th. Desjardins*, « Chez les rebelles du Tibesti », le figaro, 7 mai 1975.

Rapports et documents divers:

- Africa Briefing N°32, “Unifying Darfur’s Rebels: A Prerequisite for peace ”, le 6 October 2005.
- Africa Report N°83, “Darfur Deadline: A News International Action Plan ”, le 23 August 2004.

Banyo Alexandre et Adoum Mahamat Youssouf, “Évolution des infrastructures de transport au Tchad au cours des 20 dernières années ”, CLRT, Niger, 2017.

“Comité de suivi de l’appel à la paix et à la réconciliation nationale au Tchad, Les partis politiques tchadiens quelle démocratie, pour quelle paix ”, 2011.

Bercault O et al, “ La Plaine des Morts : Le Tchad de Hissène Habré 1982-1990 ”, HRW, 2013.

Document inédit, “Remarques sur l’islam au Tchad et en Afrique Occidentale ”.

Sebahara P, “Bilan en demi-teinte d’une opération de paix : la MINURCAT en Centrafrique et au Tchad ”, GRIP, 2011.

Rapport Crisis Group, “To save Darfour ”, Africa Report N°105, 17 March 2006.

Rapport de Crisis Group, “Tchad : vers le retour de la guerre ? ”, n°111, 1^{er} 2006.

Rapport de l’Union Européenne, “Opération militaire de l’U.E au Tchad et République Centrafricaine (EUFOR/RCA) ”, mars, 2009.

Rapport de OFPRA, “L’attaque rebelle sur N’Djaména (28 janvier – 3 février 2008) ”, le 9 mai 2018.

“Rapport du président de la commission et du Secrétaire Général des Nations-Unies sur l’opération hybride au Darfour ”, 2007.

“Rapport du Secrétaire Général sur la MINURCAT ” le 1^{er} décembre 2010.

“Rapport du Secrétaire Général sur le Tchad et la République Centrafricaine ”, le 23 février 2007.

Human Rights Watch, “Le Darfour en feu : Atrocités dans l’ouest du Soudan ”, Vol 16, N° 4(A), 2004.

Rapport Small Arms Survey, “L’instabilité tchadienne et le conflit du Darfour ”, Afrique n°9, 2000.

12.	Anonyme 3	-----	-----	-----	-----	-----	-----
13.	Anonyme 4	-----	-----	-----	-----	-----	-----
14.	Arnaud Reoukadji	52 ans	M	Enseignant	Tchadienne	22 août 2021	N'Djaména
15.	Banyo Sandrine	36 ans	F	Enseignante	Tchadienne	21 novembre 2022	N'Djaména
16.	Barka Djidda	51 ans	M	Homme politique	Tchadienne	10 décembre 2021	N'Djaména
17.	Béchir Annour Béchir	42 ans	M	Ministère des Affaires Étrangères	Tchadienne	22 septembre 2021	N'Djaména
18.	Betoudji Mariam	43 ans	F	Humanitaire	Tchadienne	12 août 2021	N'Djaména
19.	Boudro Angéline	40 ans	F	Ministère des Affaires Étrangères	Tchadienne	17 septembre 2021	N'Djaména
20.	Brahim Hamdan	33 ans	M	Enseignant	Tchadienne	20 août 2021	Téléphone
21.	Dénéram Solange	42 ans	F	Enseignante	Tchadienne	21 novembre 2021	Kélo
22.	Dingammadji Hervé	35 ans	M	Homme politique	Tchadienne	8 décembre 2021	N'Djaména
23.	Djakna Moksia	38 ans	M	Ministère des Affaires Étrangères	Tchadienne	1 ^{er} octobre 2021	N'Djaména

24.	Fati Claire	33 ans	F	Humanitaire	Tchadienne	23 novembre 2022	Mongo
25.	Gamal Youssef	51 ans	M	Enseignant	Soudanaise	10 août 2021	Téléphone
26.	Hamza Mahamat	51 ans	M	Homme politique	Tchadienne	18 août 2021	N'Djaména
27.	Honorine Nadjilem	54 ans	F	Enseignante	Tchadienne	3 octobre 2021	N'Djaména
28.	Issa Abdelkérime	42 ans	M	Enseignant	Tchadienne	4 octobre 2021	N'Djaména
29.	Kamal Saad	49 ans	M	Enseignant	Soudanaise	10 août 2021	N'Djaména
30.	Kemba Narcisse	63 ans	M	Enseignant	Tchadienne	30 juillet 2021	N'Djaména
31.	Kouladoumadji Innocent	39 ans	M	Humanitaire	Tchadienne	11 décembre 2021	N'Djaména
32.	Kourma Abakar Kourma	38 ans	M	Ministère des Affaires Étrangères	Tchadienne	2 octobre 2021	N'Djaména
33.	Mahamat Aly El-Hadj	69 ans	M	Homme politique	Tchadienne	9 août 2021	N'Djaména
34.	Mahamat Nour Moustapha	75 ans	M	Homme politique	Tchadienne	7 août 2021	N'Djaména
35.	Mahamat Saleh Mahamat	47 ans	M	Homme politique	Tchadienne	30 septembre 2021	Moundou

36.	Mando Dansala	40 ans	M	Militaire	Tchadienne	25 août 2021	N'Djaména
37.	Masrané Constant	51 ans	M	Enseignant	Tchadienne	6 septembre 2021	N'Djaména
38.	Melom Berleyo Francine	44 ans	F	Enseignante	Tchadienne	22 janvier 2022	N'Djaména
39.	Minganodji Éric	59 ans	M	Enseignant	Tchadienne	28 juillet 2021	N'Djaména
40.	Mornadji Dominique	68 ans	M	Homme Politique	Tchadienne	5 août 2021	N'Djaména
41.	Mukhtar Bilal Abdelsalam	50 ans	M	Ambassade du Soudan	Soudanaise	4 décembre 2021	N'Djaména
42.	Ndilnodji Arnaud	60 ans	M	Enseignant	Tchadienne	27 juillet 2021	N'Djaména
43.	Neldjita Anatole	72 ans	M	Ancien militaire	Tchadienne	18 septembre 2021	N'Djaména
44.	Ngartebaye Narcisse	73 ans	M	Ancien militaire	Tchadienne	15 septembre 2021	N'Djaména
45.	Ngartonodji Kortayanouba	69 ans	M	Homme politique	Tchadienne	17 septembre 2021	N'Djaména
46.	Oudeingar David	62 ans	M	Homme politique	Tchadienne	9 août 2021	N'Djaména
47.	Oumar Hamza	43 ans	M	Enseignant	Tchadienne	11 août 2021	N'Djaména
48.	Remadji Ezéchiel	47 ans	M	Enseignante	Tchadienne	11 janvier 2022	N'Djaména

49.	Saboun Mahamat	46 ans	M	Humanitaire	Tchadienne	4 septembre 2021	N'Djaména
50.	Sabre Ibet	57 ans	M	Bibliothécaire	Tchadienne	3 septembre 2021	N'Djaména
51.	Saleh Abakar Djarma	59 ans	M	Enseignant	Tchadienne	29 juillet 2021	N'Djaména
52.	Souleymane Mahamat Idriss	42 ans	M	Homme politique	Tchadienne	27 octobre 2021	N'Djaména
53.	Souleymane Moustapha	43 ans	M	Enseignant	Tchadienne	25 septembre 2021	N'Djaména
54.	Tormal Adeline	55 ans	F	Enseignante	Tchadienne	19 septembre 2021	N'Djaména
55.	Vangmatna Timothée	54 ans	M	Humanitaire	Tchadienne	10 août 2021	Téléphone

TABLE DES MATIÈRES

<i>Dédicace</i>	<i>i</i>
<i>Sommaire</i>	<i>ii</i>
<i>Remerciements</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des sigles, acronymes et abréviations</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des illustrations</i>	<i>vii</i>
<i>Résumé</i>	<i>viii</i>
<i>Abstract</i>	<i>ix</i>
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I- PRÉSENTATION DU SUJET	2
II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET	3
III- INTÉRÊT DU SUJET	4
IV- CADRE GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN	5
V- CADRE CHRONOLOGIQUE	10
VI- CLARIFICATION CONCEPTUELLE	11
VII- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE	14
VIII-PROBLÉMATIQUE	18
IX- CADRE THÉORIQUE	19
X- HYPOTHÈSES	22
XI- MÉTHODOLOGIE	23
XII- OBJECTIFS	24
XIII-PLAN DU TRAVAIL	25
CHAPITRE I : CONTEXTE DES RELATIONS TCHADO-SOUDANAISES	26
I- RELATIONS VUES DANS UN CADRE GÉNÉRAL	27
1- Affinités transfrontalières entre le Tchad et le Soudan	28
2- Évolution des relations tchado-soudanaises	31
3- Perception de chaque acteur par l'autre	36
II- COOPÉRATION BILATÉRALE TCHAD-SOUDAN	37
1- Coopération diplomatique	38
2- Coopération socioculturelle	39
3- Coopération économique	40
CHAPITRE II : LES GRANDS ACTEURS DES RELATIONS TCHADO-SOUDANAIS	48

I- LES GRANDS ACTEURS TCHADIENS DES RELATIONS AVEC LE SOUDAN.....	49
1- Les présidents : Ngarta Tombalbaye et Félix Malloum.....	50
2- Les président : Goukouni Weddeye, Hissein Habré et Idriss Déby Itno.....	53
II- LES GRANDS ACTEURS SOUDANAIS DES RELATIONS AVEC LE TCHAD	58
1- Les dirigeants Ibrahim Abboud et Ga afar El-Nimeiry.....	58
2- Les dirigeants Abdourahaman Siwar Al-Dahab, Sadek El Mahdi et Omar Hassan El-Béchir)	60
<i>CHAPITRE III : INFLUENCE DES RELATIONS TCHADO-SOUDANAISES SUR LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU TCHAD.....</i>	64
I- ANALYSE POLITIQUE DES RÉGIMES DE 1960 À 1979.....	65
1- Régime de Ngarta Tombalbaye.....	66
2- Régime de Félix Malloum	68
II- ANALYSE POLITIQUE DES RÉGIMES DE 1979 À 2009.....	73
1- Régime de Goukouni Weddeye et d'Hissein Habré	73
2- Régime d'Idriss Déby Itno	76
III- RÉPERCUSSIONS DES CRISES SOUDANAISES AU TCHAD	80
1- Chute du Président El-Nimeiry	81
2- Crise du Darfour.....	82
<i>CHAPITRE IV : LE RAPPROCHEMENT TCHAD-SOUDAN ET LA FIN DE LA GUERRE PAR PROCURATION.....</i>	88
I- LES APPROCHES INTERNATIONALES DE CONCILIATION	89
1- La Force de l'Union Européenne (EUFOR TCHAD/RCA).....	90
2- La Mission des Nations-Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)	93
II- LES APPROCHES RÉGIONALES DE CONCILIATION.....	97
1- L'accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan	97
2- L'accord de Doha entre le Tchad et le Soudan	99
III- LES APPROCHES BILATÉRALES ET LA FIN DE LA GUERRE PAR PROCURATION	101
1- L'accord de N'Djaména entre le Tchad et le Soudan	101
2- La Force Mixte Tchad-Soudan (FMTS).....	102
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE</i>	105
<i>ANNEXES</i>	x

Annexe n°1 : AUTORISATIONS DE RECHERCHE.....	xi
Annexe n°2 : GUIDE D'ENTRETIEN.....	xiv
Annexe n°3 : ACCORD DE N'DJAMÉNA SUR LA NORMALISATION DES RELATIONS ENTRE LE TCAHD ET LE SOUDAN.....	xvi
Annexe n°4 : ACCORD DE DAKAR ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN.....	xviii
Annexe n°5 : Décret 05-776 2005-10-31 PR-PM-MCDN-2005 portant création d'une Direction Générale de Service de Sécurité des Institutions de l'État.....	xx
Annexe n°6 : ACCORD DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE KHARTOUM (SOUDAN) ET L'UNIVERSITÉ DE N'DJAMÉNA (TCHAD).....	xxiii
Annexe n°7 : CONVENTION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ENTRE RÉPUBLIQUE DU TCHAD D'UNE PART ET LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN D'AUTRE PART.....	xxv
Annexe n°8 : ACCORD EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD ET LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN.....	xxix
Annexe n°9 : DÉCLARATION DE TRIPOLI SUR LA SITUATION ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD ET LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN.....	xxxiv
<i>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>.....	110
I. SOURCES ÉCRITES.....	111
Ouvrages :.....	111
Thèses et mémoires :.....	112
Revue et articles scientifiques :.....	114
Dictionnaires et lexiques :.....	115
Archives des ministères :.....	115
Sources électroniques :.....	116
Journaux :.....	118
Rapports et documents divers:.....	118
II. SOURCES ORALES.....	120
<i>TABLE DES MATIÈRES</i>.....	126